



Le développement territorial dans un processus de sécularisation à partir de l'association Horizons Solidaires sur le site de Sion

Lise Rochès

► To cite this version:

Lise Rochès. Le développement territorial dans un processus de sécularisation à partir de l'association Horizons Solidaires sur le site de Sion. Sociologie. 2021. hal-03411837

HAL Id: hal-03411837

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03411837>

Submitted on 2 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



Master Sciences de l'éducation
« Formation, travail,
territoires et développement »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**Le développement territorial
dans un processus de sécularisation
à partir de l'association Horizons Solidaires
sur le site de Sion.**

présenté par :

Lise Rochès

Guidant universitaire : Sylvain STARCK, maître de conférences, Université de Lorraine, Nancy.

Septembre 2021

« Étudie, non pour savoir plus,
...mais pour savoir mieux. »

Sénèque

« Nous ne voyons pas les choses telles qu'elles sont,
... nous les voyons telles que nous sommes. »

Anaïs Nin

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements :

À l'équipe de la Cité des Paysages pour son accueil cette année. Je remercie tout particulièrement Axel Othelet, directeur et tuteur de stage qui m'a permis de le rejoindre de « l'autre côté de la rue » en me recommandant cette formation, pour les missions qu'il m'a confiées et son professionnalisme.

Aux filles d'Horizons Solidaires auprès de qui j'ai beaucoup appris. Merci de votre confiance, de votre soutien et de cette collaboration ces années passées.

À l'ensemble des acteurs de Sion qui m'ont consacré du temps et qui ont partagé leur vécu sur la colline.

À mon guidant universitaire, Sylvain Starck, pour ses conseils avisés, ses temps de partage et ses encouragements ainsi qu'à Isabelle Houot pour ses orientations judicieuses et l'ensemble des intervenants du master M2 T2TD.

À Laville et Sainsaulieu.

Mais ce mémoire n'aurait jamais vu le jour sans l'aide indispensable dans l'orientation, la rédaction et la relecture de ce mémoire de :

Sophie, Fabien, Chantal, Christine, Sandrine, Luc, Anaïs, Marie, Isabelle, Marion, Frédérique, Pascal, Daniel, Marie, Bernadette, Aurélie, Éric, Pierre-Yves et mes autres camarades. Merci à vous !!

Enfin, merci à ma famille et à mes proches qui m'ont soutenue et encouragée dans cette reprise d'étude et cette renaissance.

SOMMAIRE

Introduction	11
CHAPITRE 1 – Présentation de la structure et de son environnement	12
I. Horizons Solidaires : une structure ambivalente	12
A. Une idée maturée en adéquation avec le lieu.....	12
1. Création de l'espace Horizons Solidaires	13
2. La spécificité de la structure	14
B. Un projet de société : celui d'un commerce plus juste	15
1. Les principes du commerce équitable	15
2. Le réseau français : Artisans du Monde	17
C. Un changement d'organisation : création d'une association.....	18
1. Lien avec le diocèse de Nancy-Toul	18
2. Une commission de l'Equipe d'Animation Pastorale	19
II. Connaissance du territoire	21
A. Des frontières pour un même lieu.....	21
B. Une identité forgée par l'Histoire.....	24
1. Une continuité historique assurée par les Oblats.....	24
2. L'arrivée du Conseil Départemental à Sion.....	26
III. Une appartenance à plusieurs réseaux d'acteurs	27
 CHAPITRE 2 – La théorie au service de la compréhension	 30
I. L'association et ses principes généraux	30
A. Le cadre réglementaire.....	30
1. Définitions	30

2.	Les principes fondamentaux	31
3.	Les différentes formes	33
B.	Observer et étudier le fonctionnement associatif	35
1.	L'importance du contexte	35
C.	Un développement contraint ou voulu	37
1.	Des aspects paradoxaux.....	37
2.	Le développement de l'activité économique.....	38
3.	Écartelée entre des réalités différentes.....	40
4.	Un jeu d'équilibriste	43
II.	Un processus de sécularisation	45
A.	Appréhender la notion.....	45
B.	Une sécularisation voulue	47
1.	Par la société	47
2.	Par l'institution religieuse	49
C.	Une sécularisation individuelle.....	52
D.	Une continuité transformée ou une désécularisation	55
E.	Un agir prescrit et un agir réel.....	59
 CHAPITRE 3 – Vers une question de recherche		61
I.	L'abandon d'une piste : le fonctionnement d'une association	61
II.	Les phénomènes observés	62
III.	L'articulation d'une problématique	64
A.	Une interdépendance entre les acteurs	64
B.	La dynamique interacteurs en question.....	65
C.	Nos trois hypothèses	66

CHAPITRE 4 : La construction d'une méthodologie	70
I. L'analyse documentaire : des données provenant d'archives	70
A. Les pièces administratives	70
1. Leurs localisations	70
2. Leurs traitements	72
B. Une mise en récit de l'évolution à Sion	73
1. L'espace marchand d'Horizons Solidaires	74
2. Les photos prises à l'extérieur des bâtiments	74
C. Les calendriers d'animations des opérateurs du site	75
II. Adapter sa méthodologie au contexte	77
A. Un changement de corpus	77
B. Conception d'un nouvel outil	77
1. Une remise en contexte	77
2. Les modalités	79
3. Les partis pris	80
III. Une séquence d'animations	80
A. Les outils et les méthodes	81
B. Les participants	82
C. Une méthodologie d'analyse à inventer	83
IV. Articuler des résultats	84
 CHAPITRE 5 : Analyse et interprétation des données	 85
I. Des sources documentaires qui nous parlent	85
A. Un état des lieux de la gouvernance territorialisée	85
1. Un changement de politiques publiques	87

2.	Le nombre d'acteurs sollicités diminue.	89
3.	Le tourisme n'est plus au cœur des échanges	90
4.	Conclusion sur les sources administratives	91
B.	Une sécularisation qui impacte l'identité territoriale	91
1.	Un paysage et un récit en image.....	91
2.	Des animations qui témoignent de l'image de Sion	93
C.	L'activité économique d'HS miroir de transformations	95
1.	Un éloignement géographique	95
2.	Des produits qui nous « parlent »	96
D.	Synthèse de l'analyse documentaire	98
II	Une association de thèmes révélatrice de l'identité territoriale	99
A.	Les événements contribuent à la notoriété du lieu.....	99
B.	Un travail de longue haleine	100
C.	Une identité enracinée mais enrichie	101
III.	Une volonté commune	102
A.	Une entente sous conditions	102
1.	Contraint par un thème	103
2.	Une légitimité à s'exprimer	103
3.	Contraint par un besoin : la marchandisation du lieu	104
4.	L'Église une institution aux visages multiples	105
B.	Un besoin de diversification	106
IV.	Quand les émotions s'en mêlent	107
A.	Un jeu de cache-cache	107
B.	Des personnes dans un contexte professionnel.....	108
1.	Une place pour un positionnement personnel	108

2.	Une posture personnelle qui dérange	109
C.	Des gens passionnés qui font corps avec le territoire	110
V.	Les informations clés de la séquence d'animations.....	111
CHAPITRE 6 : Analyse croisée et résultats		113
I.	Une réalité différente du territoire	113
A.	Une déception face à la mise en œuvre	113
B.	Une double territorialité.....	114
1.	Un territoire normé et contraint.....	114
2.	Un territoire vécu	115
II.	La confirmation d'une transformation	116
A.	Le mythe d'une date de fin	116
B.	Un positionnement qui se révèle	116
C.	Une distorsion qui accentue un porte-à-faux.....	117
D.	Changer dans une continuité.....	117
III.	Retour sur un questionnaire	118
A.	Hypothèses A : la naissance d'un projet commun	119
B.	Hypothèses B : une crise identitaire	119
C.	Hypothèses C : une concurrence des politiques publiques.....	120
D.	Les limites de notre recherche	121
E.	Bénéfices.....	122
IV.	Horizons Solidaires : un pont entre des réalités.....	123

CHAPITRE 7 : Des pistes pour l'action	125
I. La réussite d'un projet passe par les acteurs	125
A. Un objet commun : le tourisme et le développement durable.....	125
B. Dépasser des rivalités	127
C. Interroger tous les acteurs.....	127
II. Horizons Solidaires : s'adapter encore et toujours	128
A. Étoffer son offre produits	128
B. Revoir ses priorités	129
III. L'évaluation au service de l'activité.....	131
 CONCLUSION	 132
Bibliographie	133
Liste des schémas	139
Liste des sigles	139
Résumé	140

INTRODUCTION

Ce travail de recherches se propose d'étudier l'association Horizons Solidaires située sur la colline de Sion-Vaudémont et plus précisément sur le site de Sion. Horizons Solidaires a la particularité d'avoir été notre employeur. Dans le cadre de départs annoncés de membres de l'équipe, une réflexion sur la transmission de l'identité de la structure et sur son cœur de métier a débuté. Si dans un premier temps, l'objet de cette étude s'est orienté sur le fonctionnement interne, il a fallu l'ajuster.

En effet, nous avons également été immergées entre octobre 2020 et juin 2021 au sein de l'équipe de la Cité des Paysages du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle où notre mission consistait à travailler sur l'hypothèse d'un accueil mutualisé qui serait le futur lieu de vente des produits estampillés "Cité des Paysages". Ce projet s'inscrit lui-même dans un autre projet : celui de la nouvelle scénographie en cours dans les bâtiments du Conseil départemental.

Nos lectures nous ont amenées à revoir notre positionnement sur le contexte et l'environnement de Sion et plus précisément à regarder le développement et l'interdépendance des acteurs présents dans cet espace géographique. C'est ainsi que nous questionnons le développement à Sion dans un processus de sécularisation.

Ce travail s'articule en deux parties. La partie théorique va débiter par une présentation de l'association Horizons Solidaires et de son environnement. Nous présenterons ensuite nos lectures théoriques en lien avec la sociologie des associations et l'activité économique avant de conclure sur le processus de sécularisation en cours actuellement. Nous verrons aussi, les différents outils mobilisés pour la recherche et la méthode d'analyse qui a été conçue et employée. La seconde partie est consacrée à la présentation de nos deux corpus, à leur analyse et interprétation. Nous prendrons le temps de mettre en discussion les résultats, de revenir sur le questionnement, de proposer des pistes de solutions avant de conclure.

CHAPITRE 1 – Présentation de la structure et de son environnement

I. Horizons Solidaires : une structure ambivalente

A. Une idée maturée en adéquation avec le lieu

L'association d'Horizons Solidaires dispose de peu d'archives administratives. Aussi comprendre la structure passe par le récit, la poésie¹ et les rencontres.

Horizons Solidaires est **née de l'idée** de Madame Brigitte Marchand, salariée en son temps, de l'économat² de Sion pour les pères Oblats de Marie Immaculée (OMI), communauté religieuse présente sur le site de Sion, avant les années 2000. Les OMI sont une communauté de pères missionnaires dont la mission principale est d'évangéliser les pauvres. L'orientation des OMI vers les missions étrangères s'est manifestée à Sion en de multiples occasions et de manières très diverses, notamment par le biais de la vente d'artisanat et des partages d'expériences (Oblate Communications, 2017).

Lors de voyages, les pères ou des bénévoles rapportaient "dans leurs valises" de l'artisanat principalement africain et asiatique. De grandes **ventes de charité** étaient organisées les étés à Sion, au profit des populations locales des pays concernés. Les invendus complétaient l'offre marchande de la boutique nommée : "**la galerie des souvenirs**". Dans cet espace de vente, se côtoyaient des boules à neige au milieu de chapelets. Le magasin était l'une des activités d'une SARL (des hôtels de Sion) gérée par les pères et par des laïcs.

Mme Marchand qui occupait le métier de commerçante en Savoie avant son retour en Lorraine, s'est vue proposer la gestion de la boutique pour dynamiser les ventes et améliorer l'approvisionnement. Au départ elle a refusé. Elle ne souhaitait pas s'occuper

¹ Cf. le texte fondateur- annexe 1.

² Service financier et administratif.

« *d'une boutique avec des gadgets* »³. Toutefois, elle a pris un temps de réflexion dans le but de proposer un projet de développement pour ce magasin qui répondrait à la nouvelle volonté des religieux.

Ce projet, elle l'élabore à partir d'une **rencontre**. Lors d'un séjour à Belfort, elle a découvert un magasin Artisans du Monde (AdM), des bénévoles et le projet associatif de cette association. Le projet de société à visée plus juste, d'après le ressenti de Mme Marchand, ses missions et la transparence de ce réseau intégré⁴ l'ont séduit. Par ailleurs, l'approvisionnement est assuré régulièrement et les "petits producteurs" sont aidés dans les pays dits défavorisés (aujourd'hui le discours a changé). Enfin, le client connaît l'origine du produit, ce qui est un critère important pour elle.

Cette rencontre devient **la clé du projet** de Mme Marchand. Elle **donne un sens** à la vision du commerce qu'elle souhaite promouvoir à Sion. De surcroît, AdM intervient dans des pays où les OMI sont présents et l'image de l'Abbé Pierre (initiateur du réseau AdM) était un plus indéniable pour un site religieux « *ouvert sur le monde et sur la solidarité* », tel que Sion. C'est la naissance du projet Horizons Solidaires.

1. Création de l'espace Horizons Solidaires

Le prêtre référent de la boutique, le Père Jean Goulard, valide la proposition de Mme Marchand. En 1998, "la galerie des souvenirs" deviendra l'espace Horizons Solidaires, membre relais d'Artisans du Monde (AdM). L'Espace Horizons Solidaires est juridiquement lié à la SARL des hôtels de Sion.

³ Propos recueillis lors d'échanges informels à notre prise de poste en 2015.

⁴La filière intégrée c'est une démarche équitable 100% équitable - du producteur au magasin – chacun est labellisé et certifié « commerce équitable » ce qui garantit une transparence et une traçabilité.

2. La spécificité de la structure

Mme Marchand va construire Horizons Solidaires (HS) autour de **trois pôles** :

1. le commerce équitable ;
2. la spiritualité ;
3. le lieu et son histoire.

L'espace était pensé comme une entité à multifacettes **à la croisée des réalités** du site de Sion. De plus, elle a inscrit le développement d'Horizons Solidaires au travers des "trois piliers" du mouvement Artisans du Monde : l'éducation, le plaidoyer et la vente. La gérante s'est pleinement intégrée dans la démarche. C'est-à-dire qu'elle ne s'est pas contentée de simplement vendre des produits labellisés équitables, elle s'est formée et a accompagné la pratique de l'éducation populaire proposée par la fédération AdM :

- par la sensibilisation du public de Sion à une ouverture vers l'autre, vers la solidarité internationale et altermondialiste, un militantisme et un engagement citoyen,
- par l'animation de jeux et d'ateliers.

Elle a fédéré une équipe de bénévoles et sympathisants autour du projet « HS » dans le but de « construire d'autres échanges mettant, au centre, les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESCE) »(Artisans du Monde, 2015).

Ensuite HS c'était également un lieu d'éveil à la spiritualité⁵, par des lectures « inspirantes » et des objets de pitié, et un lieu engagé politiquement pour le respect des droits de l'Homme, l'égalité femmes-hommes, la préservation de l'environnement. Enfin c'est un lieu de vente. Ainsi s'inscrit la dimension spirituelle. Mme Marchand et les Oblats tenaient à toutes ces dimensions car « *Horizons Solidaires est bien plus qu'une boutique* », rappelle-t-elle. Pour eux, c'est un espace d'informations, ouvert à tous, sur la solidarité internationale, des pratiques, des cultures et des savoir-faire différents, avant d'être une boutique.

⁵ Au sens commun : croyances et pratiques qui concernent la vie de l'âme, la vie spirituelle au sens large.

B. Un projet de société : celui d'un commerce plus juste

Une des spécificités d'Horizons Solidaires réside dans **son engagement** avec le réseau pionnier de commerce équitable en France : Artisans du Monde. Ce projet associatif part des enjeux et des impacts d'un commerce plus juste pour redonner du pouvoir aux acteurs locaux, pour tisser des liens plus respectueux entre les hommes et l'environnement et leur permettre de vivre dignement de leur travail.

1. Les principes du commerce équitable

Il n'existe pas une définition unique du commerce équitable (CE). Toutefois, sur le site internet d'Artisans du Monde nous avons relevé les informations suivantes. Les organisations internationales du commerce équitable se sont entendues, en 2001, sur une proposition de définition commune :

« Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, en particulier ceux du Sud. » (Artisans du Monde, 2015 a)

Ces organisations partagent cinq critères qui reprennent les valeurs du commerce équitable dans les différents référentiels existants, qui sont :

- **des critères économiques** : paiement de 50% des commandes en amont si besoin, accès au marché mondial, prix négocié à un prix supérieur du marché (50% de plus en général), transparence sur les prix et les coûts, etc. ;
- **des critères sociaux** : respect de l'organisation internationale du travail, non travail des enfants dans les structures de la filière intégrée : du producteur au revendeur, etc. ;

- **des critères de renforcement et d'autonomisation** (empowerment) : participation dans la gouvernance des travailleurs-travailleuses, égalité des travailleurs, formation etc. ;
- **des critères environnementaux** : respect du vivant (biodiversité, gestion des déchets, etc.) ;
- **des critères de sensibilisation** : action de mobilisation ou d'information à destination des citoyens sur les enjeux de la consommation.

En France, le législateur définit dans l'article 94 de la Loi de l'Economie Sociale et Solidaire, le commerce équitable comme suit :

« Le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes :

1° Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieur à trois ans ;

2° Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat ;

3° L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation. »

« Chaque entreprise intervenant dans ces filières est en mesure de produire des informations relatives à la traçabilité des produits. »

« Les entreprises faisant publiquement état de leur appartenance au commerce équitable participent à des actions de sensibilisation et d'éducation, à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables. » (LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, 2014).

2. Le réseau français : Artisans du Monde

Le mouvement Artisans du Monde (AdM) est né d'un appel de l'Abbé Pierre aux communes de France pour venir en aide au Bangladesh en 1974. Les habitants étaient touchés par une grande famine durant la guerre civile. Un réseau de ventes s'est organisé afin de soutenir des producteurs de l'organisation (aujourd'hui nommé JUTE WORKS).

Durant les années 1970 et 1980, cette initiative va se structurer en un réseau national. Puis, AdM se dote d'un centre de documentation sur le "Tiers-monde", d'une fédération, d'une charte éthique, et va fonder sa propre centrale d'achat Solidar'Monde (en 1984). Leurs produits sont labellisés par la certification internationale WFTO (World Fair Trade Organisation). AdM a poursuivi son développement commercial en créant une charte graphique commune entre la fédération (activité éducative et militante) et la centrale d'achat (activité marchande) puis la marque : Artisans du Monde ; dans le but d'harmoniser la cohérence visuelle de l'ensemble des activités de ce réseau, de moderniser et dynamiser son image et d'améliorer sa notoriété auprès du grand public. Nous verrons les impacts de ce changement pour Horizons Solidaires dans notre analyse.

Présentement, Artisans du Monde c'est aussi :

un membre de collectifs tel *le Collectif pour une Transition Citoyenne*,

un acteur de la campagne Territoire de Commerce équitable (TDCE) : labellisation des collectivités territoriales engagées pour le commerce équitable,

un acteur de l'éducation populaire : la fédération AdM est très active dans la production d'outils pédagogiques de sensibilisation au commerce équitable.

un engagement pour le commerce équitable Nord/Nord (et le commerce solidaire Nord appelé aussi local) dans son réseau. Le commerce équitable ne se réduit plus aujourd'hui au commerce équitable Nord- Sud⁶ (Artisans du Monde, 2015 b).

⁶ C'est aussi un commerce équitable Nord-Nord ou Sud-Sud voire dans quelque cas : Sud-Nord.

C. Un changement d'organisation : création d'une association

Une dizaine d'années après la création de l'espace Horizons Solidaires les lieux d'accueil des OMI sont fermés par décision administrative (non-respect des normes d'accueil du public). La communauté des OMI, vieillissante et peu renouvelée, décide de quitter Sion. L'espace Horizons Solidaires, structure encore active au sein de la SARL des hôtels de Sion, sera reprise par le diocèse de Nancy-Toul. Celui-ci s'investit en parallèle dans l'activité cultuelle du sanctuaire Notre-Dame de Sion, par décision de l'évêque. C'est ainsi que l'activité cultuelle est assurée, depuis, par le diocèse de Nancy-Toul.

1. Lien avec le diocèse de Nancy-Toul

La législation ne permet pas à l'institution religieuse d'exercer une activité de commerce. La SARL n'est pas conservée, le diocèse lui préférant le statut juridique d'**association loi 1901**. Il ne remet pas en cause l'engagement pris avec le réseau Artisans du Monde. Il maintient Mme Marchand gestionnaire de la structure. Un conseil d'administration est créé.

L'espace Horizons Solidaires devient une association déclarée à l'INSEE le 1er janvier 2006. Elle a pour nom juridique l'Association de Gestion Notre Dame de Sion. Mme Marchand a toutefois réussi à conserver le nom Horizons Solidaires pour l'activité économique. En effet, ce nom avait déjà une renommée. Le code APE⁷ indique qu'il s'agit « d'un autre commerce de détail spécialisé, divers ». L'association se compose de membres adhérents et de membres de droit à savoir l'évêque, l'économe diocésain et le recteur du sanctuaire (ou leurs représentants). **Les statuts** d'origine ne comportent pas de date. Ils indiquent comme objet :

⁷ Permet d'identifier l'activité principale exercée et générer des statistiques pour l'INSEE.

« sur la Colline de Sion la propriété, la gestion et l'exploitation d'un magasin d'achat et vente d'articles religieux, souvenirs, bibeloterie, produits monastiques et commerce équitable, librairie, papeterie et autres articles divers. Les décisions se prennent à la majorité des membres présents ou représentés (Association de Gestion Notre Dame de Sion, *n.d.*). »

Le président était le prêtre officiant sur site, l'économe diocésain en était le trésorier.

Aujourd'hui, l'instance religieuse nationale préconise de déléguer les activités à des laïcs en dehors des missions des prêtres. Ainsi, le bureau de l'association est modifié en 2016. La présidence est assurée par Mme Marchand (laïque, ancienne responsable et fondatrice de HS). Le trésorier est toujours l'économe diocésain (aujourd'hui un laïc) et la secrétaire est laïque, issue du réseau de militants pour le commerce équitable AdM.

En 2020, l'association a **trois salariées en CDI** à temps plein (bien que dans la pratique les employées sont en temps partiel entre les missions pour HS et celles du sanctuaire). Il s'agit d'une responsable, d'une adjointe et d'une technicienne de surface. Elles sont aidées par des bénévoles et des personnes "ressources" (non adhérentes).

Horizons Solidaires est donc une association de loi 1901 et elle est détenue par le diocèse de Nancy-Toul, principal financeur. Elle a une activité marchande en plus d'activités éducatives et militantes.

2. Une commission de l'Equipe d'Animation Pastorale

Pour expliquer le changement organisationnel chez Horizons Solidaires et mesurer celui-ci, il faut se documenter auprès de l'Equipe d'Animation Pastorale du sanctuaire de Sion (EAP). En effet, les archives du sanctuaire permettent d'apporter des éclairages et d'identifier un premier point de tension dans les structures.

L'EAP est une équipe de chrétiens qui participe, sur un territoire donné, à l'activité de la pastorale (transmettre et nourrir les besoins spirituels de chacun). L'exercice de celle-ci, en collaboration avec le prêtre sur place, est en adéquation avec les orientations du diocèse. Ainsi, le groupe va se charger de décider, piloter et coordonner les actions à mettre

en œuvre localement. L'**EAP** de Sion est donc **l'instance décisionnaire** dans l'organisation du sanctuaire. Au regard du code civil, l'EAP n'est pas reconnue, seule l'association diocésaine l'est. Les objectifs et missions de l'EAP sont rédigés dans **un projet pastoral**. Celui de Sion date de mai 2009. Il est validé par Monseigneur Papin, évêque du diocèse de Nancy-Toul. Il prend appui sur la charte des sanctuaires adoptée le 4 décembre 1997 par le comité Tourisme et Loisirs de la conférence des Evêques de France (Neymon, s. d.).

Selon le projet pastoral, l'association de gestion Notre-Dame de Sion, est **l'une des sept commissions de l'EAP**. La commission Horizons Solidaires (HS) « a pour mission d'organiser des événements en lien avec le magasin du même nom ». (Haumonté, 2010). Dans la revue *Écho du sanctuaire*, qui présente la nouvelle organisation à Sion et le projet pastoral, nous apprenons que la commission HS reprend les trois piliers du commerce équitable (éduquer, interpeller et vendre) et informe le lecteur de l'adhésion au réseau Artisans du Monde. La commission est formée de salariées et de bénévoles.

Le projet de départ d'HS semble être inclus dans un projet pastoral. Mais nous apprenons que les tâches des salariées et bénévoles se modifient et se doivent aussi : favoriser la vie liturgique, accueillir, maintenir la beauté du lieu, d'éduquer à la foi et d'évangéliser. La commission HS entre dans l'axe 2 du projet pastoral: accueillir.

Les pères oblats partis, le pavillon administratif, lieu d'accueil des OMI disparaît. Le magasin deviendra « la porte d'entrée » ainsi qu'un accueil pour les pèlerins et « les personnes de l'autre rive »⁸.

De cette présentation, se perçoit d'ores et déjà un problème de compréhension et d'interprétation des rôles et missions de l'association qui ne sont pas clairement explicités aux nouveaux entrant dans l'association Horizons Solidaires. En effet, il est fait mention d'un fonctionnement associatif avec un conseil administratif et non d'une commission du sanctuaire. Le lien avec l'Église est bien mentionné.

⁸ Référence dans le projet pastoral pour évoquer vraisemblablement les touristes, les visiteurs ?

II. Connaissance du territoire

L'association se situe sur la colline de Sion-Vaudémont, au sein d'un espace géographique, géologique, administratif et spirituel.

A. Des frontières pour un même lieu

C'est d'abord une **frontière géologique** marquée par cette butte témoin détachée du massif de la côte de la Moselle qui était immergée sous l'océan, du temps du Trias (Charquin et al., 2007). La butte est formée par une accumulation de roches tendres argileuses recouvertes par des roches calcaires. Cette spécificité a entraîné la protection des pelouses calcaires situées à Vaudémont, dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) mis en œuvre par le conseil départemental (CD). En outre, dans le cadre de la protection de la biodiversité, le CD a fait classer et protéger, sous le label Natura 2000, un autre patrimoine immatériel : les habitats de chauve-souris de Sion et de Vaudémont.

C'est aussi **une géographie et un territoire rural**. La colline est située dans le sud-ouest du département Meurthe-et-mosellan, bien qu'elle soit plus proche de celui des Vosges, à 37 km de Nancy, 45 km de Toul, et 20 km de Mirecourt. Le Signal de Vaudémont, nommé également la Lanterne des Morts, où l'obélisque dédié à Maurice Barrès est érigé, culmine à 540 mètres. C'est le deuxième plus haut point de la Lorraine (après le massif des Vosges). Le pôle métropolitain Meurthe-et-mosellan le plus proche est la métropole nancéienne. « La colline est un élément emblématique et caractéristique du paysage local et régional, ce qui en fait un observatoire du paysage à ciel ouvert » (Cité des paysages de Meurthe-et-Moselle, 2017).

L'éperon de Sion domine les plaines du Saintois, territoire agricole avec une tradition d'exploitation de champs de blé et de vergers. La culture de la mirabelle est prédominante dans ses vergers. L'activité économique du territoire est principalement tertiaire, bien que les métiers agricoles soient bien représentés (10% contre 1% dans le département et 3% en région). La Colline de Sion-Vaudémont concentre l'attractivité touristique du territoire, qui pourtant possède une richesse patrimoniale façonnant le territoire (CC Pays du Saintois, 2019).

Ensuite **Sion est un territoire politique** et stratégique. Cette butte offre une vue dégagée sur le territoire et de par sa morphologie, permet d'une part une mise à l'écart « sacralisée ». D'autre part, c'est un lieu stratégique pour surveiller la route commerciale. Déjà du temps des Celtes, puis des Romains, cet éperon avait de multiples dimensions : celle politique, stratégique et spirituelle. Les celtes y vénéraient la déesse de la fertilité et de l'abondance : Rosmerta (Mangenot, 1919).

Ensuite, c'est le **nationalisme** français et particulièrement celui de la Lorraine qui va marquer la renommée du lieu. En effet, une partie de la Lorraine a été rattachée à l'Allemagne plusieurs fois. De nombreuses foules se déplaceront pour « espérer des revanches » (Husson, 2020). Un monument dans la Basilique, le « Po Tojo », témoigne de cette période de guerres avec l'Allemagne et la ferveur et dévotion des Lorrains pour Sion. Notre-Dame de Sion sera nommée « Reine de la Paix » et le site symbolise alors l'unité de la Lorraine. Maurice Barrès et le général De Lattre de Tassigny, chacun à leur époque, se déplaceront en personne pour « alimenter la construction du Po Tojo » et instrumentaliser politiquement la présence religieuse à Sion.

De plus, Sion est un **encastrement de territoires administratifs**. La butte s'étend sur les communes de Saxon-Sion, Vaudémont, They-sous-Vaudemont, Gugney, Forcelles-sous-Gugney, Housséville, Praye et Chaouilley (Charquin et al., 2007 a). Les communes sont regroupées dans la communauté de communes du Pays du Saintois qui elle-même est

membre du Pays Terre de Lorraine et du syndicat mixte du multipôle Sud Lorraine. Celle-ci, créée en janvier 2013, regroupe 55 communes et compte 14 644 habitants pour une superficie de 348,3 km² (CC Pays du Saintois, s. d.). Le département est présent sur le site de Sion. La colline est l'un des sites touristiques mis en avant dans le schéma régional de développement touristique de la région Grand Est.

Enfin, c'est un **territoire spirituel** référencé dans les lieux énergétiques de France et un **territoire religieux** avec la présence d'un sanctuaire marial du diocèse de Nancy-Toul. Pour le sociologue F. DUBET, un **sanctuaire** est un lieu « extraterritorial », puisqu'il n'est pas au cœur de la société et permet par une identité religieuse un « abandon » des individus : c'est « un lieu sacré, un espace incarnant une règle universelle, protégé des désordres du monde »⁹.

Selon le droit canon, can.1230 - un sanctuaire est « une église ou un lieu sacré où les fidèles se rendent nombreux en pèlerinage pour un motif particulier de piété » (abbé Burgun, s. d.). C'est un lieu ouvert aux touristes et aux pèlerins où l'activité des pèlerinages est importante. Les sanctuaires ont en commun une expérience spirituelle ancienne, des témoignages de grâces, de nombreuses intentions exhaussées. Ils ont chacun un message spécifique, tenant compte du contexte historique et de l'ancrage territorial dans lequel ils s'inscrivent. De plus, ce sont des lieux d'Église, d'évangélisation et d'éducation de la foi. Le sanctuaire contrairement à un diocèse et à une paroisse, n'a pas de périmètre géographique défini (NOYER, 1997).

Le site de Sion a toutes les caractéristiques d'un sanctuaire. Cependant, ce n'est qu'après le départ des Pères Oblats en 2006, à la reprise par le diocèse de Nancy-Toul, que l'équipe d'animation pastorale (EAP) se fédère et adhère au réseau des Sanctuaires de France et nomme ce lieu spirituel : sanctuaire Notre Dame de Sion. Il s'agit d'un sanctuaire marial bien qu'il n'y ait pas d'apparitions et de miracles révélés et confirmés par le Saint

⁹ DUBET F, 2012. *Le déclin de l'institution*, éditions du Seuil.

Siège¹⁰. L'activité religieuse est mêlée à l'activité politique, comme l'histoire le démontre ci-après.

Cette prédisposition, à l'écart, pourrait expliquer la recherche de calme, de verdure, de sérénité par les usagers de Sion.

B. Une identité forgée par l'Histoire

L'association a dans son objet précisé un périmètre géographique : celui de la colline de Sion. Or, pour comprendre son environnement, il faut saisir l'évolution et l'impact du lieu dans les interactions. L'espace social étudié a une histoire vieille de plus de 4000 ans. C'est une alternance dans l'histoire de "l'appropriation" du lieu par le politique et par le religieux qui ont contribué à un développement économique et à la renommée du territoire. Sion est un lieu de "pouvoir" et un lieu de recueillement. Aussi, un éclairage de l'histoire contemporaine permet de comprendre les phénomènes en présence dans l'activité.

1. Une continuité historique assurée par les Oblats

Les Oblats de Marie Immaculée (OMI) arrivent en 1903 dans un contexte de schisme entre les frères Baillard et l'Évêché de Nancy. Les Baillard, tels des entrepreneurs de cause, avaient soulevé des fonds pour redévelopper l'activité des pèlerinages à Sion et l'équivalent d'un centre d'apprentissage. La notoriété de Sion s'est vue décuplée tant en France qu'à l'étranger. Mais le développement de leurs projets sera stoppé par l'évêché de Nancy à cause du pouvoir de plus en plus conséquent des frères Baillard, d'un risque d'appropriation personnelle des biens utilisés pour le service de l'Église et d'un

¹⁰ Le Vatican état souverain dirigé par le Pape, mène une enquête afin de vérifier des dires et des faits, lorsqu'il est sollicité.

rapprochement avec une autre pratique religieuse. Les Baillard seront expulsés du lieu et perdront leurs fonctions de prêtres (Mylan & Fournet, 2020).

Mais Sion c'est aussi l'un des trésors européens de la mémoire archéologique et géologique et des flux de populations les plus anciens. Cette mémoire sera mise en avant par la communauté des pères missionnaires dans leur musée. Les OMI y présentaient des objets issus de leurs voyages (missionnaires) mais surtout des objets "déterrés" lors de leurs travaux sur site. Leur collection avait une valeur véritable. Certaines de leurs pièces sont aujourd'hui exposées dans les musées lorrains.

Les OMI vont, au travers de ce musée, mettre en récit une continuité dans un développement du territoire lié à l'histoire et à la présence religieuse.

La Vierge de Sion aura le privilège d'être couronnée. Les OMI agrandissent l'église qui reçoit le titre de basilique mineure. Une tour de 45 mètres de hauteur est érigée pour marquer la puissance et le rayonnement catholique. C'est « **le phare du Saintois** » (Père Jacquemin et al., 2005). Toutes ces plus-values contribuent à valoriser le sanctuaire.

Les OMI ont réussi à rassembler et fédérer les fidèles, reprendre et redynamiser l'activité des pèlerinages tout en prenant soin d'asseoir l'autorité religieuse catholique sur place. Ce qui marque la spécificité des OMI c'est la poursuite du développement de la colline par l'activité religieuse avec une ouverture sur le monde. Ils ont également favorisé un accroissement touristique par l'augmentation du flux des pèlerins et des autres visiteurs. De plus, Ils ont aussi préservé et alimenté l'identité territoriale rurale et patriotique de Sion et de la Lorraine avec une ouverture d'esprit tournée vers l'étranger et la solidarité.

2. L'arrivée du Conseil Départemental à Sion.

Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle rachète presque tous les bâtiments au départ des OMI en 2000, dans le but de préserver le patrimoine de Sion.

a) Une dynamique insufflée par un homme

Évoquer l'arrivée du conseil départemental (CD) sur la colline de Sion revient à évoquer l'arrivée d'un homme : **Michel Dinet**. C'est lui, président du CD à cette époque, (secondé par Denis Vallance, directeur général des services), qui va convaincre les conseillers départementaux du bien-fondé du rachat à Sion.

M. Dinet s'était engagé publiquement à ne pas nuire à l'activité culturelle en place. Or, l'arrivée du CD marque une transformation : celle de la **sécularisation du lieu**. Dorénavant, une collectivité territoriale sera présente. Néanmoins à l'achat, aucune mission n'est déterminée pour Sion. C'était « le laboratoire de Michel Dinet »¹¹ où les initiatives locales étaient valorisées.

b) Un usage en transformation

Pour évoquer la colline de Sion, il faut aussi relater le folklore ancré aujourd'hui dans la mémoire collective des Lorrains. Sion est connu pour ses étoiles¹² et sa légende¹³ localisée au "Saut de la Pucelle". Les activités de plein air se sont développées tout comme les activités culturelles.

Selon le professeur Husson, la colline de Sion-Vaudémont profite d'une «trilogie gagnante» qui lui a permis de traverser les époques et d'être aujourd'hui encore attractive. Tout d'abord, une accumulation historique grâce aux nombreuses civilisations qui l'ont habitée (archéologie), son caractère sacré dû à la pratique du culte de Rosmerta puis à Marie et enfin, « une nature incroyable » : la recherche d'espace vert et un besoin de

¹¹ Expression utilisée par les employés de la Cité des Paysages.

¹² Les étoiles sont des fragments d'animaux fossilisés nommés encrines.

¹³ La légende des étoiles avec le saut de la pucelle et la pluie d'étoile de Notre-Dame de Sion

reconnexion à la nature s'est accentuée avec les confinements. L'image de la colline s'est donc construite grâce à une continuité et à une relative stabilité autour de la pratique religieuse, de l'identité territoriale (lorraine, voire nationaliste à certaines périodes).

Actuellement les récits se diversifient. « Ce n'est donc plus une activité touristique portée exclusivement sur le fait religieux et sur le patrimoine » (Husson, 2020 a).

III. Une appartenance à plusieurs réseaux d'acteurs

L'équipe d'Horizons Solidaires (HS) appartient à plusieurs réseaux. Nous en avons identifié trois :

1. Échelle locale : Horizons Solidaires est sur le site de Sion, situé sur la commune de Saxon-Sion et sur la colline de Sion-Vaudémont qui appartient au territoire du Saintois.
2. Échelle intermédiaire : le département de Meurthe et Moselle et celui des Vosges, qui correspondent aussi aux deux territoires diocésains.
3. Échelle globale : le territoire national, la France. On retrouve à cette échelle le réseau national du commerce équitable et celui de l'Église catholique. Nous incluons aussi « l'international ».

L'ensemble forme l'espace géographique et social que nous étudions où gravitent des acteurs comme le montre le schéma 1 et le schéma 2 ci-dessous. **Horizons Solidaires** est à **la croisée** des ces sous-systèmes par les interactions qu'elle entretient avec d'autres acteurs. Le schéma 1 reprend les catégories d'acteurs avec lequel HS entre en relation tandis que le schéma 2 en montre le détail.

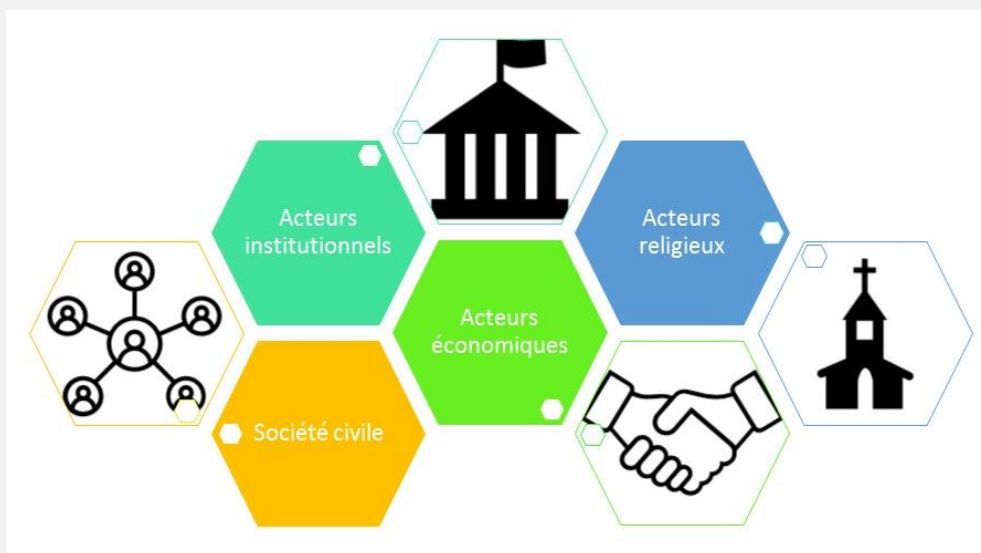


Schéma 1 : Horizons Solidaires et les réseaux d'acteurs auquel elle est connectée.

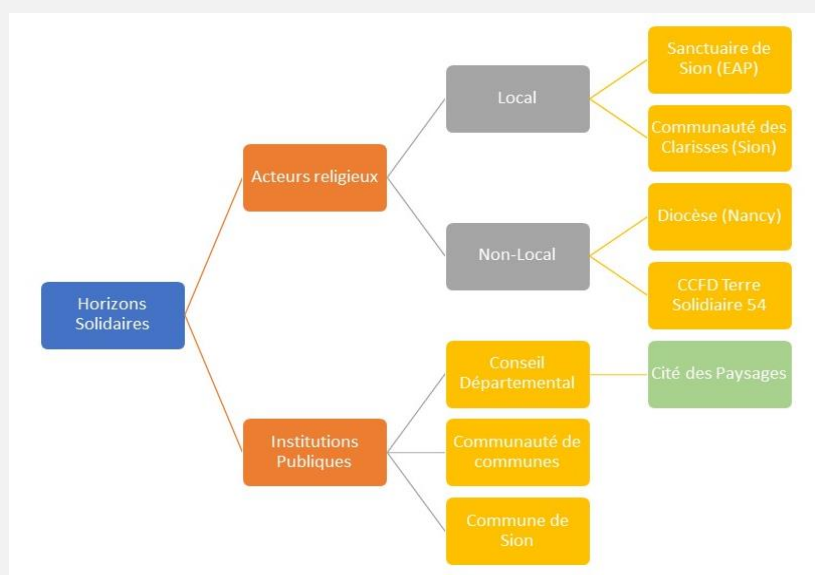


Schéma 2 : Horizons Solidaires et les réseaux d'acteurs auquel elle est connectée, détaillé.



Schéma 2 : Horizons Solidaires et les réseaux d'acteurs auquel elle est connectée, détaillé.

Cette première partie nous indique déjà la complexité de l'environnement dans lequel Horizons Solidaires agit. C'est un lieu chargé d'histoire avec une identité marquée qui est dans un processus de sécularisation avec des relations à l'échelle opérationnelle mais aussi stratégique.

De plus, l'activité d'Horizons Solidaires semble évoluer et être impactée par des changements plus globaux.

Il s'agit à présent de comprendre ce que sont une association, le processus de sécularisation et l'identité d'un territoire.

CHAPITRE 2 – La théorie au service de la compréhension.

Nous avons précisé qu'Horizons Solidaires est une association, il convient de préciser à présent ce que ce statut revêt comme particularité et comment le monde scientifique permet d'enrichir les connaissances de cet acteur de la société.

I. L'association et ses principes généraux

A. Le cadre réglementaire

1. Définitions

Intéressons-nous pour commencer aux définitions de ce terme partant d'un champ lexical vers celui du législatif. Selon *le dictionnaire Larousse*, c'est un mouvement, féminin (nom féminin), qui regroupe des choses ou des personnes hétérogènes en un ensemble (un tout) avec un but donné et précis. L'association a un sens distinctif dans les domaines de l'astronomie, de la géologie et de la psychologie. Du côté des sciences humaines, cela fait référence à « un ensemble de personnes qui partagent des normes, des comportements et une culture et qui interagissent en coopérant pour former des groupes » (Wikipédia, n.d.). En outre, dans *le dictionnaire de Sociologie* l'association se réfère à la description de la loi pour désigner : « exclusivement un groupement à but non lucratif et œuvrant hors de la sphère politique et syndicale » (Akoun & Ansart, 1999, p. 40) Il est également fait référence « à la liberté d'association » qui est rapprochée de la pensée de Tocqueville.

Nous constatons que le terme association est régi par le droit. L'exercice de la liberté d'association est inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et elle est inscrite dans la législation française depuis le 1^{er} juillet 1901.

L'association se définit comme telle : c'est « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices » (Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, 1901).

2. Les principes fondamentaux

Le site internet du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sport, ainsi que les plateformes Légifrance ou Service-Public.fr donnent à lire ce que le législateur entend et exige concernant l'association.

La définition juridique de l'association met en avant quatre principes qui caractérisent de fait, le droit d'association. Il s'agit de :

- au moins deux personnes liées par une convention

L'entreprise de création d'un regroupement est établie à partir d'un désir de s'unir. Les personnes sont dans une démarche volontaire et actrices dans la négociation de départ. Ce sont des personnes physiques ou morales qui s'entendent sur un motif parmi un choix quasiment illimité mais l'objet doit respecter les lois et les mœurs. La convention scelle l'accord d'une mise en commun. Ce qui sous-entend que l'**adhésion** est l'un des principes fondateurs de l'association.

- mettre en commun (*sur un principe d'égalité des membres*) des connaissances ou une activité.

Tout citoyen, toute entité peut coopérer et s'accorder sur l'objet fédérateur de sens (dimension symbolique) et sur sa dimension identitaire. Derrière la notion de coopération vient celle du « agir ensemble » et donc de s'organiser collectivement. Cela induit un pouvoir d'agir voire un poids politique.

- celle-ci doit être permanente.

L'engagement pris doit être respecté dans une échéance temps déterminée par les membres ou à défaut, par la durée pré-requise juridiquement. Toutefois, afin de respecter « la liberté individuelle », des modifications apportées à la loi en 2012 permettent à présent, aux membres, même ceux du conseil d'administration, d'adhérer et de se retirer au moment voulu. Toutefois, la cotisation doit être à jour. Par ailleurs, les membres peuvent dissoudre l'association avant « sa date de fin ».

De plus, les statuts peuvent être modifiés dans le respect du mode de fonctionnement que les fondateurs ont prévu et dans le respect du cadre législatif. Nous constatons que le caractère permanent ne correspond pas à une rigidité mais qu'il laisse place à la liberté de s'organiser par consentement, ce qui rend possible l'adaptation à son environnement et au contexte.

- but non lucratif exclusivement.

Les membres de l'association s'organisent dans des échanges dont l'objet, au sens entendu par le journal officiel, est autre que monétaire et lucratif. En cela, l'association diffère des sociétés et du commerce.

En outre, la loi fonde un droit accessible à tout citoyen et sans contrôle au moment de la création, du moins si l'objet respecte la loi et les mœurs en vigueur. Ainsi elle donne priorité aux libertés individuelles, fondement des valeurs républicaines. L'association devient « une expression de la liberté publique ». Cette « liberté publique » est reconnue puis acceptée par le conseil constitutionnel en 1971 puisqu'elle évoque intrinsèquement « les valeurs des Lois républicaines de liberté et de primauté de l'individu » qui sont dans le préambule de la Constitution Française (Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2008).

3. Les différentes formes

La loi laisse la liberté aux fondateurs de choisir l'objet. Toutefois le législateur a réglementé les fonctionnements des associations en créant des catégories de types d'associations. Découvrons à présent les types d'associations possibles en France.

Tout d'abord, la déclaration de constitution d'une association n'est pas obligatoire. Elle l'est si « les fondateurs » veulent acquérir la personnalité juridique en vue d'exercer une activité économique, de solliciter des aides ou obtenir un agrément. Nous notons que les types d'associations correspondent à l'évolution du contexte politico-économique en France

a) Les associations de « faits » ou « non-déclarées ».

Les personnes ne souhaitent ni formaliser leurs règles de fonctionnement, ni décrire la mise en œuvre du projet. Ce type d'association ne nécessite pas de relations avec des tiers.

b) Les associations déclarées.

C'est la forme la plus courante. Les « fondateurs » doivent, par écrit, faire connaître aux services de l'État leur projet et ses ambitions. La déclaration est rendue publique. Par cette action l'association obtient la capacité juridique, son autonomie et sa liberté d'agir. Elle a une « personnalité » propre qui lui confère « une capacité d'actions, de posséder et administrer » c'est à dire une possibilité d'entrer en relation avec des tiers, dans un champ d'activité donné. Néanmoins, ses pouvoirs économiques et politiques sont limités.

L'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 précise *[que l'association déclarée peut]*:

- ester en justice (elle peut exercer toute action en justice tant en demande qu'en défense), par exemple si elle a subi un préjudice ;
- recevoir des dons manuels, des subventions de l'État, des régions, des départements ou des communes ;
- percevoir les cotisations de ses membres.

c) Les régimes spéciaux en Alsace-Moselle.

Le droit local s'applique (articles 21 à 79 du code civil local) pour les associations dont le siège social est dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin ou de la Moselle. Ces associations « ne relèvent pas de loi de 1901 [...] ». Cette spécificité tient compte de l'Histoire et de l'alternance politique de ces territoires : tantôt français, tantôt allemand. Précisons que les régimes spéciaux relevaient autrefois de la loi d'Empire du 19 avril 1908 sur les associations, abrogée par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003.

d) Les associations spécifiques et les fondations.

Parmi elles se retrouvent les associations représentatives (*associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de parents d'élèves, familiales, de locataires*), les associations sous régime légal spécial (*culturelles, syndicats de propriétaires*), les fondations, les fonds de dotation et les fondations ou les associations Reconnues d'Utilité Publique (RUP). Ces dernières, les RUP, ont une spécificité. Elles suivent des règles du droit public. Ce sont des associations déclarées qui ont en plus un « label de qualité » en contrepartie d'exigences étatiques très normatives et contraignantes. C'est à ce prix qu'elles peuvent recevoir des dons et des legs en étant exonérées de charges.

e) L'association agréée.

C'est la forme la plus récente. Elle permet à des ministères d'avoir des « relations privilégiées » avec certaines associations. Pour obtenir un agrément, elles doivent respecter un « tronc commun » composé de trois critères : répondre à un objet d'intérêt général, avoir un mode de fonctionnement démocratique et respecter la transparence financière (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012).

Les associations sont regroupées dans le secteur associatif qui lui-même couvre un large champ d'activités : à partir des loisirs en passant par l'animation, la culture, la santé, l'insertion, l'éducation populaire, le social, etc. (Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2020)

B. Observer et étudier le fonctionnement associatif

1. L'importance du contexte

Le monde scientifique s'est intéressé aux associations et nous allons modestement tenter d'accompagner quelques productions existantes. Dans *La Sociologie des associations*, J.L. Laville et R. Sainsaulieu (1997) se sont inspirés de travaux et d'analyses existantes afin de comprendre le fonctionnement particulier des associations. Ils se sont appuyés sur les recherches menées en sociologie des organisations notamment par Crozier et Friedberg (1981) et celles de la sociologie des entreprises. Ceci avant de constater tout comme M. Parodi (2000), B. Hautenne (2004) et A. Querrien et F. Rosso (2018) de la nécessité de recontextualiser et de prendre en compte la dimension historique. En effet, celle-ci permet d'éclairer les logiques extérieures impactant le fonctionnement des associations et les ajustements que celles-ci opèrent. Par ailleurs, ces mêmes auteurs suggèrent que l'association a développé une activité économique qui fait d'elle une entreprise, ce que nous allons spécifier.

Mais avant de poursuivre, précisons le contexte historique de l'émergence du droit d'association.

a) Une remise en contexte historique

Les auteurs prennent le temps de préciser le contexte et l'évolution qu'ils ont observés afin d'éclairer sur les transformations subies ou générées par les associations. A. Querrien et F. Rosso nous renseignent plus particulièrement sur le contexte dans lequel elles sont nées. Elles sont le fruit des « laboratoires d'idées » qui ont contribué à bousculer les règles établies et à créer de nouvelles réponses à des problèmes sociaux identifiés.

La loi de 1901 et le décret du 16 août 1901, pour son exécution, sont écrits sous la direction du Président du Conseil, alors Ministre de l'Intérieur et des cultes : M. Pierre Waldeck-Rousseau. Cette loi donne une reconnaissance publique des « laboratoires d'idées » et signifie leur « contribution à la Société ». De plus, cette loi s'inscrit dans un

mouvement voulu de séparation de l'Église et de l'État durant l'ère du développement industriel. Contrairement à la loi « Le Chapelier », à laquelle elle met fin, cette loi est régie par le code civil dans les principes du droit commun et non plus du code pénal comme la précédente. Elle diffère également du droit corporatif (Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2008 a).

Laville et Sainsaulieu complètent en précisant qu'après la Seconde Guerre Mondiale et avec le concours de l'État Providence, le monde associatif connaît une période faste, avec en parallèle une forte expansion d'une société de consommation en développement. Les années 1970 en sonnent le glas avec la crise économique issue du premier choc pétrolier. C'est la fin de l'État Providence et s'instaure un mouvement de décentralisation des compétences. Le monde associatif se voit également touché par cette crise et va devoir s'adapter. Cela engendre des tensions au sein de ces structures et il n'existe pas, en ce temps-là, de modèle de conduite de changement adapté à leur fonctionnement. C'est dans ce contexte que ces deux chercheurs dirigent une recherche en vue de théoriser et d'apporter des clés de compréhension sur le fonctionnement associatif.

b) Du projet à un mode de fonctionnement

Tout d'abord, ils suggèrent que « deux buts s'interpénètrent dans l'idée associative : celui de coopérer volontairement et librement, celui de créer une solution à un problème précis » (Laville & Sainsaulieu, 1997, p. 17). Pour B. Hautenne « coopérer volontairement » ne signifie pas agir naturellement tout comme le suggère le sociologue E. Friedberg, qu'il cite, et pour qui « la coopération résulte d'une action collective qui « n'est pas un exercice gratuit » (Hautenne, 2004, p. 12). Les membres d'un groupe agissent ensemble dans le but de répondre à un besoin ou à un problème et ils décident, sur la base du volontariat ou par l'obligation de s'organiser ensemble, en vue d'apporter une solution.

De plus, nous supposons que la notion de « coopération » et de « s'organiser collectivement » induisent un certain pouvoir d'agir et sans doute un poids politique ; mais nous y reviendrons.

C'est ainsi qu'à partir du premier constat posé par ces trois auteurs apparaissent les grands principes du projet défini par Boutinet (1990).¹⁴. Le projet est la clé de compréhension de la naissance des associations. On retrouve sous différentes expressions la place centrale du projet dans la collaboration entre des acteurs pour un objectif commun : chez M. Dinet (2014) « le projet prime », chez J.L. Laville et R. Sainsaulieu (1997) « au commencement était le projet ». Par ailleurs, le projet apporte des pistes de solutions à un problème ou à une demande sur une période préalablement définie (Cf. loi 1901). Il permet d'améliorer l'existant par une prestation ou un produit et *a fortiori* innover en développant une solution nouvelle et spécifique, dans un espace géographique donné. Les associations vont donc apporter une réponse au problème ou à une demande, et mettre en œuvre des actions adéquates en tenant compte de leurs histoires, leurs savoirs et leurs interprétations de la situation. Mais comme l'indique J.C. Vilatte (2020) : « tout projet est traversé par des lignes de forces contraires ».

C. Un développement contraint ou voulu

1. Des aspects paradoxaux

Pour comprendre et étudier les fonctionnements de l'association, souvent les études recourent à des schémas synthétisant la pensée et ordonnant les données collectées. S'agissant du projet chez Boutinet (1990) il oscille entre deux axes : d'une part le projet individuel et le projet collectif puis, d'autre part la recherche de sens (existentiel) et l'aspect opérationnel (la technique). Cette base est transposée dans les études liées à l'association. Par exemple, dans l'étude de *Logique entre actions légitimes et mondes sociaux de l'entreprise*¹⁵ les axes sont : « la défense de la maison » et le développement de l'entreprise puis les projets personnels et projets professionnels. Pour M. Parodi (2000) choisit les axes social-économique et privé-public.

¹⁴ Ces principes ont été abordés en cours avec M. Vilatte qui partage des clés du livre de J.P. Boutinet : *l'anthropologie du projet*.

¹⁵ Extrait de la *Sociologie des associations*.

Les comparaisons s'articulent dans un espace défini entre des dualités mesurant des écarts : entre le soi et le collectif et entre des perceptions de la réalité de l'environnement regardé avec un parti-pris singulier. De plus, ces présentations ont pour intérêt de chercher à clarifier un mode de fonctionnement et de traduire un équilibre à trouver dans les activités. M. Parodi parle « d'ambivalence » tandis que R. Sainsaulieu évoque la « conciliation ». Nous avons constaté un point commun entre les schémas relatifs à l'association, c'est celui de chercher à expliciter une tension entre la « logique militante » et la « logique économique » et tenter de justifier de l'activité économique.

2. Le développement de l'activité économique

Pour cause, hormis la catégorie d'association de fait, celles-ci sont amenées à gérer des transactions et donc à avoir une activité économique à commencer par gérer les cotisations de leurs adhérents. M. Parodi emploie le terme d'« associations gestionnaires » alors que C. Amblard évoque « l'entreprise associative » et qui correspondrait dans sa forme outrancière à « l'association carnassière » de PH. Kaminski. De plus, il fait état d'un changement « repérable » de l'activité économique dans le paysage associatif. Il prend le temps d'explicitier cette transformation importante de l'activité. Mais ce phénomène serait également « lié à la multiplication des politiques publiques » (Parodi, 2000, p. 1). Selon l'auteur, cela relève d'un principe « universel » qui est celui de gestion dès lors qu'un échange est formalisé. Un échange avec une valeur monétaire est traduit dans un budget ou dans un plan comptable. De fait, les associations exercent une activité économique au même titre que des individus, des familles ou des commerces.

J.L. Laville, R. Sainsaulieu, B. Hautenne, A. Querrien et F. Rosso arrivent au même constat en étudiant plus spécifiquement les associations dans le domaine du travail social où cela est très marquant. D'ailleurs C. Amblard, Directeur de publication du Think Thank : l'Institut ISBL, qui promeut l'activité marchande des associations, défend cette idée que l'association est une entreprise comme les autres en s'appuyant sur le vide juridique des lois françaises et européennes ainsi que sur des textes de jurisprudence. Amblard évoque même « une interprétation erronée » compte tenu du changement de contexte actuel avec

une économie néolibérale dominante. En effet, « l'âge d'or » est révolu et le règne de l'État-Providence a pris fin. Les associations ont la nécessité de rechercher des ressources financières pour assurer leur survie et/ou développer leur champ d'activité. Dès lors, deux choix s'offrent à elles : solliciter des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales ou entrer sur « le marché par la vente de biens ou de services » qui est fondé sur le principe de concurrence internationale (Querrien & Rosso, 2018).

En outre, d'après l'étude de J. Palard citée dans la *Sociologie des Associations* : « la décentralisation perturbe donc les jeux des acteurs et oblige les associations à des jeux gestionnaires ». Parodi résume cette transformation par le passage des associations à une « logique gestionnaire » vers « une logique économique » voire à d'une « logique de marché ».

Cela nous amène à distinguer la notion d'activité économique de celle d'activité commerciale. Pour ce faire nous nous appuyons sur l'article publié par C. Amblard : *Plaidoyer en faveur de l'entreprise associative*.

a) Utiliser un vocabulaire approprié

Nous l'avons vu précédemment, les associations « entrent en économie » afin de pérenniser leurs actions, par un « besoin vital de ressources » ou par stratégie de développement. L'exercice d'une activité marchande pour les associations déclarées est possible. L'État n'a pas spécifié et caractérisé ce qu'est une activité économique et ce que recouvre la notion d'entreprise. C'est ainsi que le législateur accorde ou plutôt laisse « une marge de manœuvre » dans l'interprétation des lois. C'est pourquoi, C. Amblard s'attache à recenser les textes de jurisprudences françaises et européennes pour argumenter et justifier « la légitimité des associations dans le champ économique ». Il prend soin de surcroît, de comparer les notions d'« activité économique » et « activité commerciale » et celles « d'entreprise » par rapport à une « société » avant de différencier les activités et le but de l'association.

L'activité commerciale et le statut juridique des « sociétés » sont régis par le code de commerce qui précise leur définition et leur pratique. L'activité commerciale est centrée sur l'intention de l'exploitant de générer une activité lucrative alors que la loi de 1901 spécifie le but non lucratif et la mise en commun pour le statut des associations. Outre cela, la jurisprudence pour la cour de justice de l'Union Européenne renvoie l'activité économique à « une activité générale participant aux échanges économiques qui consiste « à offrir des biens et des services sur un marché donné »¹⁶. Tandis que pour la notion d'entreprise, elle évoque : « toute activité exerçant une activité économique indépendamment du statut juridique de cette activité et de son mode de fonctionnement » (Amblard, 2018). Pour différencier les activités et le but, C. Amblard s'appuie, une nouvelle fois, sur le texte de loi de 1901, peu modifié depuis lors, qui décrit le but non lucratif de l'objet mais qui ne cadre pas les actions que l'association peut mettre en place. D'où le recours à « l'interprétation erronée ».

Pour lui, l'activité économique peut être envisagée comme une piste de solutions de ressources financières nécessaires à l'équilibre des comptes d'une association. L'objet maintient le cap et respecte l'obligation législative sur le caractère « non lucratif » tout en admettant que l'association peut gagner de l'argent. Par conséquent, l'association peut être une entreprise, elle produit une activité économique ; dans ce sens elle a une place dans le monde économique et son dessein reste « noble ».

L'association en pratiquant des flux financiers par nécessité ou volontairement serait donc contrainte de s'articuler entre le monde économique privé et les pouvoirs publics.

3. Écartelée entre des réalités différentes.

Chaque association a ses caractéristiques propres et son histoire militante. C'est ce qui est affirmé dans *la Sociologie des Associations*. Mais, il existe des classifications pour ce secteur. Parodi retient celle de Ph. Kaminski pour mettre en exergue cette comparaison

¹⁶ Les associations de charité, de bienfaisance ou caritatives ne sont pas concernées.

entre le privé et le public. En effet, Kaminski dans *Une prospective de l'économie sociale* (1990) propose « une typologie originale » qui peut être transposable facilement à l'ensemble du monde associatif. Pour lui, les associations peuvent être classées selon trois états : les associations dites « routinières » qui ressembleraient aux institutions publiques, les associations « innovantes » qui se positionnent sur les « niches sectorielles » ou « les interstices laissés vacants par le marché et l'État » comme le nomme J.L. Laville (1997). Mais en entrant sur le marché, la loi capitaliste est rude. Les associations doivent innover ou du moins créer une solution différente d'entreprises privées et des institutions publiques dans le but de se démarquer et maintenir « sa place ». Les appels d'offres ou appels à projet de l'État ne font que renforcer cette concurrence. Enfin, les « associations carnassières » ou qui auraient un « comportement déviant » comme l'évoque E. Alphandari (1985), cité dans l'article de C. Amblard. Ce sont celles qui ont une activité économique très développée. C'est particulièrement le cas pour celles opérant dans le Tiers secteur ou le champ de l'économie sociale et solidaire comme l'ont constaté l'ensemble des auteurs précédemment cités.

En outre, nous apprenons que ce secteur d'activité pèse, en 2013 3,2% du PIB de la France. Il compte 1.3 millions d'associations, 1,8 millions de salariés et 85 milliards d'euros de budget annuel (Amblard, 2018 a). Nous avons également constaté le poids de ce secteur par le fait que l'INSEE et l'IFOP produisent des statistiques et des mesures régulièrement, tout comme France Bénévolat et Recherches et Solidarités qui ont coécrit le dernier « état des lieux » du monde associatif sur la période 2010-2016.

Mais ces « associations carnassières » peuvent exister parce que le législateur a validé et autorisé de nouvelles formes juridiques tant d'entreprises que d'associations. C'est ainsi que sont apparues les associations d'utilité publique et « l'entreprise à mission » comme le nomme A. Querrien et F. Rosso ou plus récemment « l'entreprise, objet d'intérêt collectif » comme il est appelé dans le rapport de Nicole Notat et de Jean-Dominique Senard, concernant le projet de loi sur la RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

« Les entreprises ne se limitent pas à la recherche du profit. L'entreprise doit être le lieu de création et de partage de sa valeur. Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) permet de redéfinir la raison d'être des entreprises et de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux liés à leur activité. » (ministère de l'Économie, 2019).

C'est ainsi que l'État encadre la nouvelle pratique des entreprises à promouvoir une « raison d'être » comme le constate Edgard Added dans un article sur le site internet d'Harvard Business Review. Celui-ci évoque également les risques de dérives telles que le « greenwashing » ou de « coquilles vides » pour B. Valiorgue (2020). D'ailleurs, pour Salmon (2005 et 2007) la prise en compte de responsabilités sociales ou environnementales pour les entreprises dans leur mode de production, que ce soit des biens ou des services, « relève d'un mode de légitimation instrumentalisé de logique de production » pouvant être purement et simplement opposés aux valeurs promues par les mêmes entreprises. Cet aparté se voulait informatif et cherchait à démontrer que le contexte s'est modifié et que le législateur « adapte » les règles aux nouvelles circonstances.

A. Querrin et F. Rosso se sont eux attachés à exposer cette transformation des associations au travers des formes du don. « Le don est une caractéristique du monde associatif ». Ils démontrent par une description détaillée de l'évolution du contexte général et des formes des associations, que leurs finalités se sont modifiées passant d'une « logique de solidarité et de dons » à une « solidarité "relative" et économique ». Les formes traditionnelles du don, comme nous le qualifions pour évoquer le don d'argent, de temps, voire de travail, avaient une force morale élevée puisque l'Église, qui influençait fortement la société précédemment, l'a érigée comme telle. Selon ces deux auteurs, le don serait devenu « une force morale administrée » à coup de « reçus fiscaux » et il serait devenu « une marchandise » comme les autres. Ils précisent qu'avec les nouvelles formes d'associations le don de temps offert est devenu dans certains cas « un don obligatoire de travail » (par exemple, chez les associations d'aide à la personne).

Enfin, ces deux mêmes auteurs nous ont fait entrevoir un écartement entre des périmètres géographiques et des rapports d'échelles. Ils évoquent un contexte globalisant

avec en filigrane une économie capitaliste et une concurrence accrue dont même l'État en ferait l'apanage ; ceci au travers des appels d'offres et, d'une évolution de la société française avec une « séparation voulue de l'Église ». Ces deux mouvements extérieurs impactent la vie de l'association jusqu'à modifier ses stratégies de développement. Pourtant les deux auteurs évoquent une réponse « ajustée » au « service rendu au territoire » qui peut s'agrandir, comme pour les nouvelles entreprises mutualistes, qui en élargissant leurs compétences en France réfléchissent à investir le marché européen voire mondial. Ce qui nous fait revenir à notre point de départ sur les propos de J.L. Laville qui reconnaît que chaque association a ses caractéristiques propres et son histoire militante et que chacune doit trouver sa propre réponse.

4. Un jeu d'équilibriste

Chaque association, selon ce que nous avons abordé précédemment, est impactée par de nouvelles politiques publiques et par « la loi du marché ». Mais que deviennent « le rêve, l'utopie » du projet de départ ou « la vision philanthropique et militante », tels qu'évoqués par J.L. Laville et R. Sainsaulieu ? Pour S. Juan « l'association est, le plus souvent, la matérialisation d'un mouvement social » (Juan, 2008, p. 92). Elle est une forme sociale tout comme une forme économique autrement dit elle appartient à la fois au « domaine institutionnel » et à celui de « l'action », sous entendue productrice de biens ou de services. S. Juan, tout comme R. Sainsaulieu, pense que les associations - entreprises peuvent « présenter des aspects institutionnels ... mais volontairement ou non elles conservent des savoirs, une mémoire collective, constitutifs d'humanité » (ibid, p82 »). Le fait d'être entre deux mondes n'est pas sans poser de soucis. S. Juan relève, à ce sujet, le même paradoxe que les auteurs de la *Sociologie des associations*, à savoir : l'organisation des associations tend à se rationaliser et à s'organiser comme une entreprise proportionnellement au retrait des bénévoles, des militants, des personnes « portées par la passion, qu'elle soit de nature idéologique, confessionnelle ou culturelle » (ibidem, p80). Nous pouvons déduire que les valeurs promues ou du moins le côté symbolique porté par

l'association, lui, revêt son caractère institutionnel qui lui permet de ne pas rester fermée ou centrée sur elle-même.

L'association se voit devoir manœuvrer entre le jeu de pouvoir de salariés et celui de bénévoles, comme l'ont montré J.L. Laville et R. Sainsaulieu à partir du modèle d'analyse des organisations de Crozier. Précisons à présent, que l'évolution du contexte a rendu nécessaire aux associations de recourir à des professionnels pouvant répondre aux nouveaux impératifs normatifs de l'État et du marché. D'ailleurs, l'ensemble des auteurs ont abordé la professionnalisation vécue par ces structures. Hély (2005), cité dans l'écrit de S. Juan, souligne : « l'effacement rapide des frontières séparant l'entreprise et l'association dans un contexte d'affaiblissement de l'éthos associatif ». L'association pourrait-elle perdre son identité par l'affaiblissement de son éthos ? En outre ce jeu de concurrence et le renouvellement créatif sans cesse demandé par les pouvoirs publics ont également obligé les associations à travailler avec d'autres, en partenariat. C'est à se demander comment les associations arrivent à ne pas tomber dans une crise identitaire.

L'association est donc à la fois une organisation et une institution, un groupement et un mouvement, à la croisée entre des intérêts individuels et un intérêt collectif, entre le privé et le public et entre un « travailler seul » ou à plusieurs. Cela nous démontre que les associations doivent mettre en place de nombreuses stratégies afin de garder un équilibre et ne pas « vaciller » trop longtemps.

Outre cela, ces lectures nous ont permis de comprendre un ensemble de problématiques et surtout un ensemble de points de vue et de méthodes utilisées. J.L. Laville et R. Sainsaulieu dans leur essai de méthodologie et de grille d'analyse spécifique et dédiée aux associations ont montré la diversité des outils à employer. Ils ne se sont pas arrêtés à une analyse de « structure », telle que les entreprises, montrant des phénomènes de rétentions d'informations, de rapport de forces, de jeux de pouvoirs des acteurs en concluant que « détenir l'information c'est avoir du pouvoir ». Ils ont aussi porté attention à l'implication des personnes dans la vie associative, aux valeurs vecteurs de sens pour

celles-ci, à l'environnement de l'association et aux finalités qui diffèrent selon « l'échelle ». Les recherches en sociologie tendent à démontrer de plus en plus l'impact de la personne tant dans son métier (Y. CLOT ou encore, dans « les composantes de la professionnalité » telles que l'impact des représentations et de l'implication émotionnelle comme C. Mias et M. Bataille (2013) l'analysent. Si les contextes évoluent, les façons d'étudier, d'observer et de comprendre le font aussi.

Nous devons, à l'issue de cette investigation sur l'association, partager des réflexions que nous portons à présent : la raison d'être des associations aujourd'hui serait-elle tournée davantage vers la garantie d'une pérennité plutôt que sur un projet fédérateur de sens et porteur de valeurs et d'intérêt collectif pour la communauté ? Par ailleurs, aucun des auteurs que nous avons lus n'évoque en « profondeur » la gouvernance présumée démocratique et le rôle des conseils d'administration. Les associations semblent être parfaitement légitimes à exercer leurs activités dans le secteur économique mais nous nous interrogeons sur leur poids politique face aux collectivités territoriales qui ont de plus en plus de pouvoir. Enfin, plus largement nous nous questionnons sur la place de l'association dans son territoire.

II. Un processus de sécularisation

A. Appréhender la notion

Une nouvelle fois, nous avons eu recours au dictionnaire de sociologie dans lequel D. Hervieu-Léger définit la sécularisation comme :

La sécularisation vient du droit : il désigne originellement le transfert de biens d'Église à un propriétaire civil et le processus par lequel un religieux retourne à l'état séculier. Le terme est donc associé à l'idée d'une émancipation par rapport à l'autorité religieuse. (...) De cette ambiguïté découlent les controverses théologiques auxquelles la sécularisation a donné lieu., ... Elles ont été bousculées, depuis les années 70, par la découverte des phénomènes contemporains d'innovation et de renouveau religieux, qui invitent à considérer, au-delà de la notion de sécularisation,

les productions religieuses de la modernité elle-même. » (Akoun & Ansart, 1999, p. 474).

Cette définition tout comme les lectures que nous avons entreprises nous ont effectivement donné à voir des dimensions très variées de ce processus. Nous avons choisi d'en évoquer quelques-unes qui pouvaient refléter cette diversité de champs d'applications et plus particulièrement celle de M. Fourcade (2017) qui la traite à partir de la convention de Vatican II, P. Hayat (2006) à partir de la laïcité, d'O. Bobineau (2006) sur la sociabilité paroissiale par une comparaison franco-allemande, C. Gastaud (2019) sur la désacralisation, J.M. Yvard au travers de la littérature anglaise et de la transformation du quotidien, D. Hervieu-Léger (2016) avec la problématique de la « transmission » ou encore M.H. Chevrier (2017) avec un regard de géographe.

Pour ce faire nous avons décidé de reprendre la catégorisation proposée par K. Dobbelaere (2008) qui a identifié deux grands types de sécularisation en Belgique pouvant être facilement transposables.

Mais c'est sans doute le travail fastidieux et minutieux de Gorski et Altinordu (2008) qui dans leur article : *After Secularization ?* – nous a permis de prendre en compte la multitude de courants de pensées, des études menées jusqu'alors, des opposants, des limites des protocoles de recherches et ou des résultats. Nous avons compris que la sécularisation est un phénomène ou plutôt un processus qui est international puisque des recherches ont été menées également en dehors de l'Europe, aux États-Unis, en Inde et dans les pays islamiques. La laïcisation serait une des formes de ce phénomène mondial dont la France incarne une spécificité. Ces deux auteurs ont repris la généalogie du concept par un retour historique des recherches menées notamment en sociologie, anthropologie et aussi chez les historiens voire du côté des chercheurs en sciences naturelles. Puis ils ont montré que cela n'était pas seulement le fruit de l'Europe et de la chrétienté avant de s'attacher à montrer les liens entre théologie et politique et entre religion et laïcité. Ceci avant de conclure sur les futurs enjeux d'études aujourd'hui portant sur la nouvelle phase

du processus en cours. Ils s'attachent à démontrer que la notion de sécularisation peut vouloir dire ou concerner :

- la place de croyances et pratiques spirituelles chez un individu ;
- le degré d'influence de la religion dans la société au travers de l'élite et des normes ;
- l'écart entre le « système » religieux et le « système » non-religieux.

Ceci en reprenant les arguments des auteurs phares pour chaque période : de Starck à Gauchet en passant par saint Augustin et Casanova. C'est ainsi, que la lecture de cet article en anglais nous a permis d'admettre qu'il n'y a pas de définition précise et univoque de la sécularisation puisque cela dépend du contexte, du regard du chercheur, s'il est considéré comme un facteur « externe » ou comme la suite d'un processus « interne » ou encore en fonction de l'échelle à laquelle on se situe. Pour Gorski et Altinordu, c'est un « elusive goal », « unanswerable question », ou encore un « terms [which] provide a focal point for scholarly debate, ad empirical knowledge tends to condense and accumulate theoretical concepts of this sort » (Gorski & Altinordu, 2008).

B. Une sécularisation voulue

1. Par la société

K. Dobbelaere évoque une « **sécularisation voulue** » ou encore « explicite, intentionnelle » qui se voit et s'inscrit au niveau « macro » c'est-à-dire à l'échelle nationale ou au niveau de la société. P. Hayat précise que ce type de sécularisation s'ancre préalablement dans un mouvement d'émancipation des « sujets sociaux » engageant le processus de sécularisation avant même que les pouvoirs publics et les autorités s'en saisissent et légifèrent. Ceci, nous l'avons évoqué notamment avec les « laboratoires d'idées » qui ont précédé la loi 1901 favorisant la création des associations qui elle-même devance la loi de séparation de l'Église en tant qu'institution et de l'État en 1905. Pour J.C. Milner (2005) la loi de 1905, et plus largement la laïcité, « relativise » la place de la religion

dans la société puisqu'elle a une « autorité limitée » à présent. La promulgation de lois entraîne une modification des pratiques qui vont impacter les « sujets sociaux ». Sans le formuler de la sorte, P. Hayat décrivait déjà ce qui est nommé aujourd'hui comme « la boucle de rétroaction ».

Cependant, cette « séparation » n'est pas de même nature et de même envergure en fonction des pays. O. Bobineau dans son travail de comparaison donne l'exemple entre l'Allemagne et la France. En Allemagne, l'Église a encore une légitimité politique, elle est propriétaire de ses bâtiments, c'est une forme sociale institutionnalisée qui a un processus de communautarisation (nous) dans les paroisses. Tandis qu'en France, l'Église est seulement affectataire, c'est une forme de sociabilisation affinitaire qui a un processus de personnalisation (l'expérience de la Foi par le « je ») dans les paroisses.

F. Buisson dans le *dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire*¹⁷ prône une sécularisation « complète » grâce à la laïcité. En somme, la sécularisation voulue est visible par l'émancipation de l'autorité politique à quelques formes de religions existantes, à l'indépendance également de l'institution éducative et à « la justice de l'Homme ».

P. Hayat évoque également d'autres facteurs que K. Dobbelaere nomme comme la « **sécularisation latente** » ou « non-voulue ». Il s'agit des progrès de la science, de la vision portée par les philosophes, « du glissement sociologique », d'une densité démographique, une augmentation des compétences et du savoir et une société en mutation devenant une « société de consommation ». Autant de facteurs cumulés qui traduisent une modification plus globale d'un changement de mœurs et d'émancipation. Mais revenons, pour débiter, sur la notion de progrès qui manifeste une forme de sécularisation.

Cette forme n'est pas explicitement voulue puisqu'elle découle, selon K. Dobbelaere, de « dommage collatéral » à la mise en œuvre d'actions dans un autre champ d'application. Prenons les exemples que celui-ci reprend : « la récupération » du Temps par les laïcs qui, grâce à l'industrie de l'horlogerie notamment, font perdre la « charge religieuse » et la « fonction sacrée des cloches », de rythmer la vie de la communauté. Ou

¹⁷ Cité dans l'article écrit par P. Hayat.

comme d'autres inventions matérielles telles que le chemin de fer puis les avions qui vont eux aussi permettre une émancipation du Temps et des moyens de communications. Les avancées « techniques », « technologiques » ou encore « économiques » (rationalisation de la production) occasionnent la sécularisation latente. D'ailleurs E. Levinas (1984), cité dans *Laïcité et Sécularisation*, invoque la « technique » comme « genèse de la sécularisation [délivrant] l'homme de la faim ».

Si la sécularisation est une volonté politique elle est aussi, dans une certaine mesure, la résultante d'une volonté religieuse.

2. Par l'institution religieuse

L'étude de M. Fourcade nous a mis sur cette piste que le processus émane de de l'autorité religieuse, de Rome. Certes en France la loi de 1905 pose le postulat que l'institution politique a initié officiellement la séparation mais ce contexte n'est pas unique. Par exemple, en Espagne et dans d'autres pays la séparation n'est pas « officielle » quand bien même il pourrait exister des prémices.

Ce qui nous intéresse ici c'est la promulgation de la « liberté religieuse » présentée dans *Dignitatis humanae* le 7 décembre 1965 par le pape Paul VI qui pose les fondements du concile Vatican II, et les bases des nouvelles relations de l'Église en tant qu'institution avec les pouvoirs publics. Le terme est important car comme l'évoque E. Poulat (1990), cité dans l'article de M. Fourcade, « le grand absent c'est l'État ». En effet, M. Fourcade relève les termes : « les souverainetés temporelles », « les pouvoirs publics », et même « la société civile » ou encore « l'opinion » mais jamais le terme « État » n'est mentionné. L'Église abandonne « ses privilèges », inverse son positionnement, se mettant « au service du bien commun » et offre de défendre « les choses humaines » si ces dernières y consentent. Néanmoins Rome¹⁸ entend « conserver » sa mission d'annonce et de transmission de la « bonne nouvelle » et ce, « sans entrave ». C'est ainsi que Paul VI revendique « le droit à la liberté religieuse » comme un « droit naturel » voire « universel »

¹⁸ Rome est le siège de l'autorité religieuse catholique.

auquel les autorités politiques humaines ne peuvent se soustraire, nécessitant de leur part une « régulation juridique », reconnaissance, garantie et sécurité afin de « préserver » cette liberté-là .

C'est ainsi que cette convention, pour l'auteur, affaiblit indirectement le pouvoir de « l'État démocratique » qui ne peut plus ou ne peut pas « détenir le pouvoir spirituel ». Celui-ci reste à la religion voire à l'individu. Par la suite, « l'État démocratique » va se voir « récuser » dans son mode de faire « paternaliste » et l'opinion publique sous couvert de l'individualité et de son pouvoir d'agir nouvellement possédés, va « se rebeller » (exemple avec Mai 68). L'auteur cite C. Lefort pour qui l'État devient « un lieu vide ». Ce positionnement de l'Église a engendré une « phase déconstructive » par la mise en œuvre concrète de la séparation au niveau national, ce qui pour lui est « une sécularisation blanche ». Avec ce terme, l'auteur tente de démontrer qu'aucune des deux grandes institutions ne ressort vainqueur ou vaincue avant d'ajouter : « c'est la conclusion salutaire d'un processus séculaire » (Fourcade, 2015, p. 55).

Ce qui nous a surpris c'est la place faite à l'individu dans *Dignitatis humanae*. M. Fourcade et M. Gauchet ne voient pas dans cette convention « une sortie de la religion » totale que C. Lefort évoque en tant que « permanence du théologico-politique », ceci quand bien même M. Gauchet nous fait part de son *désenchantement*. Ces auteurs font la différence entre l'articulation pratique de la vie économique et matérielle orchestrée précédemment par l'institution religieuse et la vie « sociale et mentale ». C'est ainsi que comme K. Dobbelaere, ils différencient la sécularisation à l'échelle de la société (« macro »), du « Grand Prêtre », et celle à l'échelle de l'individu, (« micro »), celui « du Prophète » et « de la conscience personnelle ». Cette démarche n'est donc pas vaine, l'Église tente de gagner en considération auprès de « l'opinion publique » et de son « pouvoir » de pression sur l'institution politique. Ce déplacement de Rome, démontre une nouvelle façon d'agir, une adaptation au contexte, mais pour l'auteur cela démontre surtout que « la dé-théologisation du politique n'entraîne pas nécessairement la dépolitisation du théologique » (ibid, p63).

Avant d'aborder la sécularisation individuelle, nous souhaitons mentionner, à présent, les travaux de C. Gastaud (2019) sur l'avenir des églises en France à partir d'une étude de cas concret en Meurthe-et-Moselle. Son travail porte, lui aussi, sur les impacts de la sécularisation. Le terrain étudié est le même département que celui concerné par notre objet étude. Il nous a donc semblé pertinent d'aborder, à partir d'un même territoire, une sécularisation voulue qui s'inscrit dans une problématique nouvelle en France mais existante ailleurs. C'est le cas au Canada et en Belgique où de nombreuses études et analyses sont déjà bien avancées sur la question, il s'agit de la désacralisation des églises. La notion d'« église » est entendue ici en tant que bâtiment. Nous avons choisi de la placer dans la rubrique « sécularisation voulue » émanant de l'Église alors que l'étude semble être à l'initiative d'une demande de la communauté de communes de Mad-et-Moselle.

Pour justifier de notre choix, il faut repréciser le contexte particulier du diocèse de Meurthe-et-Moselle comparé à son voisin vosgien. Nous ne faisons pas la comparaison avec la Moselle malgré des communes mosellanes présentes au sein de ce regroupement de communes, ceci en raison de la singularité de cet ancien territoire allemand. Le diocèse de Nancy-Toul, a fait construire des églises récemment (époque contemporaine) essentiellement en raison de l'essor de la population et des croyants fidèles et pratiquants. Elle est donc depuis la loi de séparation affectataire d'un « parc immobilier » ou comme l'évoque C. Gastaud « de friches religieuses rurales » conséquentes par rapport à son voisin vosgien. Car, la « laïcisation des institutions » et « la déchristianisation de la population » tout comme « la crise des vocations » amène le diocèse de Nancy-Toul à se préoccuper du devenir des églises et à faire face « à cette abondance du patrimoine religieux » ou plutôt selon l'auteur « un excès de patrimoine religieux ». Le diocèse semble être parti-prenant dans la recherche de solutions pour préserver un patrimoine et tout à la fois de pouvoir garantir la « sécurité » des paroissiens durant la pratique du culte.

L'auteur de cette étude rappelle la spécificité juridique française : l'institution religieuse est affectataire d'un bien propriété du « bien commun » donc des pouvoirs publics mais, seule l'Église peut décider de son utilisation. C'est au bon vouloir de cette dernière qu'il est autorisé à « des activités profanes » autrement dit culturelles. La complexité juridique tant du côté laïque que du droit canon ne semble pourtant pas être le seul obstacle. Citons par exemple la création d'associations de fidèles pour éviter la désaffectation voire la désacralisation tout autant que la démolition ou la vente de bâtiment. «La portée affective des bâtiments, « le sentiment d'appartenance au lieu, à son identité devient un objectif « polémique » voire explosif. Du reste la désacralisation des églises reste un sujet évité sinon tabou en France.

C. Une sécularisation individuelle

Cette forme de sécularisation peut être « voulue » ou « latente », K. Dobbelaere convoque le terme de « sécularisation individuelle » quand J.C. Monod parle de « sécularisation de transfert », C. Gastaud de « déchristianisation de la population » pour évoquer la part de responsabilité, puisse-t-on le nommer ainsi, de l'individu dans le processus en cours.

Revenons, quelques instants, sur le travail de M. Fourcade. Les Pères du concile Vatican II dans la convention *Dignitatis humanae*, font eux-mêmes l'apanage d'une « conscience de soi » et évoque la place et le rôle de la personne revue « plus favorablement ». Les individus, dans leur « quête d'authenticité » entraînent une « modification des conditions mêmes de la croyance » comme le constate C. Taylor (2007) cité dans *Vatican II dans l'histoire de la sécularisation*. D. Hervieu-Léger va plus loin et voit les individus comme des «bricoleurs » qui « picorent les traditions existantes » et se fabriquent des identités spirituelles éloignées « des appartenances héritées » tandis que O. Bobineau évoque « les consommateurs de sacrements ».

Nos lectures nous ont montré un processus de sécularisation qui n'est pas uniquement descendant et linéaire. Les auteurs s'accordent sur la modification rapide des sociétés modernes mettant en avant le progrès, l'innovation et ce que nous appelons le « culte de la performance ». Certes, l'individu est davantage émancipé dans les sociétés occidentales et gagne en « liberté humaine », expression que P. Hayat reprend de Spinoza, vis-à-vis du politique et du religieux grâce au « droit privé ». C'est en ça que nous avançons l'acquisition d'un **nouveau pouvoir** chez les personnes : celui de refuser ou d'accepter selon sa convenance. Celui-ci permettrait « d'exercer [sa] liberté de conscience ». Mais ce nouveau pouvoir rend également responsables les individus d'une sécularisation latente dans certains cas et dans d'autres, assumée et voulue vis à vis de l'Église.

C'est dans ce contexte qu' O. Bobineau identifie quatre **profils de fidèles** (paroissiens) issus d'observations dans deux paroisses, et d'entretiens en France et en Allemagne. Tout d'abord, « le fidèle saisonnier », qu'il nomme également le « consommateur de sacrements » tandis que l'un des prêtres parle de : « paroissiens [qui] se font chrétiens l'instant d'un son de cloche »(Bobineau, 2006, p. 95). Ceux-ci viennent occasionnellement, pour une « raison spécifique » dans la paroisse de façon consentie ou imposée. Ensuite que ce soit pour les fidèles « pratiquant, militant ou consacrés » l'auteur remarque que tous peuvent être critiques par rapport à l'institution religieuse, bien qu'ils soient porteurs d'identité de « résistance, de projet ou de légitimité ». O. Bobineau s'est appuyé sur la classification de Manuel Castells (1999) pour convoquer les types d'identités. Enfin, s'agissant du « fidèle pratiquant » il insiste sur le fait que lui aussi vient, reste ou s'implique dans la paroisse « selon ses envies » et « en fonction des autres activités » qu'il a à mener.

Cette modification de la pratique religieuse jumelée avec la société de consommation, M.H. Chevrier la constate aussi. Elle s'est interrogée sur l'impact de la sécularisation dans la pratique des pèlerinages et dans l'espace géographique des sanctuaires, lieux de pèlerinages. Son regard de géographe, nous a semblé cohérent avec notre terrain d'étude, lui-même un sanctuaire où l'activité de pèlerinage génère un flux de pèlerins et de touristes. L'auteur utilise **le flux de visiteurs** comme marqueur de

« sécularisation individuelle » et des lieux visités. M.H. Chevrier a recours au terme de « visiteurs » pour désigner à la fois les pèlerins, les touristes et les autres personnes. L'espace géographique du sanctuaire est devenu un espace public sous contrôle d'une autorité publique déplaçant « l'espace sacré » à l'intérieur des bâtiments et le minimisant. Car, ces lieux religieux premièrement sont devenus également des « attractions touristiques ». En se concentrant sur le flux des visiteurs, l'auteur pose le constat que les pèlerins et les touristes sont les flux principaux de ces bâtiments et plus généralement du tourisme consommé aujourd'hui. Cependant, l'auteur précise qu'il n'est pas aisé de les distinguer.

L'auteur a observé différents sanctuaires (lieu de pèlerinages) et mené des entretiens dont elle ressort trois types de sanctuaire en fonction de l'évolution des flux :

- les sanctuaires qui « demeurent avant tout des lieux de pèlerinages » fréquentés majoritairement par les pèlerins ;
- les sanctuaires « intermédiaires » où la fréquentation des pèlerins diminue tandis que celle des touristes augmente. Le flux se justifie « explicitement » pour « la dimensions spirituelle et l'atmosphère de cette valeur sacrée » (Chevrier, 2016, p. 127). Cela nous apprend que ces lieux sont recherchés pour une raison particulière par les touristes ;
- les sanctuaires qui ont « complètement glissé » dans l'activité touristique tels que le Mont St Michel. « La dimension spirituelle et sacrée » est devenue une valeur ajoutée à un produit touristique qui promeut davantage l'esthétisme de l'espace géographique et la culture. Toutefois, la pratique des rituels religieux n'est pas empêchée, du moins administrativement. L'auteur évoque, en effet, le « comportement des touristes consommateurs » d'attraction qui malgré les interdictions, tentent de capturer des instants de l'office en cours.

Enfin, D. Hervieu-Léger voit, elle, dans la modification des pratiques et de l'évolution des sociétés modernes, des répercussions sur la « transmission de l'identité religieuse ». Elle la perçoit comme « victime » d'une « sécularisation individuelle » voulue. Ceci

notamment parce que les parents, sous couvert de la laïcité ne prennent plus leur rôle de « prophète », « de serviteurs de Dieu » ou « d'agent de la transmission de l'identité religieuse ». D'ailleurs, ceux-ci, comme les jeunes, revendiquent « le droit au choix », si tant est qu'ils veulent encore s'affilier à une religion. La liberté individuelle gagnée, se traduit par un délaissement des traditions et de la pratique religieuse commune à tous engendrant une baisse du pouvoir des institutions religieuses et de sa légitimité. L'auteur s'interroge, dès lors, sur la place de la religion dans les sociétés contemporaines, sur la transmission de « mémoire collective » face à un « [bricolage] d'identité spirituelle » dans « sa » quête de vérité. La pratique semble être plutôt spirituelle que religieuse. Celle-ci s'individualise en refoulant les « appartenances héritées », en reconstruisant des expériences et un vécu ; ceci dans un long « travail d'identification » et « d'appropriation » nouvelle porteuse de sens. « l'atomisation » de la pratique en « des » pratiques multiples, contribue à disloquer « la croyance de l'appartenance », selon l'auteur, mettant en péril ou en grand danger les sociétés.

Pour cause, la « destruction de la mémoire collective », « la crise de la transmission » génèrent de multiples représentations, affectent les individus dans une quête de sens et de sécurité et, questionne sur la pérennité des sociétés modernes. Cependant, comme le souligne D. Hervieu-Léger, ce n'est « qu'une tendance » parmi d'autres et la « subjectivation du croire » mobilise un processus de « désécularisation » en parallèle, comme nous l'abordons à présent.

D. Une continuité transformée ou une désécularisation

En même temps que les « bricoleurs » assemblent et se créent un nouveau système de croyances personnelles, ceux-ci ont besoin de partager, échanger, de tester et « valider » le sens, l'utilité et la fiabilité de leur nouveau système « du croire ». Ils ont besoin de discerner et par conséquent ils recherchent une aide extérieure « efficace ». Par

conséquent, ils vont se mettre à la recherche de « temps collectif », de groupes, de « dispositifs souples de compréhension mutuelles » qui leur permettront à la fois d'exprimer une foi personnelle et à la fois de « valider mutuellement » leurs croyances.

Cependant, pour D. Hervieu-Léger, cette instabilité « du croire vrai pour tous » fragilise aussi bien les institutions religieuses que certains individus eux-mêmes. « Un marché du religieux » jaillit de cette diversité de réponses spirituelles, mettant l'Église dans une position de concurrence par d'autres « offres » spirituelles et/ou religieuses. Une des réponses à cette effusion de groupes pour des individus « perdus » est la création « de petits univers de certitudes » qui assurent une homogénéité des vérités » partagées dans un « régime de validation communautaire du croire ». L'auteur relève deux tendances parmi ces groupes spécialisés : « des communautés hors du monde telles que Krishna et celles prosélytes ayant pour mission de convertir le Monde tels les Témoins de Jéhovah » (ibid, p159). Ces deux tendances affaiblissent aussi l'unité et l'autorité des grandes religions dans le monde. Elles ne recourent pas à leur validation et à leur conformité « du croire ». La légitimité à fixer le cadre, rassembler les personnes, à uniformiser les pratiques et à réguler par l'autorité religieuse se trouve remise en question à la fois par « la sécularisation individuelle », et par le « communautarisme ». Cela traduit un mouvement de sécularisation et en même temps une désécularisation par le glissement du religieux vers le spirituel ou le communautarisme.

Un glissement similaire s'observe chez J.M. Yvard dans son article sur la sécularisation au sein de la littérature anglaise par le biais de l'auteur William Hale White et ses personnages. Pour J.M Yvard, au travers de, « l'itinéraire spirituel et intellectuel » de White, la séparation entre l'institution religieuse et l'institution politique passe par une « sécularisation d'aspiration » et une « substitution de la science », d'une forme de spiritualité et de la culture au religieux. , à la différence qu'il voit une continuité et non une désécularisation. L'idée avancée est que l'individu reproduit ce qu'il a vu, ce qu'il sait. « L'aspiration » à croire en Dieu se déplace dans les romans de White, vers le sentiment de servir « une cause », « un projet ». Pour cause, selon White, dans les deux cas il s'agirait de « préserver une morale ». Elle était entretenue précédemment par la religion et elle deviendrait l'affaire d'initiatives citoyennes. Le glissement s'opère, ici, de la religion vers

une forme « d'éthique », « élargie » voire « universelle » tout en conservant le principe « d'engagement » et de « dépassement ». C'est à dire, pas uniquement dans un intérêt individuel. Néanmoins, l'auteur relève « une sécularisation dans les vocations » qui glisse « d'une ardeur à la tâche » dans un dessein collectif, au service de Dieu pour un « Salut éternel », vers un intérêt individuel de « réussite professionnelle et matérielle » reflétant une « sécularisation individuelle », pour soi.

C'est ainsi, que dans un espace qui s'ouvre pour l'individu à penser, à croire et faire selon ses envies, un glissement s'opère aussi dans un produit de « substitution » afin d'éviter « la nuit de l'âme ». L'auteur remarque que White évoque les questions existentielles de l'existence, de la place de l'Homme dans le monde dans un même temps que des questions de préservation des connaissances. White voit un glissement de fonctions religieuses vers des fonctions laïques qui une nouvelle fois se rejoignent dans « une dialectique de la préservation et du déplacement » ; ceci par un processus de continuité du rôle de « gardien et de producteurs d'un savoir progressivement accumulé par l'homme » (Yvard, 2018, p. 8). La science devient une « spiritualité de substitution » pour reprendre l'expression employée par J.M. Yvard. Ceci puisque les personnes, comme le décrit White, ont un « ardent désir de connaître », « une soif d'intelligibilité » parmi l'ensemble des œuvres disponibles et légitimement consultables dorénavant.

Le livre de référence : la Bible, en tant que « valeur référentielle » se voit concurrencée par une littérature scientifique qui éclaire « les secrets » de la création du monde. La science peut déconstruire des croyances, « des réalités éternelles » en se basant « exclusivement » sur un protocole rigoureux et des données objectives. Ceci permet à la raison de « progresser » et d'acquérir, pour l'individu, « une connaissance positive » et tout à la fois « intellectuelle et morale ». Toutefois, la « valeur fonctionnelle » de la Bible, celle d'aider les autres, « d'améliorer la morale », d'accompagner l'Homme à donner un sens et un cadre à son existence quotidienne reste établie ; même si un glissement de la religion vers la culture s'opère pour White et pour Matthew Arnold (1932). Le « rôle de ciment de la

société », de « protecteur » de lien social et « d'élévation de l'âme » se trouve quelque peu déporté.

« Les mécanismes de report d'aspiration » présentés par J.M. Yvard montrent une « sécularisation des aspirations » par un accroissement des activités dédiées aux envies, aux plaisirs des personnages de White, ce qui serait « symptomatique » d'un déplacement de pratiques religieuses vers celles « intramondaines » génératrices, elles aussi, de sens, de sentiments, de « ré enchantement » voire de « fascination ».

Le processus de sécularisation, si nous pouvons le réduire et le simplifier à l'extrême a connu une phase de séparation tant au niveau politique national, de la justice, de l'éducation, qu'au niveau individuel. Ce processus semble connaître plus récemment une phase de désécularisation et en même temps une continuité dans les valeurs, les pratiques et les fonctions dans des formes différentes. Deux auteurs plus spécifiquement donnent des exemples concrets de ce nouveau mouvement, il s'agit de M. Fourcade et M.H. Chevier.

Après une phase de retrait, de « déconstruction », Rome par les papes Jean-Paul II et Benoît XVI a « tendu la main » aux autorités publiques. M. Fourcade évoque les voyages de Jean-Paul II dans de nombreux pays. Il s'agissait de renouer médiatiquement avec les États, sous-couvert de « vérification » du principe de « liberté religieuse » et d'ancrer de « nouveaux liens bilatéraux ». Ce travail de médiation, Benoît XVI l'a poursuivi et complété, ce qui laisse supposer à l'auteur « de nouvelles dialogiques » et « une nouvelle séquence théologico-politique » à venir.

Outre cela, les voyages de Jean-Paul II ont pu relancer et redynamiser l'activité des pèlerinages qui diminuaient fortement faute de pratiquants. C'est précisément sur l'activité des pèlerinages que M.H. Chevier, a réalisé son étude. Elle voit un processus de désécularisation dans la « remonétisation » du sacré et de son influence en tant que « curiosité touristique » ce qui « remet au goût du jour des pratiques pèlerines traditionnelles ». (Chevier, 2016, p. 128). D'ailleurs, les retraites spirituelles tendent à être

une activité touristique religieuse en plein essor tout comme s'aventurer sur les chemins de saint Jacques de Compostelle. Ces activités ne sont plus exclusives aux pratiquants et aux croyants.

E. Un agir prescrit et un agir réel¹⁹

Nous supposons que la sécularisation a déplacé les valeurs de la religion vers des valeurs « humanistes » voire « universelles » adaptées ou adaptables à la liberté individuelle et, peut-être pour mieux servir, de nouveau, le pouvoir des religions. De plus, le « nouveau pouvoir » de « liberté humaine » n'est viable selon P. Hayat qu'à la seule condition que « la raison reste constitutive et structurante de la laïcité [tel] un ciment de l'universalité laïque [sauvegardant de fait une éthique], une rationalité critique [et] une exigence politique » (ibidem, p322). Nous nous posons la question de la légitimité démocratique à préserver des « valeurs fonctionnelles » pour le bien commun dans une hypothétique dérive individualiste. Sous-jacent au phénomène de sécularisation, nous interrogeons la notion d'identité et de crises tant politiques qu'identitaires, qui semblent se produire aujourd'hui.

En outre le processus de sécularisation ne correspond pas à la disparition complète de la religion mais seulement à la disparition d'une forme « instituée dominante » par le passé.

Nombre des auteurs cités dans cette partie sur la sécularisation se questionnent sur « l'âge séculier post-moderne », sur les futures relations entre l'Église et l'État, sur la raison partagée entre tradition et innovation voire sur les conséquences d'une « parcellisation » spirituelle que la sécularisation a produite.

¹⁹ Expression reprise à partir des travaux d'Isabelle Houot.

Outre cela, nous avons investigué la notion « d'identité territoriale » cependant nous avons choisi de ne pas le présenter dans cette partie théorique. Nous nous sommes concentrée sur la notion de « sécularisation » qui est complexe et très diverse. Un mémoire sur l'identité territoriale de Sion existe déjà, il est daté de 2016 et écrit par Florence Horny.

Nos lectures nous ont permis d'acquérir des connaissances qui nous font prendre conscience, dans le cadre d'une recherche, de l'importance de prendre en compte le contexte tant local que global et de le situer dans « son environnement » car toutes informations se transforment. Ces évolutions montrent également comment un « agir prescrit » (les lois) agit sur « l'agir réel » (la réalisation sur le terrain), comment les territoires ainsi que les sociétés changent et évoluent, au-delà d'un pouvoir de liberté individuelle grandissant. Enfin, nous comprenons que les conclusions posées à une date ne sont pas des « vérités éternelles ».

CHAPITRE 3 – Vers une question de recherche

I. L'abandon d'une piste : le fonctionnement d'une association

Fin 2015, Mme Marchand, prend sa retraite et devient présidente en 2016. Nous avons repris le poste de responsable jusqu'en juin 2021.

Dans un premier temps, notre attention s'est portée sur les tensions internes et sur un questionnement personnel concernant le fonctionnement de l'association ou plutôt sur son dysfonctionnement, ainsi que sur les facteurs déclencheurs de mécontentement.

La friction dans l'organisation s'est exacerbée, nous semble-t-il, à l'annonce de notre départ et de celui des "anciennes" : la présidente (Mme Marchand) souhaitant démissionner et l'adjointe partant en retraite. Au cours, d'une réunion avec le conseil d'administration (CA), courant 2020, nous avons soulevé les problématiques de fonctionnement et de transmission des valeurs et de l'histoire de notre association. Puisqu'à notre arrivée, c'est Mme Marchand, fondatrice de l'association, qui nous a formée et expliquée oralement les valeurs et le cadre du projet associatif à conduire. Ce sont dans les rencontres et temps informels que les valeurs et l'identité de l'association voire celles de la colline, ont été transmises.

Mais qu'advient-il quand la « leader charismatique » quitte le gouvernail ? Qu'advient-il quand les trois figures de l'association partent en même temps ? Comment faire pour que l'association ne soit pas vidée ? Est-ce que l'articulation inspirée par Mme Marchand autour d'un projet associatif fondé sur le commerce équitable, la solidarité internationale et la spiritualité reste d'actualité ?

Une discussion entre les salariées et les membres du CA s'est engagée sur ce qu'il est important "d'abandonner" et de transmettre, en prévision des départs annoncés. Une réflexion autour de la raison d'être d'Horizons Solidaires (HS) a donc débuté ; à savoir ce qui justifie l'existence d'HS aux yeux de ses membres.

Parallèlement, nos derniers choix stratégiques, en tant que responsable de la structure, ne semblent pas convenir à l'équipe d'animation pastorale (EAP) du sanctuaire; du moins la coordinatrice de l'EAP a évoqué le fait « *qu'Horizons Solidaires ne [faisait] pas Église* ». Mais qu'est-ce que cela signifie ?

Toutefois, le questionnement qui nous habite intervient dans un contexte singulier début 2020, avant les confinements successifs. Une des spécificités d'HS, devons-nous le rappeler, est son espace géographique. Le territoire a une tradition de pratique religieuse qui se complète, depuis l'arrivée du CD, par d'autres activités.

Compte-tenu des lectures et des premières recherches opérées, notre problématique aurait pu s'attarder sur la représentation du métier par les membres, les dysfonctionnements de l'association et plus précisément sur la montée en compétences professionnelles et la rationalisation de l'organisation. Mais c'est l'influence des facteurs extérieurs, le mouvement de sécularisation, la complexité des relations et l'ancrage territorial qui nous intéresse.

Notre attention s'est donc portée sur ce que de nombreux auteurs scientifiques mettent en avant dans leurs recherches : la réalité du terrain (l'agir réel) éclairée par une remise en contexte global à un instant précis par rapport à un « agir prescrit » (normes et lois). Les tensions internes pourraient provenir d'éléments extérieurs et notamment de la complexité de l'environnement, dû à une transition qui s'opère actuellement à Sion.

II. Les phénomènes observés

Un mouvement lent mais notable de **baisse des ressources du diocèse** (diminution des recettes du denier de l'Église), amène celui-ci, selon le trésorier d'HS (également économe du diocèse), à prioriser ses actions. Le trésorier ajoute une information : il devra, sans doute à l'avenir, justifier des flux financiers entre Horizons Solidaires et le diocèse et

pense qu'il serait bon de diversifier les ressources financières afin de "stabiliser" le budget de l'association et pérenniser les emplois.

Par ailleurs, un phénomène de conservatisme ou du moins un **fort ancrage** au passé est présent à Sion. Ceci est corroboré par une appropriation du territoire dans les discours de certains acteurs, que nous côtoyons depuis notre arrivée en 2015. Côté Église nous avons relevé dans les propos de certains bénévoles une nostalgie et une récurrence dans la référence aux pères oblats et côté laïcs, ce sont des références nostalgiques à Michel Dinet ou aux grandes "fêtes". Ainsi, la mémoire collective est plutôt tournée vers le passé.

Il faut également spécifier ici, le principe de **gouvernance délocalisée**. Les acteurs du site maintiennent une entente cordiale voire des collaborations. Ceux-ci ont un pouvoir d'agir localement mais dépendent de décisions prises en dehors de Sion. Tel est le cas pour tous les acteurs (sauf les sœurs Clarisses) et ce, même pour HS qui dépend des décisions du diocèse. Les deux plus grandes institutions (le diocèse et le Conseil départemental) sont localisées à Nancy. Les réalités et niveaux d'informations ne sont pas les mêmes.

En outre, il est constaté que le site **de Sion ne correspondrait pas aux attentes des visiteurs**. Ceux-ci ne se représentent pas les activités à faire. Ils ne trouvent pas de panneaux de signalisation et d'informations. Ils ne comprennent pas que Sion ne leur offre pas des services touristiques en continu : bar, restauration, hôtellerie ouverte tous les jours, midi et soir (principalement durant la saison). Signalons toutefois que le tourisme culturel tel qu'il est consommé aujourd'hui a largement évolué tout comme la notion de patrimoine, tel que Rachid Amirou le constate dans son ouvrage, *Imaginaire du tourisme culturel* (Amirou, 2000).

III. L'articulation d'une problématique

Avant d'aborder nos hypothèses, nous aimerions parler brièvement de l'interdépendance des acteurs qui a orienté le choix de notre problématique.

A. Une interdépendance entre les acteurs

Chaque acteur a sa propre organisation du travail et doit cependant informer les autres présents sur le site, de ses projets, dans le but d'éviter des interactions malheureuses à une date précise. Une interdépendance entre les acteurs, concernant la programmation des activités proposées et la gestion des espaces extérieurs, est formalisée. De fait, Horizons Solidaires doit donc se mettre en accord avec les équipes du sanctuaire, les représentants du diocèse, du Conseil départemental et de la mairie (a minima) pour organiser un événement grand public.

En vue d'améliorer la communication interacteurs, des réunions entre eux ont lieu. Elles permettent d'informer les protagonistes, de l'activité de chacun. C'est aussi l'occasion d'évoquer des activités pilotées par des acteurs extérieurs, la logistique et les nuisances sur le site. La réunion bilan de l'année entre les acteurs de Sion est l'une d'entre elles. Au cours de celle de 2020, ils ont évoqué une baisse de la fréquentation du site, une diminution de la rentabilité des acteurs économiques et une nécessité de redynamiser l'activité. Cette inquiétude est partagée par l'ensemble des participants. Sion serait-il en déclin ?

Pour HS, cela se traduit concrètement par une période plus courte assurant la marge et donc la survie de la structure. La rentabilité de l'activité est passée de 5- 6 mois à 3-4 mois. Ce qui rend l'association plus fragile de fait. Le fonds de roulement et le niveau de trésorerie n'est plus viable sur une période de plus en plus grande. Les confinements viennent accentuer le problème.

De plus, certains membres évoquent une nouvelle fois, à cette même rencontre, que ces réunions ne sont pas ou peu suivies d'effets (exemple : cela fait plus de vingt ans que les membres évoquent une signalétique commune). En conséquence, se pose la question du pouvoir d'agir des acteurs locaux, de la dynamique interacteurs, qu'ils nomment « partenariat », et des ambitions des deux grandes institutions : l'Église et le Conseil départemental.

B. La dynamique interacteurs en question

Depuis trois ans, de nouveaux responsables assistent à ces rencontres dites de « partenariat » : le nouveau recteur du sanctuaire, le nouveau directeur de la Maison du Tourisme et celui de la Cité des Paysages. Nous ne participons nous-même que depuis 2017. De fait, se pose la question du rôle et des missions de ce type de rencontre dite de partenariat ? D'ailleurs, est-ce que la pratique actuelle correspond réellement à la notion de « partenariat » ? Serait-ce plutôt de la concertation ou de la communication ? Quel est le sens d'un partenariat pour ces acteurs ? Ce rituel entre eux pourrait-il découler de l'instance de concertation locale mise en place par Michel Dinet ?

Quel est le lien entre l'évolution de la fréquentation du site, son identité, la dynamique interacteurs, le développement local et le développement d'HS ?

En prenant le parti pris de considérer déjà comme un fait établi la renommée et la notion d'identité territoriale pour le site de Sion (émanant de la notoriété de la colline de Sion-Vaudémont), sans le remettre en question, il s'agira dès lors de rechercher le sens entre l'activité du site, son développement et les tensions existantes aujourd'hui entre les acteurs. Le développement territorial sur le site de Sion pourrait-il être générateur de sens, moteur d'une dynamique et facilitateur d'une reprise de l'activité touristique et économique ; tenant compte de l'identité territoriale et propre à chaque acteur ? La

dynamique interacteurs pourrait-elle résoudre les difficultés vécues par un fonctionnement en mode projet et, en conscience, amorcer et assumer une transition ?

C. Nos trois hypothèses

Nos préoccupations prennent "corps" par une métamorphose de l'usage des visiteurs du site qui rend une adaptation inévitable pour les acteurs. En effet, la fréquentation est en baisse. Leur survie, du moins celles des acteurs économiques, et par ricochet celles des acteurs institutionnels, est dépendante de la fréquentation du lieu et des activités complémentaires existantes.

Cette recherche s'attachera à regarder le développement territorial sur le site de Sion dans un processus de sécularisation et à éclairer les questionnements suivants :

La dynamique interacteurs clé du renouveau à Sion. L'espace social de Sion et le flux de visiteurs ont changé. M.H. Chevrier l'a montré : les sanctuaires se transforment et deviennent des lieux touristiques. Dans certains cas, l'activité touristique devient majoritaire. De plus, l'évolution de l'identité du territoire légitimise une association des acteurs pour leur garantir un développement et assurer leur maintien en vie, dans ce nouveau contexte. C'est pour conserver et animer une mémoire collective, une pratique de l'activité culturelle, sauvegarder le patrimoine, les valeurs du site, que le partenariat trouve sa légitimité. Celui-ci serait un objet fédérateur, un fil conducteur et constitutif tout à la fois d'un processus de changement qui donne du sens aux acteurs et qui assure une trajectoire commune. Peut-être cette trajectoire pourrait-elle être axée par une activité transversale et commune aux acteurs. Nous pensons à l'activité touristique, telle qu'elle est estampillée aujourd'hui dans le schéma de développement régional.

Sion dérange, et la volonté politique départementale ne semble plus vouloir assumer une ancienne volonté individuelle (celle de Michel Dinét).

S'agit-il de maintenir voire de perpétuer un passé ou d'impulser une dynamique tenant compte du passé ? Les relations interacteurs ne suffisent pas à impulser un développement local commun, dû vraisemblablement au poids de l'identité du territoire, à une volonté politique essoufflée, au fait que les politiques publiques du CD se sont modifiées, et dû à l'absence de volonté et de valeurs communes portées dans un projet fédérant les acteurs de Sion. Aujourd'hui, cette absence d'identité commune, ce problème de transmission comme l'évoque D. Hervieu-Léger, ou du moins d'enjeux communs, pourrait produire une crise identitaire avec un « repli sur soi » des deux grandes institutions propriétaires à Sion : L'Église et le CD.

En effet, F. Thual (1995) évoque la genèse des crises identitaires par un manque de sens et de sécurité chez des groupes d'individus, quel que soit la taille du groupe. Se recentrer sur soi, sur la préservation de sa représentation du lieu ne sert pas l'identité multiple du lieu. Cela entraîne aussi une « guerre des clans » ou des tribus selon l'auteur. Préoccuper par leurs conditions de survie, les principaux acteurs ne seraient pas dans une démarche constructive d'aller de l'avant, d'interroger l'existant présent et, de créer différemment. De plus, l'institution religieuse, tout comme l'institution politique départementale ont perdu de leur influence et de leur pouvoir alors que le visiteur en gagne. Car c'est bien lui qui sanctionne l'activité proposée aujourd'hui par la diminution de sa présence et par ses critiques. Par ailleurs, le CD semble envisager une nouvelle stratégie, celle de rénover les bâtiments de la CdP et vouloir déléguer l'animation et le projet à un tiers. Une nouvelle fois, le CD réfléchit et continue d'avancer sans les autres acteurs de Sion. De fait, il semble préoccupé davantage par ses projets que par la vie du site.

Les politiques publiques posent problèmes et freinent le développement local.

La priorisation des objectifs stratégiques des structures politique est différente. L'ADN de départ de chacune est modifié voire perdu dans une dilution et une redistribution des compétences territoriales, ceci par une volonté nationale et l'émission de lois de décentralisation. Ainsi, le CD met davantage la priorité sur le social et les collèges. Il semble que les attentes des collectivités territoriales présentes à Sion ne sont plus les mêmes et cela conduirait à une mise en concurrence des politiques publiques à mettre en œuvre. Les politiques publiques du "camp de gauche" ne coïncident pas avec le "camp de droite", ce qui figerait le développement et envenimerait les relations vers un rapport de force dans la prise de décisions, tant du CD que celle de la communauté de communes. Par ailleurs, les collectivités territoriales ne sont pas tenues par des résultats financiers tels que générer du profit. Le CD ne semble pas vouloir être moteur d'une relance de l'activité économique à Sion. Enfin, les politiques publiques induisent une dynamique de création, d'actions, de projets et de renouvellement sans cesse (innovation) qui serait en porte-à-faux avec "l'éloge de la lenteur", la sortie du cadre, et le rythme de la vie quotidienne que le site propose jusqu'à présent.

Il sera donc attendu un travail de recueil de données s'articulant autour du questionnement du développement territorial sur le site de Sion : comment est-il généré et quelle forme prend-t-il ? Notre recherche pourra alors alimenter des pistes de réponses à nos trois hypothèses.

CHAPITRE 4 : La construction et l'étude d'un protocole de recherche

L'espace social étudié, rappelons-le, se situe sur le site de Sion dans un ensemble géographique qui concerne la colline de Sion-Vaudémont en Meurthe-et-Moselle. En dépit du fait que le site de Sion est un espace géographique restreint, les choix méthodologiques ont été contraints par la distance (confinements et gouvernance délocalisée) et par la singularité du lieu (lieu touristique et donc saisonnier).

En outre, il nous paraît important de préciser une nouvelle fois notre connaissance personnelle de la sphère sociale étudiée ; ceci, afin d'éclairer **la conception par élimination** de notre méthodologie et les biais induits dans le recueil de données. Salariée d'Horizons Solidaires (HS) et en étroite relation avec l'ensemble des acteurs du lieu depuis 2015, cette connaissance intime du terrain nous a facilité l'accès dans cette investigation.

Néanmoins, le travail scientifique attendu nécessite de collecter un ensemble de données disponibles afin de clarifier un questionnement, dans le délai imparti. Dans le but d'objectiver les données, nous avons écarté les entretiens individuels. Une trop grande proximité voire complicité opèrent déjà avec les acteurs de l'endroit. À côté de cela, en raison des confinements successifs, une seule réunion interacteurs a eu lieu entre septembre 2020 et avril 2021. Les données recueillies sont non exploitables. L'observation de réunions est abandonnée.

Dès lors, nous avons mobilisé deux types de recueil de données pour cette recherche : l'analyse documentaire et le focus groupe. Les deux corpus devront permettre de constituer des données pour optimiser la compréhension des réalités encastées dans cet environnement complexe.

I. L'analyse documentaire : des données provenant d'archives

Lors d'échanges informels, des acteurs ont fait à plusieurs reprises référence au passé. Nous pensons que l'analyse documentaire va nous aider à prendre connaissance de ce passé, des logiques d'interactions entre les structures existantes et des modalités d'un développement territorial en œuvre.

Sion est un lieu où l'on vit, ou visite et c'est un lieu institutionnel, de travail. C'est pourquoi, ce corpus va s'articuler autour de trois types de matériaux :

- des pièces administratives, collectées dans les différentes structures, pour étudier des fonctionnements,
- des photographies preuves du vécu à Sion et de son développement,
- des agendas qui reflètent le type d'animations.

A. Les pièces administratives

1. Leurs localisations

Partant du postulat « *qu'avant c'était mieux* » et que les acteurs avaient des relations différentes, nous avons donc cherché des traces objectives des types d'échanges qu'entretenaient ces derniers.

L'association HS, créée du temps des oblats, dispose de peu d'archives administratives. La transmission se fait davantage à l'oral que par écrit. Les archives religieuses ont peu été investiguées : les oblats sont partis avec leurs archives propres, celles du sanctuaire ne recèlent que peu d'éléments sur les échanges avec les partenaires. Seuls des titres de propriétés, des conventions avec le Conseil départemental et un extrait

du PER²⁰ y sont présents. En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas pu obtenir les autorisations d'accès nécessaires afin d'investiguer celles du diocèse .

En complément, nous avons donc choisi de nous référer aux archives des autres acteurs de Sion en lien avec HS. Ainsi, les archives de Madame le Maire de Saxon-Sion et celles de la Cité des Paysages ont procuré les ressources convoitées.

Nous avons consulté dans un premier temps :

- des comptes-rendus de rencontres et de réunions interacteurs qui évoquaient le développement territorial,
- des statuts de structures,
- des conventions de fonctionnement,
- des échanges de courriels, de courriers avec le Préfet notamment, la mairie de Saxon-Sion, le cabinet de la présidence du Conseil départemental (CD), entre les acteurs, etc.
- des rapports de propositions de projets de développement émanant de cabinets d'études, sollicités par le syndicat mixte,
- des organigrammes du Conseil départemental.

Cette consultation nous a permis de constater que le développement contemporain était lié au tourisme. Nous avons donc creusé cette piste et consulté de nouveaux documents administratifs afin de saisir l'association de projet de développement et du tourisme. Madame le Maire de Saxon-Sion nous a aidée à cibler nos recherches. Nous avons examiné ses archives personnelles et celles de la Cité des Paysages (CdP). Nous n'avons pas obtenu l'autorisation d'accès aux archives de la Maison du Tourisme Terre de Lorraine. Cela implique que nous ne disposons pas de documents récents.

²⁰ Appel à projets de l'État pour les pôles d'excellence ruraux

2. Leurs traitements

La lecture des documents administratifs nous a menée vers la gouvernance territorialisée. Nous entendons par gouvernance territorialisée « un mode de gestion politique locale [qui] s'appuie sur la mobilisation des ressources humaines, sur la capacité à réguler un territoire dans le cadre d'un système partenarial avec des acteurs multiples » (ENS Lyon, 2013. [http : //geoconfluence.ens-lyon.fr](http://geoconfluence.ens-lyon.fr)).

Nous avons donc choisi d'utiliser une grille de lecture dédiée à la gouvernance territoriale : *comment analyser la gouvernance territoriale* (Rey-Valette et al., 2014). Le schéma ci-dessous résume la méthode. Le travail engagé a regardé l'évolution de quatre paramètres identifiés dans l'ouvrage précédemment cité : « les acteurs, les actions concrètes, les controverses et les contextes ». Ceci dans le but de comprendre les interactions entre acteurs, les éléments déclencheurs, les formes de structures ou de dispositifs créés, leurs organisations et leurs fonctionnements, les missions ou préoccupations, les tensions, les raisons de leurs disparitions et la légitimité des instances décisionnaires.

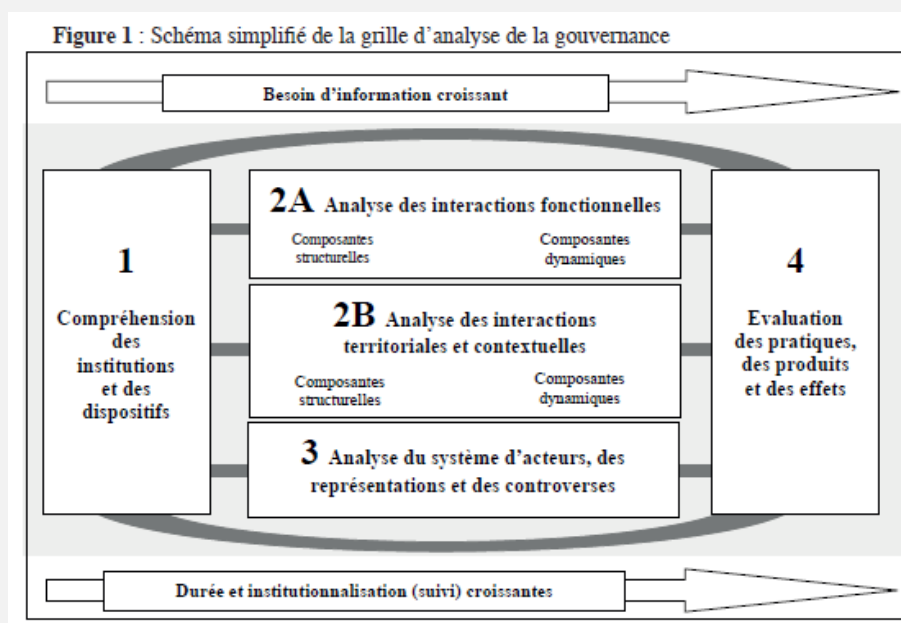


Schéma 3 : schéma synthétisant la démarche de la grille d'analyse de la gouvernance territorialisée.

Dans un premier temps, nous avons trié les sources documentaires qui témoignent d'un travail en collaboration ou en partenariat. Puis, nous avons isolé celles-ci en fonction du type de structures ou de dispositifs mentionnés. Nous avons constaté qu'HS a le même représentant que le sanctuaire dans les documents antérieurs à 2016. Cependant il diffère du représentant de l'autorité diocésaine (évêque).

Nous avons conçu des tableaux, à l'aide du logiciel Excel, qui regroupait les quatre grands paramètres évoqués précédemment. Cela nous a permis notamment de mettre en lumière un jeu de création et dissolution d'organismes, que nous verrons en détail par la suite.

De plus, nous avons **étudié les organigrammes** du Conseil départemental, d'HS et du sanctuaire. Ils pourraient converger vers une transformation des usages du site.

B. Une mise en récit de l'évolution à Sion

La seconde partie de l'analyse documentaire porte sur les ressources documentaires d'importance secondaire à priori. C'est à partir de ces sources originales que nous est venue l'idée d'aborder le développement autrement et d'essayer d'entre-apercevoir les liens entre développement territorial et le développement d'HS. Leur exploitation va tenter de mettre en évidence, dans un premier temps, une transformation visuelle en se basant sur des **comparaisons de photos** et dans un second temps, une transformation du type d'activités à Sion par **l'étude d'agendas**.

L'observation de ces images se focalise sur l'évolution du magasin d'HS et de l'extérieur du site de Sion. Ce sont pour nous des indicateurs visuels du processus en cours sur le site de Sion. Puis, au travers des agendas, nous observons l'évolution des événements sur le territoire.

1. L'espace marchand d'Horizons Solidaires

Nous sommes partie du postulat qu'une entreprise doit s'adapter à son environnement dans le but d'assurer sa survie. Nous posons l'hypothèse que les produits vendus sont des miroirs de l'évolution de Sion. Que peut nous apprendre le magasin de l'association HS sur l'évolution de Sion et quel récit présente-t-il aux visiteurs? Pour ce faire, nous avons consulté et comparé :

- Le livre de Mangenot sur l'histoire du sanctuaire,
- des photos du magasin,
- des catalogues des fournisseurs religieux,
- des catalogues d'Artisans du Monde
- des photographies de la colline et du magasin
- un plan de propriétés du site de Sion.

Nous n'avons pas souhaité consulter les données disponibles dans le logiciel de caisse de la structure. Il nous a semblé qu'une analyse financière poussée n'était pas le propos de notre recherche.

2. Les photos prises à l'extérieur des bâtiments

Les chiffres de la fréquentation du lieu nous ont interrogée. Certes on constate une baisse du nombre de véhicules à moteur à l'entrée du site. Toutefois, le nombre de véhicules est très largement supérieur aux statistiques de fréquentation du bâtiment de la CdP et au flux d'acheteurs dans le magasin d'HS. Nous en déduisons que les visiteurs restent principalement à l'extérieur des bâtiments. C'est pourquoi, nous nous sommes attachés à observer les photographies du paysage du lieu.

Nous procédons à une comparaison des photographies appartenant aux bénévoles, aux salariés du lieu et celles en notre possession. Celles sélectionnées dévoilent ce que les

visiteurs voient à leur arrivée (plusieurs entrées). Pour ce faire, nous avons envoyé un courriel sollicitant le matériel nécessaire. La consultation sur place des albums photos était empêchée par la pandémie donc elle s'est faite par la plateforme Google Drive. Ces échanges numériques ont un inconvénient : nous n'avons pas toujours la date à laquelle la photo a été prise.

Nous tenons à mentionner que nous n'avons pas pris en considération les photographies d'aménagements saisonniers ou d'événements particuliers. Nous nous sommes attachée à observer "le permanent".

Notre hypothèse repose sur l'intuition suivante : la diminution du nombre de repères visuels à l'extérieur correspond à la modification de l'identité du lieu, du type d'activité et de la place des acteurs sur le territoire. Nous nommons repères visuels les éléments de décor présents dans le paysage du site de Sion qui permettaient de marquer visuellement la singularité du lieu et donc de son identité tels : des panneaux, des mobiliers, etc. Autrement dit, ce qui permet, en un coup d'œil, de dire que l'on est à Sion. Pour nous, il s'agissait d'acquérir des traces visuelles du développement.

C. Les calendriers d'animations des opérateurs du site

La problématisation s'articule autour d'une réflexion sur le développement territorial. Nous recherchons également des traces de celui existant actuellement. Nous avons réfléchi à la manière de rendre visible avec rigueur l'activité produite. C'est ainsi que nous avons porté attention aux **agendas**. Pour nous, le développement correspond à de la mise en action de quelque chose qui prend de l'ampleur ou marque une amélioration d'éléments précis. Nous avons traduit ce "quelque chose" par les animations et les événements. Il nous a semblé ainsi pertinent d'observer les activités en cours, de mesurer les écarts entre les activités produites et d'identifier les porteurs de projet pour répondre au questionnement : comment le développement est-il généré et par qui ?

Par conséquent, nous avons sélectionné, étudié et comparé l'activité dite événementielle d'HS puis celles de la Cité des Paysages (CdP) et enfin celle du sanctuaire qui sont les deux acteurs principaux en relation avec HS et les deux grands propriétaires à Sion. Pour avoir un recul nécessaire sur l'activité en cours, nous avons opté pour l'étude **des trois années** suivantes : 2017, 2018 et 2019.

Nous avons eu accès aux agendas de l'association HS, à la liste des pèlerinages du sanctuaire et à un fichier Excel de la CdP. Nous tenons d'ores-et-déjà à poser les limites des données récoltées :

- ❖ L'agenda 2017 d'HS commence en août et l'agenda précédent n'est pas présent ;
- ❖ toute l'activité générée sur le site n'est pas visible dans ces documents, ceci est notamment dû à des absences, à des problèmes de transmissions en interne et/ou en externe avec les autres acteurs ;
- ❖ l'activité inscrite est le fruit de notre interprétation à savoir nous avons encodé les activités selon notre compréhension de l'événement référencé. Peut-être cela ne correspond-t-il pas à la perception qu'ont les acteurs eux-mêmes de ces événements ;
- ❖ nous n'avons pas tenu compte des multiples animations pour un même grand événement. Par exemple pour la CdP même si quatre prestataires différents viennent pour une même journée (gros événement) nous n'avons comptabilisé qu'une seule et même activité équivalente au titre de grand événement.

Nous avons cherché à mettre en lien les activités avec la fréquentation mais cela n'a pas toujours été possible. Pour jauger le nombre de visiteurs le chiffrage est fait de façon approximative par les membres des structures (comptage à la main). Lors de journées avec plusieurs événements, les visiteurs peuvent ne pas être comptabilisés ou à l'inverse être comptés deux fois. Les chiffres n'étant pas suffisamment précis et réalistes, nous prenons en compte les tendances de fréquentation.

II. Adapter sa méthodologie au contexte

A. Un changement de corpus

Le *focus group* est un outil pertinent et qui convenait particulièrement au contexte de Sion. Mais à année exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

En raison de la pandémie, nous avons dû encore adapter notre recueil de données. Nous n'avons pas pu organiser de *focus group*. Nous avons, à la place, utilisé la séquence d'animations construite dans le cadre de notre mission de stage, et nous l'avons accommodée quelque peu. Notre tuteur de stage, directeur de la CdP a donné son aval pour l'ajuster en vue de l'exploitation pour ce mémoire. Deux raisons ont motivé notre adaptation :

- Les confinements successifs ont ralenti notre activité professionnelle et universitaire ne permettant pas de déplacements et, par ailleurs, une partie des personnes visées ne voulaient pas recourir à la visioconférence.
- Les participants visés étaient les mêmes. Réaliser deux modalités de rencontres aurait été redondant pour ces derniers et pas judicieux pour le recueil d'informations.

B. Conception d'un nouvel outil

1. Une remise en contexte

La séquence d'animations est d'abord **la suite d'un travail** amorcé dans le cadre de notre mission de stage, au sein de l'équipe de la CdP. Cette mission porte sur les prémices d'un accueil mutualisé.

Les structures concernées sont : le Conseil départemental (CD), les mairies de Saxon-Sion et Vaudémont, la communauté de communes du Pays en Saintois, le restaurant le relais de

la colline (association Assoc'à Sion), HS, le diocèse de Nancy-Toul, l'équipe du sanctuaire ND Sion et les sœurs clarisses.

La recherche d'un lieu commun d'informations résulte de deux constats posés par les acteurs locaux de Sion :

- un premier s'appuie sur les critiques des visiteurs, exprimées de façon informelle auprès des personnels du restaurant, d'HS et de la CdP. Ces remontées sont rapportées à de multiples reprises lors des réunions dites de partenariat ;
- un deuxième fondé, lui, sur la fragilité financière de la maison du tourisme et d'HS qui pourrait remettre en question l'existence d'un point d'informations sur Sion. Cette information est transmise en février 2020, lors d'une animation organisée par le directeur de la Cité des Paysages, Axel Othelet.

Pour résumer, en décembre 2020, les principaux acteurs de Sion ont associé la notion « d'accueil mutualisé » à la problématique du tourisme. Nous voulions donc vérifier deux pistes. La première concerne l'association de « l'accueil mutualisé » et du tourisme . Est-ce seulement le fruit d'un dysfonctionnement du bureau d'informations de la Maison du Tourisme du Pays Terre de Lorraine à Sion (fermé fin décembre 2020) ? La deuxième portait sur un travail des représentations qui peuvent être la cause d'un non-aboutissement d'un projet.

Nous entendons le terme représentation comme Jodelet le présente : « un processus et des produits caractérisant la pensée de sens commun, forme de pensée pratique, socialement élaborée, marquée par un style et une logique propre et, partagée par les membres d'un même ensemble social ou culturel » (D. Jodelet, 2006). D'ailleurs, selon Moscovici (1961), le champ des représentations serait l'une des trois dimensions de la représentation sociale avec l'attitude et l'information. Il serait comme « la voie d'accès au sens commun mis en œuvre dans l'expérience quotidienne ». Les connaissances pratiques de personnes ordinaires dans la vie quotidienne peuvent être associées à la notion de sens commun.

C'est précisément **l'ajustement de la deuxième rencontre** des acteurs de Sion qui **converge** vers les points d'intérêts de notre recherche. En effet, l'une de nos hypothèses est le travail en mode projet entre les acteurs pour produire du développement ; ce qui induit que, préalablement, les acteurs se sont entendus et accordés pour œuvrer ensemble. Ce deuxième temps d'échange avec les principaux acteurs de Sion sur les représentations et l'identité territoriale nous a semblé particulièrement intéressant et opportun pour notre recherche.

2. Les modalités

La deuxième rencontre des acteurs s'est tenue en mai 2021. Elle a nécessité la création d'un déroulé spécifique mêlant plusieurs méthodes et outils de participation et d'animation.

En effet, les confrontations antérieures ont pu être divergentes voire houleuses. Par conséquent, travailler sur les représentations nécessite de la délicatesse. C'est pourquoi, cette séquence a été travaillée avec le prisme de la positivité. Nous avons donc **recours au biais d'optimisme** pour faire envisager l'animation aux participants beaucoup plus simplement et positivement qu'elle ne l'est. Ceci, afin de prévenir des points de tensions.

La séquence d'animations s'organise autour de trois thèmes : l'identité territoriale, le partenariat et l'avenir de Sion. Cet enchaînement compte quatre animations ce qui le rend très dense. Chaque animation est minutée afin de garder une dynamique et respecter le temps imparti de deux heures. Par ailleurs, nous avons constitué deux groupes de participants, chacun animé par un animateur et un observateur. La constitution de deux groupes de taille réduite (inférieur à huit personnes) favorise les dialogues et permet de comparer facilement les visions des acteurs. Nous nommerons l'ensemble des animateurs et observateurs : équipe d'animation. Pour notre part, nous avons la charge de coordonner et superviser cette rencontre.

Par ailleurs, nous étions soutien de l'animation dans les groupes en cas de besoin. Nous avons fait le choix de ne pas être animatrice pour limiter notre impact sur les productions des participants, du fait de notre vécu avec eux.

3. Les partis pris

Nous avons décidé de mixer les invités qui ont connu les oblats, Michel Dinét et ceux qui ne les ont pas connus, dans le souci de mélanger les perceptions.

La première rencontre (de décembre 2020) nous a laissé à penser qu'il ne faut pas mélanger les responsables et acteurs de base. En effet, les acteurs de ce territoire rural, pour la plupart, ne s'autorisent pas à s'exprimer librement en présence de leur hiérarchie dont le poids s'est fait durement ressentir. Aussi, nous avons séparé les responsables hiérarchiques et les personnes d'une même organisation, autant que possible. Nous espérions, de fait, offrir un maximum de conditions favorables à la libération de la parole. Les responsables locaux et nancéens étaient prévus dans le même groupe dans le but de croiser les regards mais les nancéens ne se sont pas déplacés.

Le choix du lieu et l'accueil conditionnent également l'état d'esprit des participants. Aussi, la rencontre s'est tenue dans un lieu autre. Nous avons souhaité "casser une routine" et mettre tout le monde sur un pied d'égalité dans un lieu nouveau.

III. Une séquence d'animations

Les deux groupes formés restent les mêmes pendant toute la séquence d'animations. Quatre temps ont rythmé les conversations du 25 mai 2021.

A. Les outils et les méthodes

BRISE GLACE	Étape d'inclusion pour amorcer une dynamique de groupe. <u>Consigne</u> : se présenter et d'évoquer un souvenir positif de Sion afin d'obtenir une introduction individuelle (personnelle) et non institutionnelle (pas de titre demandé).
PHOTOLANGAGE L'image est un vecteur de narration.	Pour évoquer l'identité de la colline de Sion – 34 photos <u>Consigne</u> : « Je choisis une image qui représente pour moi ce qu'est Sion aujourd'hui. » <u>Intérêt</u> : Récolter la perception de l'identité du territoire. <u>Analyse</u> quantitative et qualitative à l'aide de cartes mentales.
POST-IT DE CONVERGENCE	Pour travailler les représentations du partenariat. <u>Consigne</u> : compléter 3 phrases. 1 idée / 1 post-it *Phrase A - Pour moi le partenariat c'est avec ... *Phrase B - Pour moi le partenariat c'est ... *Phrase C - Pour moi le partenariat ça sert à ... <u>Intérêt</u> : méthode fondée sur la rapidité et la spontanéité. Les résultats produits émanent des participants. <u>Analyse</u> : par les participants eux-mêmes mais nous avons procédé à une analyse systématique de la séquence d'animations.

CONSTRUCTION D'UN PUZZLE	<u>Consigne</u> : dessiner l'avenir de Sion puis essayer de rapprocher les pièces produites. <u>Intérêt</u> : cerner les attentes des participants et poser les bases d'un projet commun de développement. <u>Analyse</u> : qualitative
--------------------------	--

B. Les participants

Nous avons le désir de rassembler une diversité d'acteurs pour notre recherche. Nous avons donc listé des acteurs de la société civile, du monde associatif, de l'entreprise, des collectivités territoriales, de l'institution religieuse. Finalement ils n'ont pas pu être tous conviés parce que la diversité des profils n'a pas convenu à la direction de la CdP, qui a réduit le nombre des participants

GROUPE 1 = 7 participants	GROUPE 2 = 5 participants
3 femmes – 4 hommes	1 femme – 4 hommes
1 HS	3 mairies
2 CdP	1 CdP
3 Communauté de communes	1 sanctuaire
3 élus dont 1 départemental	4 collectivités territoriales
3 acteurs économiques	1 acteur religieux.
5 acteurs de collectivités territoriales	

Les autres données sont présentées en annexe B.

C. Une méthodologie d'analyse à inventer

Nous avons procédé à une analyse en plusieurs étapes. Nous avons tenu compte des résultats produits par les participants, pour chaque animation indépendamment les unes des autres. Lors de l'analyse de ces résultats, nous avons remarqué que ceux-ci ne correspondaient pas toujours au discours (notes des observateurs). C'est pourquoi, nous avons mené **une deuxième analyse** : une analyse systématique.

De fait, nous avons retranscrit les échanges des deux groupes en prenant soin d'effacer tout contenu permettant une identification personnelle des participants. Ensuite, nous avons créé une carte mentale par groupe, pour chaque animation (sauf le brise-glace) avant de fusionner les cartes mentales par animation. Après, nous avons comparé les thèmes sur l'ensemble de la séquence d'animations. Cela, nous a permis de relever les thèmes récurrents. De plus, l'avantage de travailler avec des cartes mentales c'est de mettre tous les registres au même niveau. Pour nous, toute information est importante et doit être considérée paritairement.

Par ailleurs, nous avons construit un questionnaire, que nous avons fait remplir aux membres présents, dans le but de recueillir six variables d'identification générale pouvant influencer les discours (sexe, tranche d'âge, proximité du lieu habitation, proximité entre la colline et le lieu où s'exerce l'activité professionnelle, interaction avec les oblats, Michel Dinet ou aucun des deux, représentant d'une collectivité territoriale). Ces formulaires peuvent servir à établir un lien de corrélation entre les idées exprimées et les caractéristiques des personnes présentes.

IV. Articuler des résultats

Une première étape consiste à analyser séparément chaque corpus en partant des données recueillies. En premier lieu, nous traitons chaque élément du corpus séparément et, en deuxième lieu, nous synthétisons l'ensemble des sous-corpus. L'interprétation se fait au fur et à mesure. Il nous semble judicieux de poursuivre chaque réflexion jusqu'à la fin du raisonnement avant de passer à un autre thème. Nous pensons que la lecture en serait facilitée.

La deuxième étape de l'analyse nous amène à mettre en lien les deux corpus et à répondre à nos hypothèses avant de proposer des préconisations.

CHAP 5 : présentation, analyse et interprétation des données

I. Des sources documentaires qui nous parlent

A Un état des lieux de la gouvernance territorialisée

Les deux schémas ci-après rendent compte des éléments recensés dans les sources administratives des archives de la commune de Saxon-Sion et de la Cité des Paysages.

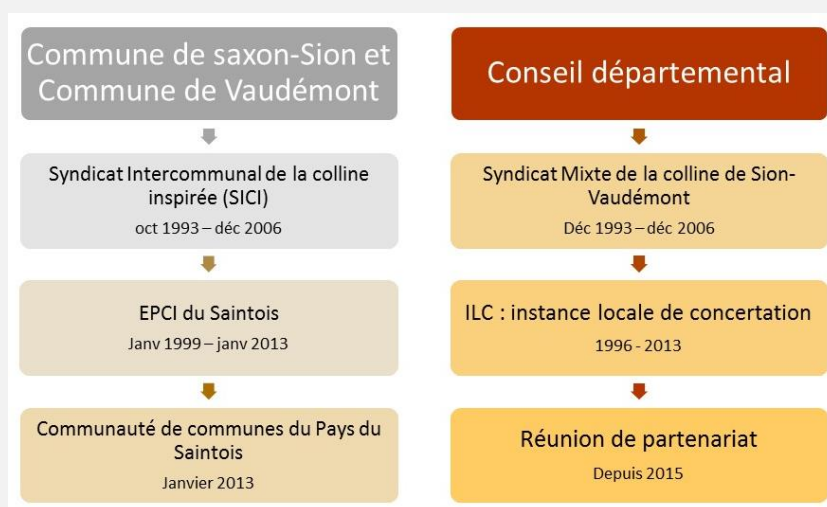


Schéma 4 : la création de structures à gouvernance partagée en lien avec l'évolution des politiques publiques.

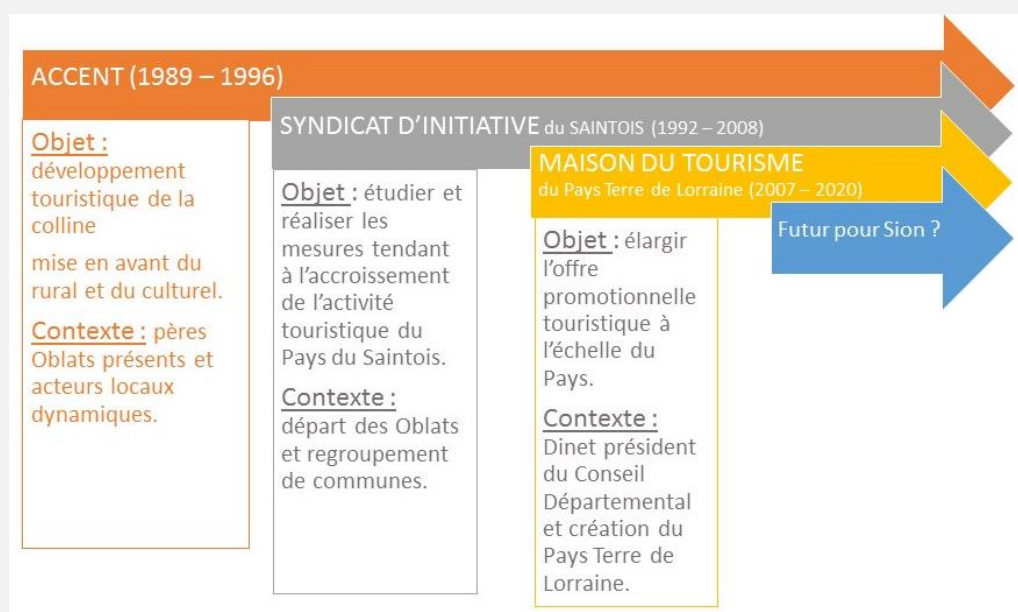


Schéma 5 : l'évolution des structures en charge du tourisme à Sion.

La lecture des archives administratives donne à voir, pour commencer, **la redéfinition des compétences des collectivités territoriales** et l'apparition d'échelons supplémentaires (schéma 4 - partie de droite). Ces échelons sont le fruit de réformes et de lois portant sur la réorganisation territoriale française.

Les deux communes de Saxon-Sion et de Vaudémont se sont regroupées, en créant un syndicat intercommunal (SICI), pour « parler d'une même voix », avoir un poids politique et assurer une recherche de financement pour servir le développement et l'aménagement de la colline. Puis, intervient l'obligation des communes à se regrouper, ce qui est visible par la naissance de l'EPCI du Saintois dans un premier temps et, dans un second, celle de la communauté de communes du Saintois.

Les communes perdent de leur pouvoir politique au profit des regroupements de communes. Par exemple, un courrier du Préfet adressé au syndicat mixte de Sion ainsi qu'aux communes de Saxon-Sion et de Vaudémont, indique que ces deux communes perdent le droit de vote au profit de la communauté de communes. Ce courrier traduit un renforcement des compétences de l'intercommunalité résultant de la décentralisation en cours en France.

Ensuite, ces mêmes sources **décrivent un processus d'une « sécularisation voulue »** à Sion avec l'arrivée et l'implication du Conseil départemental (CD) sur le lieu, et les formes que cela prend. Le CD, en reprenant les bâtiments aux OMI, est devenu un des propriétaires majoritaires du site et un "nouveau moteur" pour Sion. Il est à l'initiative, en concertation avec les acteurs locaux, de la constitution du syndicat mixte (SM) et de l'instance de concertation locale (ILC) qui ont pour finalité le développement de la colline entière. L'ILC, tout comme le SM, sont multi acteurs mais seul le SM avait un pouvoir de vote et de prise de décisions. Ci-dessous, nous précisons la différence entre ces deux entités.

Enfin, les textes administratifs expriment le phénomène **de gouvernance délocalisée**. Le pouvoir et la prise de décisions stratégiques se relocalisent vers Nancy, tant

pour la CdP que pour le sanctuaire. Ces structures locales perdent un pouvoir d’agir. Cela se voit, dans les archives, par la disparition de relevés de décisions et l’absence des dirigeants ou de leur représentant direct aux rencontres interacteurs.

À partir de la grille d’analyse de la gouvernance territorialisée nous proposons les points saillants suivants :

1. Un changement de politiques publiques

L’objet du SM était de définir les modalités d’évolution et d’aménagement du site de Sion. Des prestataires externes ont été recrutés pour réaliser des diagnostics, formuler des propositions de développement et un plan d’actions pour la colline de Sion-Vaudémont. Les actions concrètes menées du temps du SM sont nombreuses et concernent aussi bien l’aménagement paysager, la réhabilitation de bâtiments et /ou de monuments, que l’achat de structures pour faciliter l’accueil des visiteurs sur la colline.

L’impact est visible et se traduit par un retour de la fréquentation : 120000 visiteurs estimés en 2000 à 260000 en 2007. Mais le CD devenant le financeur principal de l’aménagement du site, le président du SM, Michel Dinet, demande la dissolution du SM. Au sein du SM, tous les acteurs convergeaient vers un projet unique de développement tandis que l’ILC était davantage dans le partage de projets individuels au service de l’attractivité de la colline. Les finalités se sont modifiées au cours du temps.

La dissolution de l’ILC intervient après la mort du président du CD, Michel Dinet, et d’une réorientation des politiques publiques mises en œuvre à Sion. Les thèmes valorisés dans les politiques publiques passent du tourisme, de l’insertion et de la préservation du patrimoine matériel, à la protection des espaces naturels sensibles ou l’éducation à la biodiversité jusqu’à, plus récemment (2019), la transition écologique par la promotion de l’alimentation durable.

Aucune structure à gouvernance partagée n'existe aujourd'hui. Les acteurs se réunissent mais nos lectures indiquent que ces rendez-vous s'apparentent davantage à des réunions d'informations, de « *co-propriétaires* » (pour veiller au respect du règlement de la colline) plutôt qu'à du pilotage de projets.

Les dissolutions du SM et de ILC témoignent donc d'un changement de positionnement du CD à Sion et plus largement en Meurthe-et-Moselle. Le CD n'est plus moteur dans la promotion du tourisme, il devient un appui. Il se « recentre » sur ses compétences obligatoires telles que les solidarités, l'environnement et les collègues. Cela marque une **évolution des politiques publiques**. L'ouverture de la CdP symbolise cette réorientation des politiques publiques et les priorités du CD tout comme ses organigrammes.

a) Réorganisation et modification des politiques publiques

Les organigrammes reflètent l'évolution qui s'est opérée. Ils rendent significative et visible l'évolution de la gouvernance vers une délocalisation et une réorientation des missions du service "Site de Sion" vers celui de la "Cité des Paysages".

Le pôle socio-éducatif et insertion et celui sur la promotion touristique ne sont plus représentés. Le projet indique un changement d'échelle dont la mise en œuvre ne serait plus seulement à destination du local. Ce "va-et-vient" dévoile le pouvoir et l'autonomie de la CdP qui s'est réduite, passant d'un service rattaché au président au central²¹ à la direction du territoire Terre de Lorraine²² puis à un service rattaché au sous-directeur de la DATE (direction de l'appui aux territoires et à l'environnement). L'importance n'est donc plus la même. De plus, les missions se sont modifiées et se sont centrées autour de la gestion technique des équipements à Sion et de la médiation sur la biodiversité et l'alimentation durable et responsable. Le service n'a plus la transversalité de compétences qu'il avait en 2009. Il avait quatre compétences à valoriser : relations partenaires, socio-éducatif et insertion, accueil et promotion touristique et pôle paysage environnement.

²¹ Terme désignant les services du CD basés à Nancy.

²² En 2009, le président a instauré les directions décentralisées sur le territoire.

Précisons qu'HS et le sanctuaire ne disposent pas d'organigrammes. Néanmoins, nous avons pu relever les informations suivantes : une stabilité côté instances religieuses avec un bouleversement en 2016 chez Horizons Solidaires. Le conseil d'administration se féminise avec l'arrivée de deux laïques aux postes de présidence et de secrétaire. Le prêtre n'est plus le dirigeant.

2. Le nombre d'acteurs sollicités diminue.

Le SM était constitué de quatre collègues : Le CD54, l'EPCI du Saintois, le Syndicat Intercommunal de la Colline Inspirée avec droit de vote et le dernier, sans pouvoir de voter, les acteurs locaux.

Les acteurs locaux devaient être au moins dix dont les OMI, le syndicat d'initiative du Pays du Saintois (équivalent de l'office du tourisme), les associations des maires des cantons proches, les randonneurs du Saintois. Des acteurs du territoire élargi étaient invités parmi eux des élus vosgiens, la chambre d'agriculture ou encore la chambre de commerce et d'industrie. Ce n'est plus le cas actuellement, ils sont dorénavant **exclus du projet**. D'autres invitations varient selon la thématique abordée.

Aujourd'hui, seuls les principaux acteurs du site de Sion, les résidents sur place se réunissent régulièrement, sans forme juridique spécifique. Il s'agit, des maires des communes de Saxon-Sion et de Vaudémont, du personnel de la Cité des Paysages, des élus départementaux, du représentant de l'évêque, d'un représentant des sœurs clarisses, d'un représentant du sanctuaire, d'un représentant d'Horizons Solidaires et d'un représentant du restaurant de Sion, voire d'un représentant de la communauté de communes. Les acteurs locaux qui contribuent à l'activité du lieu sont invités selon les besoins.

Par ailleurs, les représentants des instances changent au rythme des élections pour les élus, des mutations pour les salariés. Un des événements marquants est le passage "à gauche" du CD, avec l'arrivée de M. Dinot, tandis que la communauté de communes reste

"à droite". D'ailleurs, des tensions entre le président de l'EPCI du Saintois et le président du CD sont clairement formulées dans les comptes rendus de réunions.

3. Le tourisme n'est plus au cœur des échanges

Ce sont les acteurs économiques locaux qui ont impulsé la création d'une structure associant des préoccupations économiques et de développement territorial avec le tourisme. Le schéma 5 nous montre un lien entre l'augmentation de compétences et un changement d'échelle pour les structures en charge du tourisme. ACCENT sur la colline, devient le syndicat d'initiative du Saintois puis la maison du tourisme du Pays Terre de Lorraine. On passe d'une échelle communale à l'échelle du Pays. Les finalités ne sont plus les mêmes et le périmètre géographique d'actions s'est élargi. Sion n'est donc plus la seule préoccupation.

L'engagement du CD s'est modifié. Il n'est plus un acteur qui coordonne, impulse et met en œuvre la politique publique du tourisme de Meurthe-et-Moselle. C'est la Région qui pilote désormais cette politique publique.

En outre, les documents nous montrent la naissance de deux projets distincts : celui porté par le CD et celui du territoire. Celui du territoire, porté jusqu'en décembre 2020 par le Pays, s'appuie notamment sur le tourisme.

L'exclusion d'acteurs et l'abandon d'un projet de développement commun nous montrent que les parties prenantes ne sont plus les mêmes. Nous nous demandons si les projets individuels et les politiques publiques menées à Sion ne seraient pas en concurrence.

4. Conclusion sur les sources administratives

Les documents administratifs convergent vers les constats suivants :

- les politiques publiques ont changé ;
- la gouvernance des deux grandes institutions s'est délocalisée vers Nancy ;
- les acteurs ont abandonné un projet de développement de la colline tourné vers le tourisme et l'attractivité du lieu, et un fonctionnement en partenariat avec des acteurs du territoire élargi ;
- Les projets individuels sont partagés lors de rencontres d'informations entre résidents du site.

Nous constatons indirectement l'impact de la société et du gouvernement sur les stratégies du département. Les questions autour de la transition écologique, du développement durable ont incité le législateur à adapter les normes et les attendus et donc, les politiques publiques. Ainsi, celles-ci sont ajustées pour faire face aux nouvelles préoccupations sociétales et ses enjeux liés à l'environnement et à l'humanité. Le deuxième grand mouvement sociétal identifié est la sécularisation du lieu.

Voyons à présent les autres matériaux sélectionnés de notre corpus analyse documentaire.

B Une sécularisation qui impacte l'identité territoriale

1 Un paysage et un récit en image

Nous avons cherché à suivre l'évolution du parcours visiteur. Quelques exemples sont présentés en annexe B . La comparaison traduit une **évolution de l'aménagement paysager** (parking, route d'accès, gestion des arbres, etc.) ainsi qu'une valorisation et un embellissement des bâtiments. L'usage du site s'est transformé, ce n'est plus seulement

un lieu d'habitation et de dévotion. Les trois zones de jardins vivriers des pères oblats sont devenues un verger, et les pelouses, des aires de stationnement lors de grands rassemblements. Le couvent est devenu la Cité des Paysages. Le lieu est devenu "la propriété de tous".

Les photos dépeignent également une **accessibilité qui s'est accrue**. Dans un premier registre, la grille d'accès à l'ancien couvent est symboliquement ouverte. C'était une zone privée qui dorénavant est ouverte. Dans un deuxième registre, les photos dévoilent les progrès accomplis pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ces transformations encourageantes sont à relativiser car d'autres photographies reflètent un abandon.

Pour exemple de disparitions : le musée d'archéologie des OMI, les panneaux d'informations sur la géologie et l'archéologie (avant arrivée de la CdP, la promotion du patrimoine et de la diversité de l'histoire du lieu. Depuis l'ouverture de la CdP, ces informations sont localisées dans le bâtiment principal du CD. à la fin du parcours de visite. L'histoire du lieu est reléguée à la fin ou ajoutée à la fin. À cela s'ajoutent-les panneaux de cheminement de prière, les drapeaux du monument de la paix, l'air de jeux (liste non exclusive).

Ces visuels de l'extérieur dévoilent le passage d'un territoire occupé par le clergé à une laïcisation du site (arrivée du CD) et donc à une augmentation de la liberté d'accès (plus d'espaces sont accessibles au public). Mais cette comparaison des clichés rend apparente des suppressions de signes de vie des occupants. L'information, la culture et l'histoire ne sont plus présentes à l'extérieur. Ces repères visuels de l'identité territoriale qui ont fait Sion à une époque donnée, sont ôtés.

Aujourd'hui, la tour de la basilique, un des seuls endroits qui n'ait pas changé, permet d'identifier spécifiquement l'endroit. Ce vide peut-il évoquer un abandon ou un retour vers une simplicité et une authenticité ? Est-ce une volonté des élus

départementaux de gommer le passé de Sion et de diriger les yeux et l'esprit vers l'avenir et les nouveaux projets du CD ?

Nous nous interrogeons sur le motif de ces suppressions et sur le type de récit que le lieu présente dorénavant aux visiteurs. Ces photos nous évoquent un repli du CD dans ses bâtiments situés "au fond" du site. Il se concentre sur son projet de modernisation de la CdP. Est-ce le signe d'un nouveau changement politique en vue des élections départementales, d'un futur désengagement du CD, au profit d'une autre structure voire une autre instance politique ? D'après les visuels, l'identité territoriale passerait uniquement par le symbole religieux (la tour de la basilique). Mais au-delà d'une mise en scène du paysage et d'un récit proposé, l'identité territoriale se construit également par les acteurs et leurs actions.

2 Des animations qui témoignent de l'image de Sion

Afin de permettre de répertorier les événements des trois structures évoquées nous avons encodé les types d'activités²³. Nous avons obtenu les résultats suivant pour :

- en 2017 : 45 activités pour HS, de 35 activités pour le sanctuaire (avec les messes = 400) et de 180 activités pour la CdP ;
- en 2018 : 69 activités pour HS, de 70 activités pour le sanctuaire (avec les messes = 420) et de 155 activités pour la CdP ;
- en 2019 : 79 activités pour HS, de 68 activités pour le sanctuaire (avec les messes = 420) et de 131 activités pour la CdP.

Nous proposons, à présent, une interprétation des chiffres répertoriés sur trois années consécutives.

²³ Le détail se trouve en annexe B.

Horizons Solidaires

Les indicateurs montrent une augmentation du nombre d'activités et celles-ci sont générées en partenariat ou en concertation avec les acteurs du site ou extérieurs. L'activité de l'association n'est donc pas réduite à la tenue d'une boutique. C'est le seul acteur qui atteste d'une croissance.

Le sanctuaire

Une activité religieuse est présente tous les jours de l'année sauf le vendredi saint (absence d'eucharistie à cette date). Néanmoins, les messes de semaine semblent davantage répondre à des exigences des Sœurs clarisses et aux règles d'accueil des sanctuaires qu'à une proposition d'activité en vue de faire se déplacer la foule. D'après le livre de Magenot, en 1876, pour le pèlerinage du diocèse de Nancy-Toul, les OMI dénombraient plus de 8000 pèlerins, en 1917 plus de 2000 et aujourd'hui, selon les données transmises par le sanctuaire plus de 600 personnes.

En revanche, nous constatons une augmentation du nombre d'activités en partenariat passif ce qui rejoint les propos d'un prêtre : « *nous sommes devenus des prestataires de services* ». Soit une augmentation de 358% entre 2017 et 2019. Ce qui nous laisse penser que le sanctuaire devient tributaire des groupes religieux venant sur la colline en dehors des pèlerinages afin d'assurer sa pérennité.

La Cité des Paysages

L'activité globale est en baisse pour la CdP de 49 points. Les rendez-vous professionnels sont marginaux et les grands événements sont en baisse. Une partie importante des efforts sont déployés en direction du public scolaire ²⁴(via les salariés et le recours à des prestataires).

Les calendriers montrent une **activité existante** bien qu'il semble qu'elles soient **en baisse**. Le dispositif qui relève le passage de véhicules motorisés à l'entrée du site de Sion,

²⁴ Le document Excel fourni par le CD indique les publics cibles.

indiquent une diminution de 10%. Mais ce dispositif a ses limites. Le flux piéton et le flux de voitures se stationnant avant ou vers Vaudémont n'est pas pris en compte.

De plus, ces chiffres reflètent **l'évolution des activités et du type de visiteurs**. Le nombre de pèlerinages est en baisse tandis que le nombre d'activités culturelles est en progression ce qui témoigne du processus de sécularisation en cours. Par exemple, la fête de la pomme attire plus que le pèlerinage diocésain. Lors d'une journée de grands pèlerinages (exemple le 15 août), la CdP n'organise pas d'événements, du moins sur les trois années étudiées. L'espace géographique et social est distribué selon les activités qui se complètent mais ne se concurrencent pas.

C L'activité économique d'HS miroir de transformations

1 Un éloignement géographique

Ce plan, extrait du diagnostic Studiolada de juillet 2016, reconstitue les différents emplacements du magasin des OMI devenus l'espace Horizons Solidaires (HS).

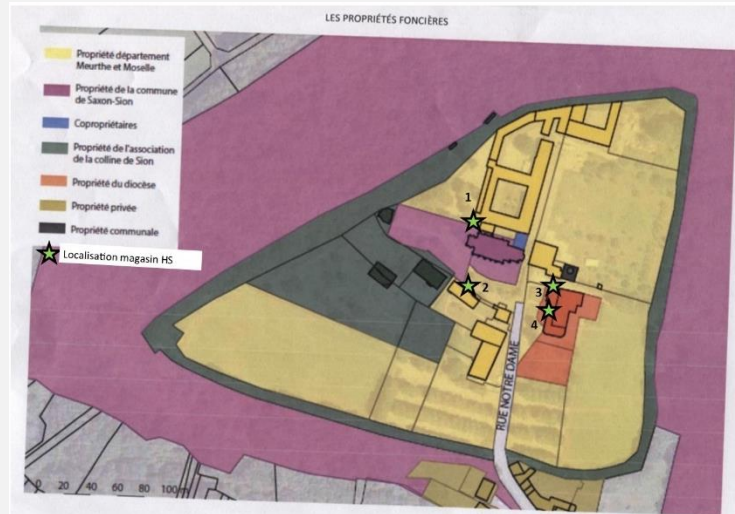


Schéma 6: plan situant les différentes localisations de l'association Horizons Solidaires.

Nous avons pu remarquer que **l'espace marchand s'éloigne de plus en plus de la Basilique**, lieu symbolisant l'activité religieuse. Les déménagements (étoile 3 et 4) résultent directement de volontés politiques et de l'acquisition par le Conseil départemental (CD) de

la plupart des bâtiments du lieu. Le déménagement (étoile n°3) correspond au repli sur la maison Notre-Dame, dernière propriété religieuse. Le déménagement suivant (étoile n°4), correspond à une stratégie de développement économique avec pour objectif de regrouper l'activité marchande en un lieu unique, identifié et accessible par tous les visiteurs.

2 Des produits qui nous « parlent »

Les rayonnages et l'offre produits du magasin ont servi d'indicateurs sur l'évolution du site et de la société. Ils rendent compte de l'impact de l'environnement sur l'agencement de l'espace marchand et sur le récit présenté aux visiteurs²⁵.

Nous avons pu le constater, l'espace marchand a changé de nom, et quatre fois de localisation. Mais l'intérieur du magasin Horizons Solidaires évolue peu, même depuis la reprise par le diocèse. Il est toujours réparti en zones : le commerce équitable, la librairie – carterie, l'espace bien-être et le religieux. Le tableau ci-dessous reprend les points saillants constatés.

Les rayonnages et la documentation liés au commerce équitable. Le reflet d'une marchandisation et d'une professionnalisation	Les gammes de produits suivent les tendances de la mode. La marque commerciale d'Artisans du Monde (AdM) montre une communication et un marketing étudié et adapté à un public ciblé. Une stratégie raisonnée dans les achats. Un agencement des boutiques demandé et des formations à la vente pour le réseau. <u>Pour HS</u> : intégration de la nouvelle charte graphique, de la nouvelle façon de travailler. HS est invité à communiquer sur les réseaux sociaux pour promouvoir la marque AdM et mettre en avant ses
---	---

²⁵ Le détail de l'analyse se retrouve en annexes B.

	actions d'éducation et de sensibilisation. Le personnel monte en compétences.
Les rayonnages et la documentation liés au religieux Le reflet d'une laïcisation mais d'un attachement sauvegardé	Accroissement des produits « laïcs » ou « universels » (exemples : arbre de vie, colombe) marqueur d'une « sécularisation voulue » (l'État et les fournisseurs) et une « sécularisation individuelle » en reprenant les catégories de K. Dobbelaere ou le fruit d'un bricolage selon D. Hervieu-Léger. Rappelons que les signes religieux ne sont pas autorisés à l'école. Le nombre de fournisseurs a diminué. Les médias font des reportages sur l'artisanat « Monastic » ce qui génère <i>de facto</i> une augmentation des ventes de ces produits là pour « aider » les abbayes françaises. Les Français sont attachés aux communautés religieuses françaises.
La librairie Le reflet de préoccupations sociétales	<u>Arrivée de :</u> livre sur l'aromathérapie, la lithothérapie, etc. ; livres sur la cuisine des fleurs, des plantes sauvages ; livre sur la spiritualité et la méditation.

L'éloignement géographique et l'évolution du magasin nous montrent un changement, un processus de transformation, celui d'une perte de l'influence de l'Église catholique en France. La modification des rayonnages n'est pas seulement le fruit de décisions des salariées de l'association Horizons Solidaires, elle est aussi en lien avec les propositions qui émanent des fournisseurs, eux-mêmes traducteurs de changements plus globaux.

Nous avons souhaité au travers de cette analyse démontrer l'importance de la prise en compte du contexte et de l'évolution plus globale pouvant impacter le niveau opérationnel, à l'échelle micro, telle l'activité de l'association HS. C'est ainsi que la modification des produits proposés à la clientèle rend compte d'un processus de laïcisation voulue (règles de l'état), de sécularisation individuelle et de jeu de pouvoir d'acteurs sur place (l'éloignement géographique).

HS adapte son activité marchande au contexte local, national voire international, d'où l'importance d'identifier les processus sociétaux en cours.

D Synthèse de l'analyse documentaire

Nous avons tout d'abord constaté, l'abandon d'une gouvernance territoriale sur un projet commun marquant un changement de politiques publiques mises en œuvre. La gouvernance des deux institutions s'est délocalisée vers Nancy. Puis, nous avons remarqué que l'attractivité du site et les activités proposées sont de plus en plus culturelles alors que l'activité religieuse est en baisse. Cela traduit une sécularisation du lieu.

Au travers des sources documentaires, nous avons vu les transformations opérées, les liens entre ce qui se passe sur le terrain et dans la société avec les impacts que le global engendre au niveau local. Ceci pourrait expliquer la désinstallation d'équipements situés à l'extérieur des bâtiments qui s'apparente à un repli sur soi des acteurs de Sion.

Par ailleurs, les documents nous révèlent que le pouvoir d'agir des principaux acteurs de Sion s'est réduit. Il semble que Sion et ses acteurs traversent une crise, et comme le mentionne François THUAL dans son ouvrage – *Les conflits identitaires* - ces périodes d'instabilité sont propices au questionnement sur l'identité propre. Pour nous l'identité territoriale est ébranlée et le récit proposé aux visiteurs est vide de sens – à l'extérieur.

Analyse de la séquence d'animation

La séquence d'animations s'articulait sur quatre temps différents avec trois thématiques abordées : l'identité territoriale, le partenariat et l'avenir de Sion. Nous avons extrait trois thèmes de l'analyse que nous en présentons ci-après.

Pour conserver l'anonymat des personnes, nous utilisons la lettre "P" pour désigner un participant suivi d'un chiffre et du numéro du groupe dans lequel il était, par exemple : P5 groupe 1 correspond au participant n°5 du groupe 1.

II Une association de thèmes révélatrice de l'identité territoriale

L'analyse des échanges du 25 mai 2021 nous a permis, dans un premier temps, au travers de cartes mentales, d'identifier les éléments du discours des participants, dans un second temps d'apprécier leur récurrence, et dans un troisième temps, de relever les associations de thèmes faites par les participants. Le schéma ci-après fournit un exemple. Dix thèmes (Cf. étoiles bleues sur le schéma) sont ressortis sur l'identité de Sion. Les activités sont associées au travail ou aux événements, et les événements sont associés aux émotions. Les flèches bleues et les traits de couleur rose ou noire représentent ces associations faites entre les thèmes.

A. Les événements contribuent à la notoriété du lieu

Les événements passés évoqués ont suscité nostalgie, joie, tristesse. Ils sont des vecteurs de l'identité collective façonnée par le partage de moments vécus qui marquent les esprits. Ce sont des ingrédients d'une **mémoire collective** appropriables par chacun. Ils sont porteurs également d'**hétérogénéité**. Une dimension réflexive apparaît également à propos des manifestations. Les événements ont la plus forte récurrence dans les discours.

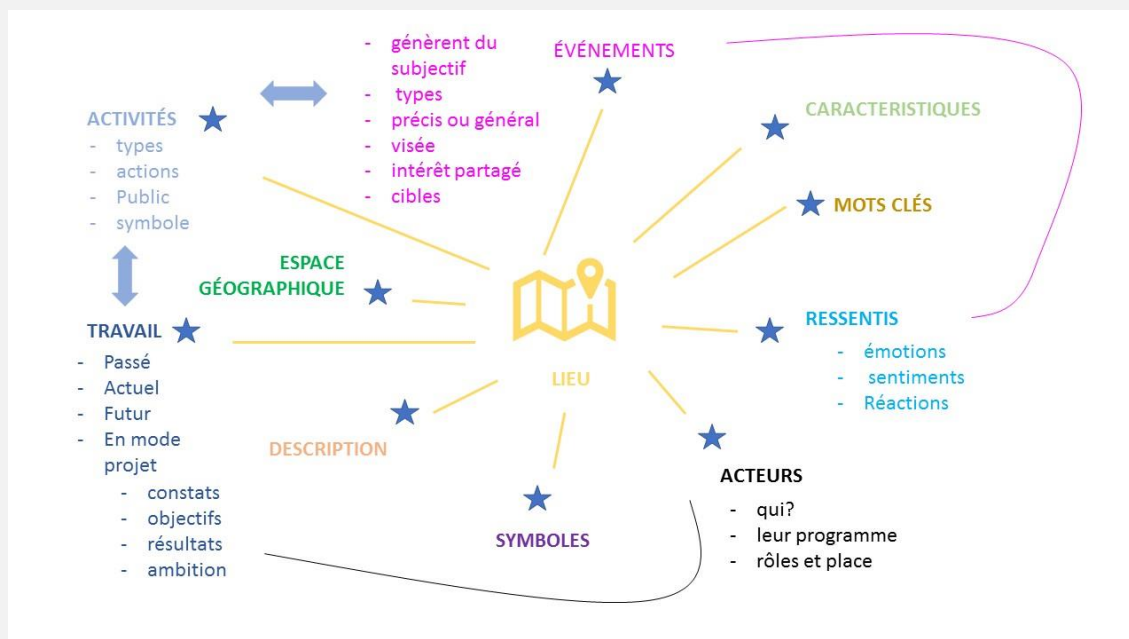


Schéma 7 : carte mentale synthétique correspondant à l'association des groupes lors du photolangage.

Ceux gardés en mémoire sont ceux ayant une capacité à se renouveler (exemples : les chaises rouges, la fête du livre, ...) ; ils sont des leviers d'animation du territoire : « *ça mettait l'ambiance* ». La cible était familiale.

De par les discours, les événements apparaissent comme au service d'enjeux tels que l'attractivité, la mise en valeur et la notoriété du site. Pour les participants, les événements résultent d'une mobilisation des acteurs locaux et des financements, dans une volonté politique qui laisse une liberté d'action.

B. Un travail de longue haleine

P7 du groupe 1 évoque le travail passé (constructif) tandis que P1, P2 et P5 du même groupe évoquent celui à mener telle une « *énigme* » à résoudre (réflexif). Ils s'accordent sur la nécessité de trouver aujourd'hui un fil conducteur : « *il faut creuser* », « *trouver une colonne vertébrale* », « *tout est à refaire* » pour construire et articuler une réponse adéquate aux attentes diverses.

Nous notons que les participants semblent prêts à porter un nouveau projet. Ils formulent des constats, des objectifs, des résultats à atteindre, des ambitions. Tout un vocabulaire relatif au projet .

C. Une identité enracinée mais enrichie

Sion est d'abord un site religieux que les OMI ont développé après les frères Baillard. Les participants du groupe 2 évoquent cette caractéristique. Le développement pendant cette période était fondé sur l'activité religieuse (P3 du groupe 2 mentionne le nombre de bus conséquent à l'époque - 120) et sur l'histoire (P1 du groupe 2 mentionne leur musée) avec une ouverture sur le monde. Cette identité s'enracine dans le passé avec la mise en avant du patrimoine matériel puis immatériel à l'initiative du CD comme les espaces naturels sensibles (P1 du groupe 2 mentionne les ENS).

En outre, dans les discours expliquant le choix de/des image(s), cinq personnes ont mentionné ce que l'image évoquait pour elles-mêmes et ont ajouté que la colline avait d'autres activités. Elles opèrent naturellement l'intégration d'une perception multi-identitaire du site. L'activité de photolangage met en évidence pour les participants une perception multi-identitaire du site ; **Sion a plusieurs facettes**. Ce type de discours n'est pas fonction de l'âge. Enfin, ils évoquent le territoire comme un lieu « *énigmatique* », « *atypique* » et « *hors du temps* ».

L'identité du lieu semble s'être enrichie au cours du temps tandis que l'influence religieuse s'est amoindrie. Cela marque un processus de sécularisation du lieu.

Pour les participants, l'hétérogénéité de l'activité produite est une des clés de réussite. L'avenir est envisagé comme tel : tenir compte du passé mais re-diversifier les événements à l'avenir tout en conservant et respectant la spiritualité du lieu.

III. Une volonté commune

L'ensemble des participants ont contribué aux différents temps d'animation ; malgré des intérêts différents chacun a œuvré pour la construction de pistes communes.

Les deux puzzles construits (animation 4)²⁶ symbolisent le rapport à la réalité des individus. Dans un des groupes, émerge une vision du projet plutôt méso (c'est-à-dire intermédiaire) avec la production d'un discours généraliste voire politique, fondé sur des principes alors que pour l'autre groupe une vision plutôt micro, c'est-à-dire de terrain partant de l'existant (pragmatique). Néanmoins, ces deux visions convergent vers les idées d'accroître l'attractivité du lieu et d'avoir plusieurs types d'animations mais en cohérence et en préservant l'identité de l'endroit. Ces idées se veulent « *durables* » à savoir en faveur du « *respect du vivant* ». Pour le groupe 2 la pratique de la religion n'est plus la même et la jeunesse se mobilise davantage autour des préoccupations environnementales.

Cette volonté commune d'agir recèle toutefois des nuances et des variations dans les discours que nous allons exposer à présent.

A. Une entente sous conditions

Pour le groupe 2, le partenariat suppose des valeurs autour du respect et de la tolérance. Chacun souhaite identifier une place qui lui est propre mais complémentaire avec celle des autres et qui permette « *une bonne entente* ».

Le groupe 2 s'est emparé de cette rencontre et a formulé la volonté d'en obtenir des garanties d'un aboutissement et d'un passage à l'action rapide « *il faut que l'on parle mais pas pour parler en l'air, ça ne sert à rien* » (L318 ;P9²⁷). Cette position est le reflet des

²⁶ Pour voir les résultats des puzzles Cf. annexe B

²⁷ Ligne 318 et Page 9.

déceptions passées (exemple : le syndicat mixte de la colline avec un projet commun de développement qui n'a pas abouti). Ainsi, dans le groupe 2 la condition de « *faire ensemble* » passe par la **reconnaissance** individuelle ou par la légitimité de la structure représentée.

Le groupe 1 fonctionne en premier lieu grâce à l'adhésion aux thèmes proposés.

1 Contraint par un thème

P5 du groupe 1 a recours à ce que nous nommons « disqualification » par la différenciation de l'activité. Son discours tourne autour de la transition écologique. Mais ce thème semble refléter davantage un engagement personnel bien que P5 du groupe 2 ait tenu des propos similaires. Cela peut, dans une certaine mesure, traduire une stratégie commune élaborée pour recueillir l'adhésion des autres participants à la cause et donc sa transcription potentielle au sein du territoire. Sa volonté d'agir positionne les autres dans une dualité : celle d'adhérer ou non à sa vision.

Dans une autre mesure P2 du groupe 2 évoque son projet pour l'avenir qui est centré sur l'artisanat d'art pour la colline. Cependant, nous n'avons pas relevé de « disqualification » dans sa présentation.

2 Une légitimité à s'exprimer

P4 du groupe 1 aborde la légitimité, le crédit accordé comme « d'un droit du territoire ». Animation 4 : avenir / P4 : « *ça fait dix ans que je suis de passage mais que le passage j'y mettrai ma pierre, comme tout le monde, mais c'est pas moi qui vais faire ce que la commune sera dans dix, vingt ans. J'en sais rien.* » (L831 ; P24).

P4 souligne sa difficulté à être entendu, écouté sur l'avenir de Sion car non natif du lieu. De plus, il questionne le fait qu'un acteur économique seul n'a pas assez de poids pour impulser une dynamique et un changement. Les propos de P4 posent la question de qui

peut être légitime pour proposer un changement ? L'absence d'une relation de confiance est soulignée : à croire qu'il faut montrer patte blanche et attendre que les anciens donnent leur accord pour être légitime à faire des propositions.

Permettre à chacun de s'exprimer (légitimité) et instaurer un climat, des relations de confiance sont des pré-requis à la construction d'un projet commun. Aujourd'hui ces éléments ne semblent pas présents. Un travail sur ces points devra être engagé pour permettre l'émergence d'un projet commun.

3 Contraint par un besoin : la marchandisation du lieu

Le discours des personnes vivant et travaillant dans un périmètre géographique inférieur à 10 km souligne l'impératif pour Sion d'être attractif. P1 et P4 du groupe 1 mentionnent « *un lieu vivant* », « *pas envie que ça meure* », « *toute l'année ça bouge* ». Ce sont tous deux des acteurs économiques.

Nous avons remarqué que P1 du groupe 1 est omniprésent dans les échanges, son discours représente tantôt l'acteur économique tantôt l'acteur politique. Son double statut, son ancienneté et ses connaissances du territoire lui confèrent un avantage certain : l'accès à l'information qui, comme l'évoque Sainsaulieu, Crozier et Friedberg, est un outil de pouvoir pour P1. Cette sur-représentation est-elle une stratégie mise en place pour défendre ses propres intérêts ?

Dans les propos des deux groupes, les événements sont fantasmés, le passé est idéalisé. Nous comprenons que les événements contribuent à vendre l'image du lieu, à le rendre attractif donc à générer de l'économie sur le territoire. La marchandisation du lieu par les événements servirait des intérêts individuels (P1 et P4 groupe 1) voire politiques (de la communauté de communes). E. FAGNONI (2013) citée dans le mémoire de F. Horny, évoque, elle, « l'artefact territorial » pour caractériser l'instrumentalisation du patrimoine dans les politiques publiques territoriales. Elle ajoute que l'identité de lieu est « vendue »

mais « l'authenticité » vécue, elle ne peut se commercialiser. La préoccupation centrée sur la commercialisation de l'image du lieu reflèterait-elle aussi une mise en concurrence des territoires et des inégalités dans la consommation du tourisme, telle qu'elle l'est aujourd'hui dans un monde globalisé et fondé sur l'économie capitaliste ?

4 L'Église une institution aux visages multiples

Le groupe 2 met en lumière les multiples visages de l'Église.

Au travers des échanges de ce groupe se distingue le travail de médiation de l'Église qui a différents "visages". Horizons Solidaires, l'équipe d'animations pastorale du sanctuaire (EAP) et le diocèse n'ont pas le même type d'activités, ni les mêmes enjeux alors que ces structures font toutes partie de l'Église. HS est principalement tournée vers l'éducation populaire, l'ouverture aux autres, la pérennisation de son activité marchande et une mission d'accueil. Ceci, peut l'éloigner des discours ecclésiaux traditionnels du sanctuaire et ceux éminemment politiques du diocèse. L'engagement et la mission de sensibilisation au commerce équitable, aux valeurs chrétiennes universelles et au respect du vivant sont une forme de médiation du discours catholique. En fait, cela montre ici **une Église à deux visages** :

- un visage symbolisant l'ouverture au monde, aux autres, même aux non-croyants, productrice des services d'éducation (commerce équitable) et de vente d'objets (HS) ;
- un autre visage symbolisant un lieu fermé, traditionnel et protégé comme la définition du sociologue F. Dubet l'évoque, s'agissant d'un sanctuaire. L'EAP pourrait être vue comme un groupe de pression qui vise à sauvegarder et protéger le message de l'Église catholique et qui tente de faire perdurer une mission d'évangélisation.

Les interactions et les interventions de l'institution catholique sont plurielles à l'échelle du territoire de Sion, ce qui peut engendrer des confusions chez les acteurs voire au sein

même des équipes de l'Église, qui n'ont pas toujours connaissance des enjeux et des stratégies respectives mises en œuvre.

De fait, le visage ouvert de l'Église, de par son statut, ses valeurs et ses missions peut être assimilé comme un partenaire avec qui l'on peut « s'adapter ».

B. Un besoin de diversification

La nécessité d'une redynamisation fait consensus : faire revenir les gens « *c'est notre priorité* », « *faut que ça bouge* ». Cela passerait par une pluralité d'activités. Les participants sont accordés sur le fait que Sion est un site multi identitaire et qu'il faut respecter et préserver cela. Le groupe 2 souligne que Sion c'est un espace partagé par des propriétaires. Ceux-ci n'ont pas la même activité, ce qui assure une diversité.

Pour certains participants du groupe 1, la diversification des activités pourrait s'apparenter au passé : « *refaire comme avant* », du moins aux yeux de certains. Pour P4 et P1 de ce groupe la baisse de fréquentation est corrélée avec une baisse de diversité des animations. Les membres du groupe 1 relatent cette pluralité mais ne poursuivent pas la réflexion : comment la susciter, la faciliter ?

Ce besoin exprimé : est-il un impératif ou une valeur sûre ? Ce besoin de diversification est-il une volonté, une valeur sûre ou bien un impératif qui proviendrait d'un besoin de sécurité pour garantir la marchandisation du lieu ?

IV. Quand les émotions s'en mêlent

Comme explicité dans la description méthodologique, nous avons choisi un cadre non conventionnel, dans un endroit extérieur « neutre ». L'idée était de faciliter la prise de parole, d'encourager la spontanéité.

A. A Un jeu de cache-cache

« *Est-ce moi en tant que personne ou moi en tant que représentant de ... ?* » a demandé P2 du groupe (animation 3 – L220 ; P7).

La difficulté de l'exercice est de déterminer si l'individu s'exprime à titre professionnel ou personnel. Autre paramètre limitant, les multiples casquettes de certains participants : habitant, acteur économique, acteur associatif et élu : quels propos pour quel rôle ? Le va-et-vient entre des « je », « on » et « nous » dans le discours de P4 du groupe 2 traduit bien cette ambiguïté.

Le cadre non conventionnel et le travail sur les représentations encouragent chacun à plus de liberté, d'expression personnelle (représentations, croyances, convictions). Ces aspects bien que subjectifs, nous indiquent qu'il faut tenir compte du contexte, de l'individu, de son histoire avec le lieu pour mieux cerner les informations transmises. Afin d'analyser les réactions des participants, de rendre compte de communication non verbale, de gestuelles, d'intonations et de tous ces non-dits qui pourtant s'expriment et qui deviennent une donnée importante, nous nous appuyons sur les travaux de G. Lameul (2008) et de S.Starck (2016). Ceux-ci étudient la posture des professionnels. Précisons ce que nous entendons par posture. G. Lameul le définit, au sens générique, comme : « un état mental façonné par les croyances, les valeurs et les intentions qui donne sens aux actions d'une personne » alors que pour Mulin (2014), cité dans son article, s'agissant de la posture professionnelle plus spécifiquement, la posture est définie comme « la situation

dans laquelle agit un professionnel, tout autant que le système d'attitudes qu'il adopte dans cet exercice » (Lameul, 2016).

B Des personnes dans un contexte professionnel

Les personnes invitées sont des salariés, des élus ou des bénévoles. Toutefois, elles sont toutes présentes dans le cadre d'une situation professionnelle émanant d'une investigation orchestrée par la CdP et donc par le CD. C'est à ce titre que nous sollicitons davantage un contexte professionnel et donc une posture professionnelle.

1. Une place pour un positionnement personnel

P7 du groupe 1 s'autorise clairement à avoir une **posture personnelle**, à laisser monter l'émotion quand bien même il porte l'étiquette d'homme politique. Il s'autorise à faire une place à l'affect et à mettre en évidence sa posture individuelle qui semble être imbriquée dans sa posture professionnelle. L'allusion ici, fait écho à un "au revoir" puisqu'il ne se représente pas aux élections départementales, mais ce qui surprend c'est cette sensibilité affichée et assumée. Nous supposons qu'il s'est autorisé à cette manifestation du fait de sa fin de mandat.

Nous ne percevons pas dans son attitude et sa posture le poids de l'institution politique, la prise de distance, de retenue liée à son statut. Aussi, cela nous interroge sur nos représentations et nos attendus de la posture d'un homme politique. Existe-t-il un **comportement type** à avoir dans l'exercice d'une fonction politique ?

Cette **posture institutionnelle** ou disons cette « posture de métier », comme l'évoque S. Starck, est parfaitement visible chez deux participants : P2 et P5 du groupe 1. Ils ont conscience de la posture et du rôle qu'ils doivent avoir ou plutôt qu'ils peuvent se

permettre en tant que représentant de ... Ils sont investis et semblent clairement mesurer les attendus émanant implicitement de leur fonction. Leur posture professionnelle est maintenue même dans ce cadre décontracté.

2. Une posture personnelle qui dérange

Certes nous avons vu que P7 avait pu afficher sa posture personnelle, mais quand les émotions négatives s'en mêlent, la posture est « corrigée » par le groupe, ce qui a pour but d'entraîner « un retour au travail » ou à un « **retour à la norme** ». Ce déplacement génère par ailleurs, un refroidissement des affects »(Starck, 2016). Par exemple P4 du groupe 2 (animation 3) met en exergue ce processus d'ajustement par le groupe. Le constat des productions des post-it a suscité une montée d'émotions chez P4. L'écoute des enregistrements nous a indiqué qu'il se passait quelque chose, qu'une simple lecture n'aurait sans doute pas permis de constater. La réaction presque virulente de P4 pose la question de la reconnaissance et de "la place dans le monde". Mais nous ne pouvons pas distinguer la reconnaissance individuelle de la position institutionnelle. La réaction produit une confusion dans l'identité. Nous y reviendrons ci-après (à partir de la ligne 268 ; P8). L'ajustement normé du groupe s'opère de la façon suivante :

CONTESTATION : P4 avec l'apparition d'une émotion négative ;

APAISEMENT par la compréhension de P2 et P3 ;

AJUSTEMENT de la posture de P4 ;

Phase de SECURISATION qui permet à P4 de reprendre une posture professionnelle.

L'affect est calmé, puis il est écarté, pour revenir « à la normale » c'est-à-dire à des échanges dirons-nous plus rationnels. Cet exemple illustre la force émanant du groupe et ses règles de fonctionnement implicites : celle de posture digne, normée. De plus cela montre une « mise en scène de soi » s'agissant de P4, expression utilisée par S. Starck lorsqu'il interprète Goffman (1959/1953) et d'une prise ou une « dé-prise » de posture.

Nous entendons par « dé-prise » le fait de lâcher, quitter une posture pour une autre, comme mettre un vêtement différent.

L'ajustement par le groupe se vit différemment au sein du groupe 1 où se manifeste un ajustement collectif. Durant l'animation 4, chacun exprime son rêve, mais le groupe ramène les aspirations à une réalité pragmatique et rationnelle : les contraintes. En évoquant le poids des contraintes, les participants font "corps" ensemble, partageant une même situation et ses impératifs. Ce corps formé témoigne d'une histoire personnelle (partage d'expériences), d'une histoire collective façonnée par le territoire et l'activité professionnelle (les contraintes) ainsi qu'une anticipation des règles (asservissement aux règles) tenant compte de la situation vécue. La manière dont les individus se sont liés ensemble sur une même préoccupation, témoigne de leur **rapport presque intime avec le lieu** au-delà simplement des limites des métiers qu'ils exercent.

Même si les statuts de départ sont différents (bénévoles, salariés, élus, ...) le groupe recadre des postures ne relevant pas d'une posture normée et attendue dans l'exercice d'une activité professionnelle. D'ailleurs nous nous interrogeons sur l'état de conscience des participants sur le type de comportement à avoir ou attendu dans un cadre professionnel.

La confusion entre les postures individuelles et le territoire démontre un dernier point saillant s'agissant des émotions.

C Des gens passionnés qui font corps avec le territoire

P4 et P1 (groupe 2), P7 voire P1 et P4 (groupe 1), soulèvent une confusion entre leur propre personne et le territoire : **les personnes s'identifient au lieu**. Concrètement, lorsqu'elles elles parlent du territoire, elles parlent aussi d'elles-mêmes.

Pour P4 groupe 2, c'est la confusion de son identité propre avec celle de l'Église et celle du lieu qui est, pour cette personne, un sanctuaire avant tout. Pour P1 du même groupe, il s'agit d'un mélange entre le lieu et sa carrière professionnelle tout comme P1 du groupe 1. Pour les "anciens" (d'après les questionnaires remplis), Sion est vecteur de sentiments et de mémoire. Le territoire c'est une partie d'eux-mêmes, de leur vie.

Nous pouvons concevoir que partager des représentations et des visions de l'avenir soit inconfortable pour eux, voire difficile, quand bien même ils ont conscience d'une certaine nécessité de changement. Le lieu alimenterait l'identité personnelle tout comme les acteurs influenceraient l'identité du lieu en fonction de leur prise de décisions et de leur participation à sa vie.

Les émotions et les sentiments peuvent donc être des critères dans un ensemble d'éléments, de dimensions structurant l'activité, les relations inter et intra personnelles et du lieu. De plus le lieu, au travers de l'affect alimente **une mémoire individuelle et collective** lui permettant d'assurer son existence.

D Les informations clés de la séquence d'animations

L'ensemble des participants partagent une volonté commune d'agir même si elle diffère selon un thème, des besoins et une légitimité. Ils semblent attendre un projet de développement de l'attractivité du lieu qui re-diversifie l'activité, mais pas forcément celui de la transition écologique. L'analyse des discours dévoile que la posture professionnelle est diluée avec une posture personnelle, mais aussi que la posture personnelle et professionnelle peut conduire les acteurs à faire corps avec le territoire.

Le futur projet, légitime aux yeux des participants, peut donc remporter une forte adhésion et être rapidement mis en œuvre, compte tenu de l'implication émotionnelle des

personnes présentes. L'inverse sera tout aussi proportionnel, du fait de la charge émotionnelle et des conditions exprimées.

Outre cela, bien que le travail de représentation n'ait pas été l'objet de notre recherche, celui-ci a montré l'importance de la communication entre les acteurs, notamment sur les perceptions. C'est bien la représentation ou du moins l'interprétation de certaines réactions qui nous ont mis sur les pistes à mettre en exergue dans notre analyse de la séquence d'animations.

Cela nous remémore que pour construire un projet entre différents acteurs, il faut partager un vocabulaire, une ambition ou des enjeux, et être sur un même pied d'égalité. La phase de pré-projet est importante.

Enfin, l'analyse nous révèle deux autres points :

- les éléments de la construction et de l'alimentation de l'identité territoriale qui sont plurielles à Sion, mettant en avant, l'influence des acteurs et leur pouvoir d'action ;
- les deux visages de l'Église à Sion.

Par ailleurs, rappelons que ce sont des personnes qui se côtoient depuis longtemps d'où, sans doute, un certain conformisme qui peut émerger dans leurs réponses.

CHAP 6 : Analyse croisée et résultats

Les données recueillies dans les deux corpus sont multiples. Nous dégageons deux thèmes dans cette analyse croisée que nous présentons ci-dessous.

I. Une réalité différente du territoire

A Une déception face à la mise en œuvre

Le chapitre précédent indique une différence entre des discours institutionnels et ce que nous nommons la parole du terrain. Quatre participants font corps avec le territoire. Un besoin de légitimité (P2 groupe2), de confiance et de sécurité apparaît nécessaire à la naissance d'un projet commun. Ces besoins émergent face à une déception déjà éprouvée par le passé. Un document intitulé : *La réflexion paysagère autour de la colline de Sion*, daté de 2017, revient sur un état des lieux. Qu'il s'agisse du projet de développement proposé par le cabinet d'études Médiéval ou des préconisations écrites en 1996, par le DAT-Conseil au sujet d'une étude paysagère, nous pouvons nous rendre compte que ces études, commandées toutes deux par le syndicat mixte (SM), n'ont pas entièrement été mises en œuvre.

Aujourd'hui, les "anciens" font état de ressentis et ont le sentiment de ne pas être considérés, ce qui explique la défiance quant au processus impulsé par la CdP en partenariat. Nous pouvons également interpréter cela comme une méfiance et une défiance envers le CD qui n'a pas rempli et ne remplit plus leurs attentes. Les documents témoignent d'un manquement aux attentes des acteurs locaux et d'un décalage entre les volontés politiques d'une part et d'une autre part le terrain.

De surcroît, les récentes élections départementales (2021) dévoilent une crise politique et une montée d'insatisfaction de l'opposition. Le tract des candidats de droite dans le Saintois, propose un nouveau projet pour Sion et la réappropriation par le local, de

l'hébergement voire de la restauration. Le président de la communauté de communes remet publiquement en question le projet du CD et sous-entend son désengagement dans le développement territorial. D'ailleurs une note de 2010 explique le revirement de l'activité vers des préoccupations concernant les ENS, la pédagogie et la sensibilisation à la biodiversité. Le tourisme et l'enjeu de l'attractivité de Sion ne sont plus évoqués.

L'histoire passée suggère déception et perte de confiance; toutefois, une nouvelle volonté de développement émerge. Politiques ou hommes de terrain, ils veulent tous un changement.

B Une double territorialité

1 Un territoire normé et contraint

Les deux corpus formalisent un cadre normatif qui répond à des exigences administratives. Les missions se façonnent au gré des enjeux des politiques publiques. Ces fluctuations sont perceptibles, tant dans les archives que dans les discours des participants. Par exemple, du temps du SM le partenariat s'articulait autour d'un projet commun de développement et d'aménagement territorial. À l'époque de l'ILC c'était chacun son propre projet. Aujourd'hui, le fonctionnement s'apparente davantage à des rencontres entre « *co-propriétaires* » (groupe2). Enfin, les organigrammes de la CdP montrent bien ces modifications de hiérarchies et de services de rattachement. Le site de Sion se caractérise par une interdépendance des acteurs de l'activité produite. Aussi, les bouleversements internes de la CdP impactent les acteurs de Sion. Ceci est source de tension d'autant plus qu'aucun accompagnement au changement ne semble être mis en place pour anticiper les évolutions des politiques publiques et en faciliter les transitions.

De plus, l'information circule difficilement depuis que les gouvernances se sont délocalisées (temps de réaction allongé). Cela se traduit par un circuit administratif conséquent : 1) demande d'un acteur local 2) note 3) plusieurs échelons de validation). Les propos de P5 du groupe 1 appuient bien ce constat : « *quarante autorisations* ».

2 Un territoire vécu

Les participants à l'animation nous ont fait remarquer à quel point le territoire était vecteur de sens. Pour certains d'entre-deux c'est une question de transmission et d'identité.

Deux façons de concevoir le territoire et donc sa territorialité apparaissent dans l'analyse. Le rapport au territoire est donc différent : ceux qui y vivent ou y viennent et ceux qui « dirigent » de loin. C'est précisément là que se voient les réalités du territoire. La territorialité est un ensemble qui prend en compte trois dimensions : l'identité sociale, spatiale et culturelle. Comment articuler la gouvernance délocalisée et le vécu du territoire ? Les anciennes études de fréquentation montrent que c'est un flux de proximité qui vient à Sion. Est-ce que les propositions d'activités et de développement du territoire correspondent aux visiteurs ? On peut également s'interroger sur l'intégration de la multifonctionnalité et de la multi identité dans un projet commun.

Cette prise en compte d'une **double territorialité** est étudiée par G. Di Meo (2001), A. Moine (2007) et H. Marchal (2021)²⁸. Pour G. Di Meo, cité dans le mémoire de F. Horny : «la territorialité vue par la base, vécue et émotionnelle, une territorialité vue par le haut, plus abstraite, d'essence idéologique et géopolitique ».

Les données démontrent la différence de représentation du territoire, de la prise en compte de ces différentes dimensions, de la cohabitation des expertises et des intelligences différentes et du sens que ce territoire peut apporter ou redonner. Elles attirent également l'attention sur une nécessaire considération des réalités. Il ne faudrait pas dissocier des logiques économiques, politiques, sociales etc. mais plutôt assimiler la complexité existante.

²⁸ Interventions dans le Master M2TD.

II. La confirmation d'une transformation

A. Le mythe d'une date de fin

Les études menées pour le développement de Sion ont été rédigées une vingtaine d'années en arrière. Cela concrétise qu'un projet de développement est un processus long et que le développement d'un territoire ne peut jamais avoir de fin ; il évolue et change de forme. En ce sens, l'exigence des politiques publiques à innover et à créer de la nouveauté presque dans un culte de la performance est un paradoxe. Cette contrainte ne tient pas compte du rythme, de la temporalité propre au territoire. Les propos de Michel Dinet, repris par P7 du groupe¹ reflètent bien cette distorsion temporelle imposée au territoire : *« T'inquiète pas, on termine Sion et après on viendra dans les communes, dans la première couronne pour [vous] aider ... »* (L898 ; P26).

B. Un positionnement qui se révèle

La communauté de communes et le CD sont cités de façon récurrente par les participants (animations 3). Ces deux collectivités territoriales sont incontournables dans un partenariat à Sion. Trois des participants du groupe 1 ont des missions au sein de la communauté de communes (présence du Président). Ces derniers ont fait force de propositions avec un désir clairement affiché d'être actifs dans les échanges et dans la construction d'un projet de développement territorial. Ils ont mis en avant leur recherche d'un coordinateur pour leur équipe, afin de prendre en charge le développement sur le territoire.

Ce positionnement "offensif" de la communauté de communes n'est pas visible sur les archives que nous avons consultées. Cet écart semble dessiner une implication plus visible de la communauté de communes. Le compte-rendu de la rencontre interacteurs d'octobre 2020 et les propos tenus lors de la rencontre de mai 2021 abondent en ce sens.

La communauté de communes se mobilise et se présente comme prête à impulser un changement, notamment à Sion.

C Une distorsion qui accentue un porte-à-faux

P4 du groupe 2 suggère que c'est au CD d'impulser une dynamique au service du territoire compte tenu de ses ressources plus conséquentes que les communes. P1 du même groupe rappelle que le CD ne recherche plus le tourisme (changement de politique) mais l'éducation à l'environnement ce qui modifie de fait les partenariats.

Aussi, il apparaît entre les différentes structures des représentations différentes du développement territorial. La CdP est prise entre des attentes locales et ses nouvelles missions qui ne visent pas les mêmes objectifs. La CdP est tiraillée entre des impératifs de gestion des équipements, dont les acteurs locaux réclament l'accès au service de l'activité touristique et le recentrement de ses missions sur des activités fondées sur l'éducation à l'environnement. Ceci met en évidence une concurrence des politiques publiques ou *a minima* une inadéquation entre les politiques publiques et le terrain.

D Changer dans une continuité

L'Église ne semble pas être un partenaire identifié pour les participants (animation 3).

Le groupe 1 évoque la nécessaire continuité de l'activité religieuse tout en soulignant un changement à opérer concernant l'Église : « *faut que l'Évêque vienne avec nous aussi...* » (L123 ; P4) « *là aussi il faut qu'il se renouvelle* » (L125 ; P4). « *Ce qui est important c'est de garder le respect de cette colline telle qu'elle est et pis de toute façon on pourra jamais faire autre chose, ...* » (L977 ; P28).

Cette reconnaissance de l'activité religieuse est aussi prise en compte dans les archives (dans l'étude du cabinet Médiéval c'est l'axe prioritaire) et dans la lecture des agendas. Cela nous évoque un paradoxe : celui d'un changement dans une forme de continuité.

L'Eglise est donc perçue comme un acteur à intégrer mais qui doit s'adapter au gré des changements (renvoi à l'interdépendance des acteurs évoquée précédemment).

III. Retour sur un questionnement

Le contexte de notre recherche est le suivant : salariée d'HS Sion, nous sommes aussi en stage au sein de l'équipe de la CdP, dans le cadre de notre reprise d'études. La mission de stage consistait à étudier les prémices d'un projet d' « accueil mutualisé ». Ce projet s'est vu réorienté par les acteurs consultés en décembre 2020. Notre recherche et notre mission de stage ont convergé vers un objet qui n'était pas attendu. Ceci s'est déroulé dans un climat particulier de revirements (confinements) et de tensions politiques (élection des élus départementaux). De plus, nos lectures ont contribué à revoir notre réflexion générale vers l'ancrage territorial (l'environnement) et le processus de sécularisation.

Nos trois hypothèses étaient les suivantes :

- Hypothèses A : la dynamique interacteurs fondée sur le tourisme, clé d'un renouveau à Sion.
- Hypothèses B : La volonté politique départementale ne semble plus vouloir assumer Sion ce qui entraîne une crise identitaire du lieu et un repli sur soi des acteurs de Sion. Un projet commun de développement est inenvisageable.
- Hypothèses C : les politiques publiques mises en œuvre se concurrencent et figent le développement à cause de rivalités politiques.

A. Hypothèses A : la naissance d'un projet commun

L'analyse documentaire démontre que les acteurs ont déjà travaillé ensemble sur un projet de développement territorial ce qui converge dans les propos des participants. Un projet commun peut être une réponse à des préoccupations variées. Mais les données recueillies mettent en exergue le changement des politiques publiques mises en œuvre sur le site qui avaient pu converger vers un même intérêt. Elles ne créent plus une unité sociale collective fédérant un ensemble d'acteurs religieux, privés et publics. Notre analyse montre une volonté commune d'agir pour redynamiser l'attractivité du lieu, mais elle est conditionnée par un thème, par une légitimité, par des besoins exprimés par les participants.

Notre hypothèse ne se vérifie pas. Ajoutons que nombre des acteurs n'étaient pas présents dont les décideurs des deux grandes institutions de Sion. De fait, les données recueillies posent elles-mêmes la limite de notre questionnement. Elles ne sont pas suffisantes pour espérer répondre. Il conviendrait de poursuivre le travail commencé et notamment à partir des préconisations que nous abordons dans le chapitre suivant. Toutefois, l'ensemble des données recueillies apporte des réponses pour le positionnement d'HS sur un projet collectif de développement que nous présenterons après.

B. Hypothèses B : une crise identitaire

Les politiques publiques départementales mises en œuvre à Sion ont changé. Elles ne semblent plus être légitimes aux yeux des acteurs locaux. Un fossé semble se creuser et les critiques pleuvent. D'une part, les acteurs économiques et politiques locaux craignent respectivement de voir mourir leurs activités et le territoire. D'autre part, la

marchandisation du lieu n'est pas clairement explicite et positionnée. De surcroît, nous avons découvert :

- une double territorialité qui amplifie des tensions ;
- un repli vers l'intérieur des bâtiments avec le constat d'une diminution des repères visuels marqueurs du patrimoine de Sion, de son authenticité et de sa spécificité.

D'où la naissance d'une crise observable.

C. Hypothèses C : une concurrence des politiques publiques

Les tensions politiques se voient au travers des sources administratives, avec la contestation puis le désengagement de la communauté de communes au sein du syndicat mixte. Le « millefeuille administratif » rend peu visible les actions de développement à Sion ces dernières années. Cela pose la question des finalités et des intérêts que servent réellement les politiques publiques. À quel besoin répondent-elles ?

Plutôt qu'une concurrence des politiques publiques, il semble que notre analyse rende compte de rivalités politiques, d'enjeux opportunistes et d'un écart entre les politiques publiques départementales et la volonté des acteurs locaux. Notre hypothèse ne se vérifie pas exactement, mais elle révèle un empêchement politique qui entrave une forme de développement territorial.

De fait, ce contexte global de l'environnement actuel à Sion n'est pas suffisamment stable pour produire un développement commun générateur de sens pour les acteurs du site. La crise en cours génère un repli sur soi et des ressentiments resurgissent. Par ailleurs, nous remarquons que l'identité territoriale est ébranlée et accentue des tensions, ce qui ne permet pas d'envisager actuellement un quelconque développement commun.

Enfin, l'ensemble de ces résultats questionne le rôle de l'action publique et celle des initiatives citoyennes dans la mise en œuvre d'un projet de développement d'un territoire, fédérateur et légitime capable d'écarter cette crise identitaire.

D. Les limites de notre recherche

Nous percevons, à ce stade, les limites de notre recherche : notre parti-pris dans cette recherche ne nous a pas permis de prendre suffisamment de distance avec l'objet étudié ; la séquence d'animations, créée pour servir deux objectifs, a entraîné de la confusion dans le groupe 2 et, le recueil de données manque de profondeur. Elle était très, voire trop riche, ce qui n'a pas laissé une place aux échanges en profondeur. Nous avons sans doute attendu beaucoup trop de cet échange, ce qui a appauvri les données recensées et leur rendu.

Outre cela, notre recherche a un point aveugle. Nous n'avons pas pu recueillir les discours et représentations de tous les acteurs. Il nous manque ceux des dirigeants du CD et du Diocèse et des autres acteurs de Sion tels que : les visiteurs du site et le tissu associatif. De plus, le contexte particulier de cette année (crise sanitaire et élections départementales) ne nous permet pas de répondre de manière suffisante à nos trois suppositions. Les données, en effet, ne sont pas assez exhaustives.

Par ailleurs, des pistes restent ouvertes, nous aurions pu :

- Observer et étudier les rapports de force entre les acteurs dans la poursuite du mémoire de F. Horny sur l'identité territoriale de Sion,
- Étudier davantage les questions autour de la posture professionnelle et ses impacts sur les relations des différents acteurs à Sion,
- Écrire cette recherche en partant de la Cité des Paysages et questionner l'écart entre l'activité prescrite et l'activité réelle des agents du CD.
- Investiguer l'hypothèse de la naissance d'un Tiers-Lieu à Sion, comme le suggère M. Husson dans l'un de ses articles en 2020.

E. Bénéfices

Ce travail de recherche nous a aidé à réenvisager, avec une nouvelle perspective, une part de la réalité de notre activité professionnelle et généralement l'analyse de la réalité du lieu. Cela a également rendu possible la prise de distance avec notre métier. Ce n'était pas chose aisée avec notre statut singulier. De plus, nous avons pu appréhender les impacts d'un refus, d'un changement de stratégie sur les autres et, de façon plus générale, de mieux discerner les rouages du système complexe existant sur un territoire.

Ce travail nous a également permis d'approcher et de tester une nouvelle méthodologie, une nouvelle façon de se questionner, d'investiguer et surtout d'organiser et de structurer toutes les connaissances engrangées. À côté de cela nous avons dû faire preuve d'adaptation, de remise en question et initier une nouvelle façon d'incarner sa professionnalité. Nous voulions des réponses, nous avons obtenu davantage. Nous avons acquis de nouveaux savoirs, de nouvelles compétences et de nouvelles questions. Enfin, il nous a permis de tourner une page sereinement sur notre expérience professionnelle.

En outre, ce travail de recherche, de constats de l'existant pourra aider d'autres étudiants ou d'autres professionnels à :

- se figurer la complexité ;
- articuler et intégrer les effets d'un agir prescrit et d'un agir réel ;
- comprendre comment une structure est en lien avec son environnement et ses acteurs ;
- prendre la mesure de bien identifier ce qui se passe à l'extérieur pour mieux saisir les impacts à l'intérieur de sa structure. Il est important de discerner son véritable ennemi.

IV. Horizons Solidaires : un pont entre des réalités

À partir de l'ensemble des données recueillies, il apparaît qu'Horizons Solidaires (HS) est un acteur singulier qui se révèle être une des clés de voûte dans le développement de Sion.

Pour dynamiser son activité, la stratégie d'HS s'est tournée vers la construction de réseaux et le travail en collaboration avec des structures partageant des valeurs communes ou des enjeux similaires (Cf. schéma 2). Nous avons établi qu'HS est le seul acteur à avoir augmenté son activité les trois années étudiées et notamment en lien avec des partenaires (Cf. comparaison agendas).

Cette association est un acteur économique, institutionnel et religieux. Cette ambivalence place HS dans une position de type « intermédiaire ». Elle pourrait être comme d'autres mouvements et services de l'Église : le Secours Catholique, le CCFD Terre Solidaires ou Emmaüs. La médiation catholique n'est pas explicitement visible dans l'activité d'éducation et de mobilisation citoyenne.

HS est une structure religieuse mais dissociée de celle du sanctuaire. Elles ont un visage différent. Mais HS peut-elle s'affranchir de la référence institutionnelle à l'Église catholique et conserver simplement « la culture catholique » et ses valeurs ? Nous évoquons le terme de « culture catholique » qui pour nous renvoie au processus de sécularisation en cours.

L'ouverture d'HS à des enjeux sociétaux plus larges lui donne une place légitime de partenaire privilégié avec les principaux acteurs de Sion. L'association partage des préoccupations similaires et montre son adaptation au travers de ses rayonnages. L'espace marchand traduit, à lui seul, le processus de sécularisation du lieu et « le bricolage » de leur identité religieuse telle qu'évoquée par D. Hervieu-Léger. Cette évolution s'inscrit néanmoins dans une poursuite, une continuité des valeurs et des aspirations catholiques devenant laïques, humanistes voire universelles.

Du reste, P5 du groupe 2 (animation 3) évoque cette relation privilégiée grâce aux valeurs et thèmes communs entre HS et le CD.

L'association est, pourrait-on dire, un lieu d'accueil pour tous. Pourrait-elle être l'agora de Sion ? Nous entendons par agora : un carrefour où toute la société peut se retrouver. Il nous semble que le magasin d'HS est un lieu approprié pour accueillir toute la diversité de l'activité du lieu. Il donne à voir la transformation de l'identité territoriale même si elle est non assumée ou non-conscientisée. L'espace marchand est un lieu religieux et aussi un lieu culturel. En s'efforçant de proposer des produits correspondants aux thèmes de la CdP, à la promotion d'un savoir faire des abbayes et d'autres pays, HS met en avant trois principes : la solidarité, la fraternité et l'écologie intégrale (une nourriture intérieure et extérieure pour l'Homme).

En ce sens HS est un acteur incontournable où cohabitent des valeurs, des enjeux divers, établissant un pont vers les uns et vers les autres. L'association peut être un moteur dans une dynamique de partenariat tout en étant partie-prenante dans la construction d'un projet de développement territorial sans perdre son identité. Cela reste une supposition puisque l'association doit déjà gérer un conflit d'intérêts interne. L'avenir apportera probablement des éléments de réponse.

Se pose intrinsèquement la question de la place de l'Église et de son "offre de service" tant dans les valeurs à partager que dans ses prestations dans la société actuelle capitaliste et consumériste. En outre, notre analyse, tout comme celle de M.H. Chevrier montre une transformation de la fréquentation du sanctuaire. Le flux des pèlerins s'amointrit en proportion de l'augmentation des autres visiteurs. Sion deviendrait-il un mini Mont Saint Michel, c'est-à-dire un territoire qui « glisserait complètement » vers le tourisme, pour reprendre l'expression de l'auteure ?

Avant de conclure cet écrit, nous souhaitons partager des pistes de solutions afin de poursuivre les prémices d'un projet mutualisé ce qui pourrait aussi servir les intérêts des acteurs de Sion et ceux plus spécifiques d'Horizons Solidaires.

CHAP 7 : Des pistes pour l'action

Les pistes pour l'action que nous proposons tiennent compte des données que nous avons recueillies, analysées et croisées, et comparées avec les résultats attendus. Nous avons l'intuition qu'une porte s'est entrouverte favorablement pour un projet de développement commun. Aussi, pour poursuivre le travail commencé ainsi que pour vérifier notre hypothèse A nous préconisons les points suivants.

I. La réussite d'un projet passe par les acteurs

A. Un objet commun : le tourisme et le développement durable

Cette phase de transition ressemble en quelques points au contexte vécu 20 ans auparavant : peu de capacités financières propres à un seul acteur pour le développement d'un territoire local à rayonnement plus grand que son échelle, et l'absence d'un développement pensé globalement et en commun.

Pour cause, les communes de Vaudémont et de Saxon-Sion ont peu de moyens humains et financiers, les acteurs privés sont présents mais discrets, l'Église perd de sa notoriété et de ses ressources également. Ajoutant à cela le mouvement de désinstitutionalisation de l'État et la crise sanitaire, le contexte a des ressemblances avec celui décrit dans les diagnostics des cabinets conseils mandatés par le syndicat mixte, en son temps. Néanmoins la situation a quand même changé.

Il ressort de la séquence d'animations de mai 2021 que les acteurs souhaitent voir se mettre en œuvre un **projet de territoire** à compétences transversales et tenant compte des attentes des acteurs, plutôt qu'un "simple" lieu d'informations mutualisées. Les acteurs ont, par ailleurs, le désir d'un projet sur le moyen- long terme (ils visent 2025 voire 2050), dépassant une réponse à un problème existant actuellement : la fermeture de la Maison du Tourisme à Sion.

En effet, l'avenir revêt du sens pour les participants autour d'une multi-dimension : touristique, culturelle, cultuelle, écologique, artistique, etc. Ils ne veulent pas d'un projet « monothématique ». Les puzzles construits (animation 4) convergent vers un projet touristique avec la dimension durable et une diversité d'événements. Le projet doit tenir compte de la nature (l'environnement), de l'authenticité de Sion (terroir), du patrimoine, de la culture et du bien-être. Pour eux « bien-être » est entendu comme : « la spiritualité » et « un art de vivre » (prendre le temps) afin d'accroître et de préserver l'attractivité du site.

Sans prendre le temps de définir et d'explicitier l'évolution du tourisme (la littérature existante est riche à ce sujet), nous souhaitons toutefois évoquer l'évolution de la pratique du tourisme et la façon dont il est consommé aujourd'hui. La culture et le patrimoine sont des sujets essentiels de motivation, de déplacement pour les séjours. Mais intéressons-nous à ce que la culture peut contenir. Pour J.P. Martinetti et B. Carlier auteurs du récent ouvrage *La conduite de projets touristiques durables sur les territoires*, dans celui-ci, ils évoquent :

« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances » (Martinetti & Carlier, 2021).

Sion a la capacité d'avoir une large gamme de propositions d'activités transversales au tourisme attendu aujourd'hui et respectant la singularité du lieu, d'après les participants. En ce sens, le patrimoine, la spiritualité, l'intellect (conférences) l'histoire et l'esthétisme du lieu peuvent être valorisés à Sion.

La poursuite de ce travail devrait se concentrer sur la coordination et l'orchestration d'un projet de développement touristique avec une orientation pour le tourisme durable. Ceci respecterait le lieu, les activités existantes et les aspirations des participants. Néanmoins, nous nous interrogeons quant à la poursuite de cette concertation entamée par le CD, au départ pour un projet « d'accueil mutualisé ». Peut-être n'est-ce pas à lui d'impulser la continuité de cette concertation mais plutôt à la communauté de communes ?

B. Dépasser des rivalités

Nous proposons de réfléchir à une piste de solution qui pourrait transformer en atout le « millefeuille administratif » des compétences partagées sur le territoire. Cela peut aussi rejoindre des réflexions des participants entre « *un syndic de co-propriété* » qui gère le site, un ensemble d'acteurs qui porte le développement ou la création d'une société des fêtes.

Nous évoquons, dès lors, l'idée de créer une structure mixte à une échelle intermédiaire. Nous proposons trois formes possibles : un établissement public de coopération culturelle (EPCC), dans l'éventualité de faire intervenir les services de l'État, la constitution d'un syndicat mixte qui peut être constitué entre collectivités publiques et établissements publics, si telle est la priorité, ou de fonder une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Les SCIC permettent d'associer des personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public autour du projet commun en lien avec le développement local et l'utilité sociale.

Ces trois types de structures juridiques semblent correspondre aux attentes des acteurs locaux à savoir d'être pleinement parties prenantes et d'assurer la transversalité des compétences et des thématiques présentes à Sion. L'avantage de créer une structure indépendante est qu'elle pourrait se centrer et se concentrer sur son objet qui serait le développement de l'attractivité de Sion. Les interférences entre des changements de stratégies ou de "bords politiques", des intérêts opportunistes et une gouvernance délocalisée se feraient éventuellement moins ressentir ?

C. Interroger tous les acteurs

Consulter l'ensemble des parties prenantes est pour nous primordial. Notre recherche comporte un point aveugle : le retour des dirigeants de deux institutions principales à Sion, et surtout elle manque d'une information actualisée et précise sur les pratiques des

visiteurs aujourd'hui à Sion. Pour rappel, les données, auxquelles nous avons eu accès, datent de 2009. Les pratiques ont évolué comme le prouve l'analyse des calendriers d'animations. Les habitants et les visiteurs sont aussi des acteurs tout comme les acteurs économiques, associatifs et politiques. Sion n'est pas un lieu vivant uniquement grâce à des acteurs institutionnels.

Par ailleurs, nous désirons mettre en avant les limites du dispositif de comptage de voitures existant. C'est une bonne base mais l'accès de la colline se fait depuis plusieurs côtés. Et les parkings les plus grands se situent sur le site de Sion. Nous ne pouvons faire un lien de corrélation binaire en prétendant que l'ensemble des véhicules venant sur le site de Sion sont des visiteurs du site à proprement parler. Ils peuvent utiliser le parking et ne pas pratiquer d'activité sur ce périmètre géographique, ce qui peut être le cas pour les promeneurs. Pour ce faire, deux propositions :

- une consultation ouverte et générale via un questionnaire (en ligne ou sur le terrain) pouvant recenser, analyser et modéliser les pratiques des visiteurs. Nous proposons un modèle que nous n'avons pas eu le temps de mettre en œuvre (Cf. annexe B);
- une observation participante pour vivre, expérimenter et comprendre la pratique des visiteurs.

II. Horizons Solidaires : s'adapter encore et toujours

A. Étoffer son offre produits

Horizons Solidaires (HS) nous évoque un pont entre le monde religieux, le monde institutionnel représenté par le CD et le réseau d'acteurs prônant le commerce équitable. Toutefois, nous n'avons pas décelé dans l'espace marchand de pont avec le territoire. Certes, un contrat tacite existait entre l'office du tourisme (OT) et HS. La vente des produits locaux était réservée au voisin, l'OT. Les produits locaux ne rentraient pas dans la charte éthique du magasin. Toutefois, Artisans du Monde (AdM) a assoupli ses règles pour

accueillir des produits issus du Nord respectant des exigences éthiques et environnementales aux valeurs prônées par le réseau. De plus, le nombre de producteurs du Saintois se lançant dans le Bio augmente. Ceci correspond à la charte éthique tant d'AdM que d'HS. Ajoutons également que l'office du tourisme a fermé ses portes en décembre 2020. Finalement cela pourrait représenter une opportunité pour HS car les produits locaux manquent dans l'espace marchand.

Sans doute est-ce l'occasion d'ouvrir les perspectives et de revoir des conditions à l'ouverture vers le territoire ? HS pourrait devenir aussi un carrefour avec le Saintois pour les produits correspondant à son cahier des charges.

B. Revoir ses priorités

Jusqu'à présent nous avons mis en avant la capacité d'Horizons Solidaires (HS) à s'adapter. Toutefois, cet acteur traverse une crise interne. Cette crise questionne l'identité même de la structure et la définition de ses propres enjeux. Le conseil d'administration a-t-il les pouvoirs de définir des enjeux spécifiques à « la cause » de ce projet ? Quels sont les axes stratégiques qui restent cohérents à conserver ?

HS n'est pas qu'une activité économique, ce n'est pas qu'un « *magasin du sanctuaire* » ; c'est bien d'autres activités. Les derniers échanges informels que nous avons eus avec l'équipe de l'association, laissent supposer que l'engagement avec le réseau AdM dérange certains membres des structures religieuses. Les valeurs du commerce équitable ne sont pas remises en cause, c'est davantage l'éducation populaire et le militantisme qui poseraient des interrogations. L'association a moins de ressources et il semble que l'institution religieuse souhaite centrer l'activité de l'association sur l'activité marchande et laisser de côté les autres activités. Il est alors important de définir une nouvelle stratégie et de réfléchir aux trois propositions suivantes :

1. se centrer sur la vente de produits dans un domaine en particulier c'est-à-dire sans le commerce équitable ;
2. vendre des produits y compris ceux labellisés commerce équitable ;
3. conserver les activités de vente, de sensibilisation et d'éducation du citoyen.

L'une de ces trois hypothèses viendra compléter la mission d'annonce et d'accueil de l'ensemble des visiteurs.

Il est essentiel de prendre le temps de définir, avec l'ensemble des protagonistes, et d'écrire ses enjeux, ses propres priorités qui sont spécifiques. Ceci bien que HS fasse partie de la « même maison ». La re-découverte du principe fédérateur de l'association pourrait constituer un remède à la marchandisation, à la logique organisationnelle et rationnelle qu'impose aujourd'hui l'économe à HS.

Enfin, il nous semblerait intéressant d'étudier la perception qu'ont les visiteurs d'Horizons Solidaires en menant une enquête de terrain. L'association pourrait participer financièrement à la mise en œuvre du questionnaire cité précédemment en demandant d'inclure des questions spécifiques à la structure, par exemple. Cela limiterait les coûts pour l'ensemble des acteurs de Sion, avec des corrélations de données possibles entre l'activité consommée et les offres d'activités. Ce questionnaire devra être complété par des entretiens tant de visiteurs, de clients, de membres des structures du diocèse, du sanctuaire que bien évidemment, de l'équipe d'HS.

III. L'évaluation au service de l'activité

Chaque projet naît dans un contexte particulier à une période temps donnée. Une évaluation permet d'ajuster, voire d'arrêter des actions qui ne seraient pas ou plus en adéquation avec les besoins et les attentes. Tout change, tout vieillit. L'évaluation est donc un outil d'aide à la gestion de la conduite de projet. C'est l'une des étapes clé à penser dès la phase de création des opérations à mettre en œuvre. Elle recouvre diverses formes. Il nous semble que l'évaluation pourrait être au service du développement sur le territoire ainsi qu'au service d'Horizons Solidaires. L'évaluation pourrait être vue comme une phase de discernement objective de l'activité.

Aussi nous préconisons de mettre en place une évaluation par un prestataire extérieur au lieu et indépendant des acteurs présents sur le site. Ceci, afin de conserver une neutralité et éviter les biais dans l'analyse des données. La grille d'analyse devra être conçue sur mesure, dans un premier temps pour tenir compte de la complexité des relations entre acteurs et avec le lieu, et dans un deuxième temps, pour répondre aux besoins spécifiques du territoire. Le protocole de recherche devra articuler des résultats quantitatifs mais privilégier surtout un retour qualitatif. En effet, nous avons vu que le lieu est vecteur d'une construction identitaire et d'une mémoire collective. L'évaluation doit servir à ajuster cette transmission.

Ce type d'évaluation devra être différent si la forme juridique sélectionnée est la SCIC.

CONCLUSION

En voulant porter attention à la situation de l'association Horizons Solidaires, nous nous sommes aperçue de la complexité d'étudier une telle structure. C'est ainsi, que nous avons cerné que l'association fait "l'équilibriste" notamment entre des réalités économiques et institutionnelles. Mais, nous avons surtout identifié que ses actions s'inscrivent dans un environnement et un contexte précis, plus global, qui est en changement perpétuel. La piste d'investigation s'est donc déportée vers un questionnement du développement à Sion en supposant que celui d'une structure était lié au développement du territoire sur lequel elle œuvre.

Le territoire de Sion s'inscrit donc dans un processus de laïcisation et de « sécularisation individuelle », de transformations des normes du territoire et donc les politiques publiques en œuvre ; ceci dans un contexte de crise identitaire et de perte de sens pour les acteurs. De surcroît, nos résultats confirment une modification du rôle et de la place des acteurs de Sion convergeant tout de même vers une volonté d'agir commune pour redynamiser le territoire. À côté de cela, le travail sur les représentations aboutit à deux propositions de projets visant la marchandisation du lieu.

Enfin, nous avons vu que chaque projet doit intégrer le contexte local et global et la territorialité normée et vécue. Celui-ci doit intégrer une approche transversale et intégrale explorant tous les ingrédients du territoire, dont son identité. Se pose **la question de la participation** de l'ensemble des acteurs sur un projet de territoire et dans notre étude, plus particulièrement sur la place des visiteurs et des habitants. Nous nous interrogeons également sur les volontés politiques à impulser une dynamique de changement à Sion sans se concurrencer.

Mais la crise sanitaire a, selon nous, accentué l'émergence d'un besoin de repères, de cohérence, de sens, de stabilité et de sécurité voire de rompre avec une réalité quotidienne. Cela révèle l'importance d'être ancré dans un territoire spatial et social rassurant. Sion pourrait-il remplir ce rôle ? Est-ce que l'identité territoriale va réussir à se réarticuler dans ce contexte de crise actuelle ?

BIBLIOGRAPHIE

- **Cadre Réel**

Abbé Burgun, C. (s. d.). Droit canonique. Faculté de Droit Canonique. Consulté 1 septembre 2021, à l'adresse https://www.droitcanonique.fr/recherche?search_input=sanctuaire

Artisans du Monde. (2015, octobre 20). *Artisans du Monde , notre Histoire*. Artisans du Monde. <https://www.artisansdumonde.org/qui-sommes-nous/histoire>

Barrès, M. (2012). *La colline inspirée*. Éd. Paelo.

CC Pays du Saintois. (s. d.). *Communauté de Communes du Pays du Saintois*. Consulté 19 février 2021, à l'adresse <https://www.ccpaysdusaintois.fr/fr/accueil.html>

Cité des paysages de Meurthe-et-Moselle. (2017, janvier). À voir sur la colline | Cité des paysages. Cité des paysages de Meurthe-et-Moselle. <http://www.citedespaysages.meurthe-et-moselle.fr/la-cit%C3%A9-des-paysages/%C3%A0-voir-sur-la-colline>

LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, 2014-856 (2014). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029313296/>

Dinet, M., & Bouttier, N. (2014). *Réenchanter la démocratie : Entretiens avec Noël Bouttier*. Éd. Lignes de Repères.

Haumonté, G. (2010). Echos du Sanctuaire, hors série : Sion tente de la rencontre. Bayard Service Edition Nord.

Husson, J.-P. (2020, mai 16). *Sion, haut-lieu religieux, patriotique et paysager*. Le site de la Revue Géographique et Historique. [http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/121/Sion haut lieu religieux patriotique et paysager](http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/121/Sion%20haut%20lieu%20religieux%20patriotique%20et%20paysager)

Insee. (s. d.). *Fiche entreprise HS - insee*. Insee. Consulté 28 décembre 2020, à l'adresse <https://avis-situation-sirene.insee.fr/IdentificationEtabToEntr.action?form.siren=488912288&form.nic=00013>

Laville, J.-L., & Sainsaulieu, R. (Éds.). (1997). *Sociologie de l'association : Des organisations à l'épreuve du changement social*. Desclée de Brouwer.

Mangenot, E. (1919). *Sion son sanctuaire, son pèlerinage* (ancienne imprimerie vagnier).

Mylan, M., & Fournet, C. (2020, août). *Sanctuaire de Sion—L'origine historique*. Sanctuaire de Sion. <https://www.catholique-nancy.fr/a-votre-service/les-services-diocesains/spiritualite/lieux-daccueil-spirituel/sanctuaire-de-sion/toute-une-histoire/lorigine-historique/les-oblats-de-marie-immaculee>

Neymon, V. (s. d.). Définition : Equipe d'animation pastorale (EAP). Église catholique en France. Consulté 1 septembre 2021, à l'adresse <https://eglise.catholique.fr/glossaire/equipe-danimation-pastorale-eap/> Pays

Noyer, J. (1997). Charte des sanctuaires.

Oblate Communications. (2017). *Notre-Dame de Sion | OMI World*. <https://www.omiworld.org/fr/lemma/notre-dame-de-sion-fr/>

Père Jacquemin, F., Kohr, G., Fisher, P., & Collin-Camagnoni, J. (2005). *Sion la Basilique à travers les siècles*.

Service Public. (1905, décembre 9). *Associations cultuelles*. Service Public. <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F21925>

Waline, C. (2021, février). *Le nouvel espace rural français*. Sénat de France. <https://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-4680.html>

- **Cadre Théorique**

- Association**

Added, E. (2020, janvier 8). » *Gouvernance : Entrez dans l'ère de la raison d'être*. <https://www.hbrfrance.fr/chroniques-experts/2020/01/28948-gouvernance-entrez-dans-lere-de-la-raison-detre/>

Amblard, C. (2018). Plaidoyer en faveur de l'entreprise associative. 7.

France Bénévolat. (2016). L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France entre 2010 et 2016.

Hautenne, B. (2004). Contribution à une sociologie de l'association. *Pensée plurielle*, 7(1), 11. <https://doi.org/10.3917/pp.007.0011>

Juan, S. (2008). La sociologie des associations : Dimensions institutionnelle et organisationnelle. In *La gouvernance des associations* (p. 73-94). Érès; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/eres.lavil.2008.01.0073>

Le Rameau. (2016). *Rapport—Le référentiel : Co-construction-territoire*. <https://coconstructionterritoriale.files.wordpress.com/2016/11/recc81fecc81rentiel-co-co-terr-web11.pdf>

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, Pub. L. No. decision-n-71-44-dc (1901).
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000497458/>

Mias, C., & Bataille, M. (2013). Le rôle des représentations et de l'implication dans l'engagement professionnel. In *L'engagement professionnel en éducation et formation* (p. 153-164). De Boeck Supérieur; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dbu.jorro.2013.01.0153>

Michel, L., Christine, M., Sabrina, L., & Michel, B. (2010). Les représentations professionnelles et l'implication professionnel... *Les dossiers des sciences de l'éducation [En ligne]*, 24, 133-145.

Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. (2008, juillet 24). *Association loi 1901*. Associations.gouv.fr. <https://www.associations.gouv.fr/liberte-associative.html>

Parodi, M. (2000). Quand des associations «entrent en économie». *Revue de Projet*, 12.

Sécularisation

Bobineau, O. (2006). Sociabilité et socialisation paroissiales : Une comparaison franco-allemande. 23.

Chevrier, M.-H. (2016). Le pèlerinage à l'heure de la sécularisation : Dilution ou cristallisation du sacré dans l'espace ? *L'Information géographique*, 80(1), 105-129. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/lig.801.0105>

Dobbelaere, K. (2008). De la sécularisation. *Revue Théologique de Louvain*, 177-196. Persée <http://www.persee.fr>.

Fourcade, M. (2015). Vatican II dans l'histoire de la sécularisation. *Droits*, 61(1), 53-70. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/droit.061.0053>

Gastaud, C. (Éd.). (2019). Désacralisations (Meurthe-et-Moselle, F).

Gorski, P. S., & Altinordu, A. (2008). After Secularization? *Annual Review of Sociology*, 34, 55-85. JSTOR.

Hayat, P. (2006). Laïcité et sécularisation. *Les Temps Modernes*, 635-636(1-2), 317-329. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ltn.635.0317>

Hervieu-Léger, D. (2016). La transmission des identités religieuses. In *Identité(s)* (p. 154-169). Éditions Sciences Humaines; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/sh.halpe.2016.01.0154>

Querrien, A., & Rosso, F. (2018). Le don, une force morale administrée. *Multitudes*, 72(3), 188-194. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/mult.072.0188>

Yvard, J.-M. (2018). De la sécularisation comme dialectique de la préservation et du dépassement : Rupture et résurgence chez William Hale-White (« Mark Rutherford »). *Revue LISA/LISA e-journal [En ligne]*, XVI-n°2 | 2018, 20. <https://doi-org.bases-doc.univ-lorraine.fr/10.4000/lisa.10297>

Identité territoriale

Amirou, R. (2000). *Imaginaire du tourisme culturel* (1re éd). Presses universitaires de France.

Debray, R. (2010). *Eloge des frontières*. Gallimard.

Di Méo, G. (1998). De l'espace aux territoires : Éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'Information Géographique*, 99-110. Persée <http://www.persee.fr>.

Fourny, M.-C. (2008). Identité et aménagement du territoire. Modes de production et figures de l'identité de territoires dans les recompositions spatiales. In *Les stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine* (p. 101-114). L'Harmattan. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/Halshs-00576227>

Horny, F. (2016). L'identité territoriale est-elle le principal levier de mobilisation des acteurs locaux ? 2016, 105.

Landot, É. (2016). Compétence tourisme : Quelle intercommunalisation?: quels modes de gestion? Territorial éditions.

Mannoni, P. (2016). *Les représentations sociales: Vol. 7e éd*. Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://www.cairn.info/les-representations-sociales--9782130736769.htm>

Moine, A. (2007). *Le territoire : Comment observer un système complexe*. Harmattan.

Thual, F. (1995). *Les conflits identitaires*. ellipses, Ed. Marketing.

Raison d'être

Frimousse, S., & Peretti, J.-M. (2019). Raison d'être et responsabilité sociétale. *Question(s) de management*, n° 26(4), 149-168.

Ministère de l'économie. (2019, septembre). *Loi PACTE : Redéfinir la raison d'être des entreprises*. <https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-redefinir-raison-etre-entreprises>

Valiorgue, B. (2020). La raison d'être de l'entreprise. *FMSH Diffusion*, 65.

- **Méthodologie et Analyse**

Becker, H. S. (2013). Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociales.

Lameul, G. (2016). Postures et activité du sujet en formation : De l'intention au geste professionnel. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 32(3), Article 3. <http://journals.openedition.org/ripes/1160>

Rey-Valette, H., Chia, E., Mathé, S., Michel, L., Nougariès, B., Soulard, C.-T., Maurel, P., Jarrige, F., Barbe, É., & Guiheneuf, P.-Y. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, 16(1), 65-89. Cairn.info. <https://doi.org/10.3166/ges.16.65-89>

Singly, F. de. (2018). *Le questionnaire*.

Starck, S. (2016). La posture professionnelle : Entre corps propre et corps sociaux. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 32(3), Article 3. <http://journals.openedition.org/ripes/1124>

VanCampenhoudt, L., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4e éd. entièrement revue et augmentée). Dunod.

ANNEXES

Le texte fondateur d'Horizons Solidaires

« HORIZONS »

Parce que sur cette colline, depuis l'antiquité, des hommes et des femmes ont vécu, cherchant
dans le sacré une dimension qui les dépasse et qui
« donne sens à leur soif d'infini »

« HORIZONS »

Parce que depuis 150 ans, les missionnaires Oblats, présent du pôle aux tropiques dans
75 Pays
du monde, y ont puisé l'ardeur, pour élargir leur regard, et partir à la rencontre des
autres...

« SOLIDAIRES »

Parce que ce « haut-lieu » se veut ouvert, par l'accueil, par l'écoute des autres, de
l'Autre...
et par des échanges pluriels...

« SOLIDAIRES »

Parce que dans le monde actuel, nous ne pouvons pas vivre les uns sans les autres:
Invitation au partage, dans l'équité...
Invitation à changer notre regard sur le monde...

« SOLIDAIRES »

Parce que nos comportements, nos façons de vivre, de consommer, ne sont pas
innocentes,
et ont des influences sur les marchés du monde...

« SOLIDAIRES »

Parce qu'en cherchant des échanges mondiaux plus justes, en travaillant pour un
commerce plus équitable, en choisissant de vivre et de consommer autrement, peu à peu,
ensemble, nous bâtissons un autre monde...

« HORIZONS SOLIDAIRES »

Voudrait apporter sa petite pierre à la construction Communautaire et ouverte de ce
monde nouveau...

« Le rêve fait partie de notre confiance en l'avenir. »

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1 : Horizons Solidaires et les réseaux d'acteurs auquel elle est connectée.	P28
Schéma 2 : Horizons Solidaires et les réseaux d'acteurs auquel elle est connectée, détaillé.	P29
Schéma 3 : schéma synthétisant la démarche de la grille d'analyse de la gouvernance territorialisée.	P73
Schéma 4 : la création de structures à gouvernance partagée en lien avec l'évolution des politiques publiques.	P87
Schéma 5: l'évolution des structures en charge du tourisme à Sion.	P87
Schéma 6: plan situant les différentes localisations de l'association Horizons Solidaires.	P97
Schéma 7 : carte mentale synthétique correspondant à l'association des groupes lors du photolangage.	P102

LISTE DES SIGLES

HS	Horizons Solidaires
AdM	Artisans du Monde
EAP	Équipe d'Animation
CD	Conseil départemental
CdP	Cités des Paysages
OMI	Oblats de Marie Immaculée
ENS	Espace Naturel Sensible

MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER



Le développement territorial dans un processus de sécularisation, à partir de l'association Horizons Solidaire, sur le site de Sion.

ROCHÈS Lise

UNIVERSITE DE LORRAINE

Septembre 2021

Mots clés : association – entreprise – sécularisation – développement territorial – identité territoriale.

L'étude menée au sein de l'association Horizons Solidaires met en relief la nécessité d'un ajustement entre son activité marchande et son rôle institutionnel. Ses actions s'inscrivent sur un territoire renommé : la colline de Sion. Notre recherche s'est orientée vers l'observation des relations entre le développement d'un territoire et celui d'une association, sur les mouvements extérieurs les impactant et sur les représentations de l'identité territoriale et du partenariat. Sion s'inscrit dans un processus de laïcisation et de sécularisation individuelle, de modification des politiques publiques mises en œuvre ; ceci dans un contexte de crise identitaire et de perte de sens pour les acteurs.

Territorial development in a process of secularisation, based on the Horizons Solidaires' association, on the site of Sion.

Keywords : association – company - territorial development – secularisation - territorial identity

The Horizons Solidaires association studied reveals the need for an adjustment between its commercial and institutional activity. Its actions are part of a well-known area: la colline de Sion. Our research was oriented towards the observation of the relations between the development of a territory and that of an association, about the external movements impacting them, the representations of the territorial identity and the partnership. Sion is part of a process of secularisation, an alteration of the public policies implemented; this in a context of identity crisis and a loss of meaning for the actors.